



**Mémoire de recherche
Master mention Science Politique,
parcours Métiers de la Recherche en Science Politique**

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales | Université de Lille
Année universitaire 2024-2025

**CONVERTIR SANS ROMPRE ?
Le rôle des intermédiaires dans l'articulation entre
agriculture biologique et agriculture conventionnelle en
Hauts-de-France**

Autrice : BUÉE Clara

Directrice du mémoire :
DOUILLET Anne-Cécile

Membres du jury de soutenance :
DOUILLET Anne-Cécile
BRUNO Isabelle

Remerciements :

J'ai bien pris connaissance des dispositions concernant le plagiat et je m'engage à ce que mon travail de mémoire en soit exempt.

REMERCIEMENTS :

Je tiens à remercier, dans un premier temps, ma directrice de mémoire, Mme Anne-Cécile Douillet, pour sa disponibilité, son accompagnement sans faille et ses bons conseils. Sa bienveillance, son écoute et sa rigueur m'ont apporté un grand soutien dans ce travail que j'ai vraiment pris plaisir à réaliser.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers les membres de ma famille pour leur présence constante et leur soutien indéfectible tout au long de mon parcours scolaire. Je souhaite remercier plus particulièrement mes parents, dont l'aide, la bienveillance et la patience m'ont accompagnées à chaque étape de mes études. Leurs relectures attentives, leurs conseils, et surtout leurs encouragements, m'ont été précieux, tant sur le plan intellectuel qu'humain. Leur confiance en moi et leur disponibilité ont constitué un socle solide sur lequel j'ai pu m'appuyer pour avancer sereinement dans mes études.

Je remercie également toutes les personnes ayant accepté de témoigner et qui ont permis d'enrichir ce travail. Je les remercie pour leur confiance et leur intérêt porté à l'enquête, elles m'ont été d'une grande aide. Un merci particulier à l'une des conseillères de la Chambre d'Agriculture qui s'est démenée pour me fournir des données chiffrées et qui a même créé tout un document pour m'aider dans mes recherches.

Je tiens à remercier mes camarades de classe, qui ont marqué mon année d'une manière à la fois bienveillante et précieuse. Merci tout particulièrement à Tangui, Adrien et Thomas, dont l'humour et la bonne humeur ont su égayer mes journées, même dans les périodes les plus intenses. Leur présence m'a permis de garder le sourire et de traverser cette année avec plus de légèreté. Je remercie également l'ensemble de mes camarades qui m'ont soutenue, encouragée et parfois même épaulée concrètement dans ce travail parfois long et exigeant.

Je souhaite adresser une pensée toute spéciale à Anthonia et Lysiane, avec qui j'ai partagé de nombreux moments autour de nos travaux respectifs. Nos échanges enrichissants, nos réflexions croisées et nos questionnements communs ont été d'un grand soutien intellectuel et moral. Plus qu'une collaboration, cette période d'écriture a été l'occasion de tisser entre nous une belle amitié, sincère et durable, qui dépasse le cadre académique.

Remerciements :

Un remerciement particulier à Thomas, pour sa disponibilité et ses conseils éclairés. Son regard extérieur sur mon travail, ses relectures et ses retours constructifs m'ont beaucoup aidée à garder le cap dans cette aventure exigeante qu'a été la rédaction de ce mémoire.

Je souhaite adresser un immense merci à Clochette, qui, malgré la distance qui nous séparent cette année, n'a jamais cessé d'être présente à sa manière. Son soutien constant, ses messages, ses partages d'aventures à distance et sa capacité à me remonter le moral dans les moments de doute ont été d'un grand réconfort. Même loin, elle a su rester proche, et je lui en suis profondément reconnaissante.

Enfin, je tiens également à remercier Loïc, dont les mots toujours justes et bienveillants ont su m'apaiser et me redonner confiance, même dans les instants de fatigue ou d'incertitude. Sa présence quotidienne, discrète mais essentielle, m'a offert un véritable réconfort. Grâce à lui, j'ai pu me recentrer, retrouver l'énergie nécessaire et avancer sereinement dans mon travail. Sa douceur et son écoute ont été, tout au long de ce parcours, d'un soutien inestimable.

LISTE DES ABREVIATIONS :

AB : Agriculture Biologique

AIDAB : Appel à Initiatives pour le Développement de l'Agriculture Biologique

ABP : Agriculture Biologique en Picardie

BIO : Biologique

BIO HDF : Bio en Hauts-de-France

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CA : Conseil d'Administration

CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

COFAB : Comités de concertation des Filières de l'Agriculture Biologique

COFIN : Comité des Financeurs

COPIL : Comités de Pilotage

COTECH : Comité Technique

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DROM-COM : Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer

FNAB : Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

GABNOR : Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais

GRAB : Groupements Régionaux d'Agriculture Biologique

JA : Jeunes Agriculteurs

NPDC : Nord-Pas-de-Calais

PAB : Point Accueil Bio

PAC : Politique Agricole Commune

Plan Bio : Le Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France

SAU : Surface Agricole Utile

TABLE DES MATIERES :

Remerciements	3
Liste des abréviations	5
Table des matières	6
Introduction	8
<i>Entre engagement individuel et dispositifs institutionnels : les conditions sociales de la transition vers l'agriculture biologique.</i>	10
<i>Entre hybridation et tensions : les dynamiques institutionnelles de l'accompagnement à l'agriculture biologique</i>	14
<i>Le rôle des structures d'accompagnement dans la politique des hauts de France</i>	15
Partie 1 : Un cadre commun, des usages différenciés : le Plan Bio au prisme des stratégies d'intermédiation	23
Chapitre 1 : un cadre commun avec une ligne directrice officielle	24
I. Le plan bio : un outil stratégique et opérationnel de développement de l'agriculture biologique	25
II. Le pot commun de financement : origine, gestion et répartition	32
CHAPITRE 2 : UN DISPOSITIF REGIONAL NON CONTRAIGNANT POUR LES PARTENAIRES	37
I. Le rôle central des partenaires et les logiques de co-pilotage	37
II. Une architecture partenariale et mouvante	43
Partie 2 : Des visions contrastées de l'agriculture biologique : entre sécurisation technique et engagement militant	49
CHAPITRE 3 : DEUX INSTITUTIONS CLÉS, DEUX MODÈLES D'ACCOMPAGNEMENT	50
I. La Chambre d'agriculture : accompagnement structuré, centré sur la viabilité	50
II. Bio en Hauts-de-France : une interprétation engagée du Plan Bio	57
III. Coopérer sans se ressembler : des logiques d'action contrastées dans un même cadre régional	63
CHAPITRE 4 : UNE INTERMÉDIATION MARQUÉE PAR DES RESSOURCES ET DES CONTRAINTES DIFFÉRENCIÉES	71
I. Le rôle des moyens humains et financiers dans l'action	71
II. Des marges d'action façonnées par les relations professionnelles	74
Partie 3 : Des trajectoires agricoles composites : appropriations croisées et reconfigurations des frontières bio/conventionnelles	78
CHAPITRE 5 : L'ACCOMPAGNEMENT A LA CONVERSION COMME ESPACE D'APPROPRIATION ET DE NÉGOCIATION	79
I. Des parcours agricoles entre engagement écologique et rationalité économique	79
II. CHOISIR SES INTERLOCUTEURS COMME FORME D'APPROPRIATION DU PLAN BIO	86

CHAPITRE 6 : LE PLAN BIO COMME ESPACE D'IMBRICATION ENTRE MODÈLES AGRICOLES	90
I. Des coopérations ponctuelles, un vivre-ensemble institutionnel plus qu'un partenariat structuré.....	90
II. La conversion comme espace de recomposition : brouillage et redéfinition des frontières « bio »/conventionnelles.....	93
Conclusion :	98
Bibliographie :.....	105
Sources primaires et secondaires :	109
Annexes :.....	116
Annexe n° 1 : Tableau récapitulatif des onze entretiens semi-directifs :.....	116
Annexe n° 2 : Guide d'entretien, pour des conseillers de bio en Hauts-de-France.....	118
Annexe n° 3 : Transcription d'un extrait d'entretien avec Alison, conseillère a la chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais (20 mars 2025)	120
Annexe n° 4 : « Les étapes clés pour réussir votre projet de conversion bio ! », Extrait d'un flyer plus large : « Devenir agriculteur bio en Hauts-de-France », réalisé par l'équipe du Plan Bio Hauts-de-France	133
Annexe n° 5 : Capture d'écran de plusieurs vidéos YouTube, publiées par Bio HDF en 2017, sur le salon « Terr'eau bio » avec la participation de différents élus et acteurs de l'AB	134
Annexe n° 6 : Compte-rendu d'observation de la formation sur « La gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées », dispensée par bio en Hauts-de-France le mardi 4 fevrier de 9h à 17h30, à la FREDON de Loos-en-Gohelle.	135
Résumé :	143

INTRODUCTION :

L'agriculture biologique (AB), telle que définie par la loi du 4 juillet 1980 d'orientation agricole, est «une agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse». Cette définition, à première vue technique, renvoie à un refus explicite d'un modèle de production agricole fondé sur l'usage massif d'intrants issus de l'agrochimie. Mais elle ne saurait, à elle seule, saisir la complexité de ce que recouvre aujourd'hui l'agriculture biologique. En effet, bien au-delà du respect d'un cahier des charges, l'AB constitue un modèle de production, pour certains animé par une philosophie du rapport à la nature et un projet politique qui redéfinit en profondeur les pratiques agricoles, les rapports au vivant et les identités professionnelles (De Silguy, 1994 ; Nicolas, 2017).

D'un point de vue agronomique, l'AB repose sur une gestion agroécologique¹ des sols, une limitation stricte des intrants de synthèse (pesticides, herbicides, engrains chimiques), une valorisation des équilibres naturels et des rotations culturales, ainsi qu'un usage raisonnable de l'eau et des ressources (De Silguy, 1994). De plus, pour les promoteurs et les organismes de défense de l'AB, ces orientations techniques sont inséparables d'un socle éthique et social fort, fondé sur la durabilité environnementale, la préservation de la biodiversité, le respect du bien-être animal, et/ou la protection de la santé humaine (FNAB, 2017). En ce sens, l'AB dépasse largement les seules dimensions techniques de la production : elle participe à une critique globale du productivisme agricole, fondée sur des valeurs écologistes et sociales.

Cette double dimension – éthique et institutionnelle – constitue aujourd'hui un trait central de l'agriculture biologique. D'un côté, elle est portée par des revendications citoyennes croissantes, autour de la qualité alimentaire, de la souveraineté alimentaire ou de la justice environnementale, parce qu'« en effet, pour "manger mieux" il [faut] d'abord "produire mieux" » (Pahun, 2020). L'agriculture biologique est ainsi une manière de faire société autrement. D'un autre côté, l'agriculture biologique est de plus en plus encadrée et soutenue par les pouvoirs publics, à travers des labels (comme le label AB ou le label européen), des aides à la conversion et des plans de développement nationaux et régionaux

¹L'agroécologie renvoie aux méthodes de production agricole respectueuses de l'environnement et reposant sur les fonctionnalités propres des écosystèmes.

(Leroux, 2013 ; Sénégas, 2020). Malgré des tensions historiques avec les structures représentants l'agriculture conventionnelle et des remises en cause régulières des politiques de soutien à l'AB – notamment en 2018, avec le retrait des aides au maintien de la Politique Agricole Commune² (PAC) (Sénégas, 2024) – l'AB s'institutionnalise et commence à prendre une place importante dans les discours politiques, les attentes des consommateurs et les instruments de l'action publique (Samak, 2013).

Ce mouvement de reconnaissance s'accompagne cependant de tensions internes : en devenant un objet de politiques publiques, l'AB risque de se voir « normalisée » ou « standardisée », perdant une partie de son pouvoir critique initial. Cela a des effets concrets sur la manière dont elle est pratiquée, accompagnée et promue. En effet, cette institutionnalisation de la « bio » s'est souvent construite dans un contexte de méfiance de la part des institutions agricoles traditionnelles (FNSEA³, Chambres d'agriculture⁴), qui ont longtemps perçu l'AB comme une pratique marginale, militante, voire déviante (Samak, 2013). Il a fallu du temps, des mobilisations et des crises (alimentaires, environnementales, économiques) pour que l'AB soit progressivement reconnue comme une voie agricole crédible, professionnelle et soutenue.

Aujourd'hui encore, tout en basculant les repères du monde agricole, l'AB continue de grandir sans pour autant atteindre les objectifs chiffrés prévus. En effet, entre 2010 et 2021, l'étendue de l'agriculture biologique est passée de 4% à 13,4% des exploitations agricoles. Loin des 15 % de surfaces agricoles en bio visés pour 2022, la France atteignait

²La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique discutée et mise en place à l'échelle de l'Union européenne. L'objectif de départ était de contrôler les prix des produits agricoles en Europe, mais aujourd'hui elle s'attelle à la modernisation et au développement de l'agriculture. La PAC en cours (2023-2027) alloue plus de 30% de son budget à l'agriculture biologique, ce qui représente une hausse de 36 % par rapport à la programmation précédente, avec une enveloppe de 340 millions d'euros par an (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2023). Cependant, la programmation 2023-2027 a connu des changements par rapport à la précédente, puisque les aides au maintien de l'AB ont été supprimées, ce qui a d'ailleurs engendré la colère de certains producteurs (Sénégas, 2024). De plus, la Cour des comptes européenne, à travers un rapport de 2022, avant la suppression des aides au maintien, critiquait déjà la gestion des aides à l'AB par la PAC et son application en France, mettant en avant d'importantes défaillances dans la distribution des financements et des objectifs loin d'être atteints (Cour des Comptes, 2022).

³ La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) est le premier syndicat agricole français, avec 31 associations spécialisées dans diverses cultures. Sa mission est de défendre les producteurs agricoles Français sur leurs exploitations.

⁴ Les chambres d'agriculture sont des institutions consulaires dont les missions sont de représenter l'ensemble des agents économiques de l'agriculture et d'accompagner les producteurs agricoles de leur installation à leur retraite.

Introduction :

tout de même 10,3 % en 2021, ce qui reste bien en deçà des 25 % prévus au niveau européen d'ici 2030. De même, l'objectif de 20 % de produits biologiques en restauration collective publique en 2022, fixé par la loi Egalim en 2018⁵, est lui aussi loin d'être atteint avec seulement 5 à 6% de produits issus de l'AB. En 2021, cet objectif plafonnait à 6,6% (Cour de Comptes, 2022). Malgré cela, l'AB tente toujours de transformer les finalités du métier d'agriculteur, en plaçant en son centre la responsabilité environnementale, le lien aux territoires et aux consommateurs, et une certaine autonomie professionnelle, avec une reconnaissance grandissante.

Entre engagement individuel et dispositifs institutionnels : les conditions sociales de la transition vers l'agriculture biologique

Cette montée en puissance de l'AB s'accompagne d'un intérêt croissant de la recherche pour les trajectoires d'entrée en agriculture biologique. La sociologie française des années 2010 s'est largement penchée sur les logiques d'engagement ou de reconversion, en montrant la diversité des profils, des temporalités et des motivations. Des travaux ont ainsi mis en évidence l'existence de trajectoires de rupture, d'engagement militant ou de conversion pragmatique, en fonction du rapport des agriculteurs à la technique, à l'environnement ou au marché. En effet, ces recherches montrent que l'AB n'est pas seulement une pratique agricole, mais aussi une revendication éthique dans certains cas (Leroux, 2013 ; Samak, 2013 ; Nicolas, 2017). Plusieurs typologies⁶ ont été élaborées pour décrire la diversité des profils, en insistant sur les logiques d'entrée différenciées selon les origines sociales, les ressources mobilisées, les expériences professionnelles antérieures et les valeurs portées. Benoît Leroux distingue des « agriculteurs conventionnels convertis »

⁵ La Loi Egalim est une loi en faveur de « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » et a été voté pour la première fois le 2 octobre 2018 à l'Assemblée nationale et promulguée le 1er novembre 2018. Elle vise à soutenir les agriculteurs pour qu'ils puissent vivre dignement de leur travail, à produire en fonction des besoins des consommateurs avec des modèles de production adaptés et à promouvoir l'alimentation saine, sûre et durable (Site internet du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2021).

⁶ Par « typologie », on entend ici une construction d'idéaux-types au sens wébérien, c'est-à-dire des profils types permettant de regrouper des individus partageant certaines caractéristiques communes. Dans le cas présent, il s'agit de figures d'agriculteurs biologiques, définies selon des critères tels que l'engagement, les valeurs revendiquées, le milieu social d'origine ou encore le niveau de diplôme. L'idéal-type constitue un outil analytique destiné à mieux saisir le sens que les enquêtés attribuent à leurs parcours et à leur engagement dans l'agriculture biologique, en lien avec les structures sociales et la conjoncture socio-économique dans laquelle ils s'inscrivent (Weber, 1904).

– qui sont donc déjà issus du monde agricole – et des « néo-agriculteurs » – qui sont majoritairement issus de classes moyennes, avec un capital culturel, scolaire et économique relativement élevé et qui réalisent une reconversion pour s’installer en AB (Leroux, 2013). Frédéric Nicolas construit une typologie plus précise des différents profils sociaux des agriculteurs biologiques, tout en mettant en valeur leur engagement professionnel. Les « omnivores » sont des individus issus de la petite bourgeoisie, avec un capital culturel, scolaire et économique relativement important. Ils sont devenus agriculteurs biologiques à la suite d’une reconversion professionnelle. Leur engagement repose sur une vision du travail agricole comme vocation, un style de vie, plus qu’une simple activité économique. Ensuite, la catégorie des « artisans » regroupe des agriculteurs biologiques issus de classes populaires, disposant d’un capital économique, social et culturel limité. Ils ont d’abord évolué dans les secteurs du salariat, des métiers techniques ou manuels, pour ensuite se reconvertis. Leur engagement réside ici dans la volonté d’affirmer leur autonomie professionnelle, en s’opposant aux contraintes hiérarchiques qui leur étaient imposées dans leur ancien emploi. Un troisième profil d’agriculteurs biologiques est celui des « ingénieurs ». Ils sont issus de la bourgeoisie agricole ou économique, possèdent un capital économique important et ont un niveau d’études supérieur important dans des domaines techniques, tels que l’agronomie ou l’ingénierie. Avant leur entrée dans l’AB, ils sont souvent engagés dans des organisations militantes ou des expériences internationales qui les prédisposent à critiquer la modernisation agricole. Leur engagement est donc actif, ils critiquent l’agriculture conventionnelle et ses externalités et redéfinissent le rôle de l’agriculteur. La dernière catégorie développée par Frédéric Nicolas est celle des « héritiers sans héritage », qui se rapproche des « agriculteurs conventionnels convertis » de Benoît Leroux. Ce sont des individus qui proviennent de familles agricoles, souvent dans des positions dominées et ayant des difficultés d’accès à la terre et aux moyens d’exploitation (pour des raisons d’inégalités économiques ou familiales). Leur engagement en faveur de l’AB est motivé par une critique de l’agriculture conventionnelle et de ses risques sanitaires et environnementaux (Nicolas, 2017). L’analyse de ces profils montre ainsi que le passage à l’AB est souvent porteur d’un engagement personnel et professionnel fort, nourri par une critique du productivisme et une aspiration à un autre rapport au travail, à la nature et à la société. Ce choix peut ainsi répondre à une volonté d’autonomie, à une recherche de sens ou à des préoccupations écologiques et sanitaires. La conversion ne va jamais de soi : elle implique des choix, des renoncements, des apprentissages, et s’inscrit dans des configurations territoriales et sociales particulières (Leroux, 2013 ; Nicolas, 2017).

Introduction :

En se concentrant sur les trajectoires individuelles et les logiques d’engagement, ces recherches ont moins étudié les conditions concrètes de possibilité de la conversion, et en particulier, le rôle des structures et des acteurs qui accompagnent ces changements. En effet, la question de l’accompagnement, pourtant centrale dans les politiques de transition agricole, reste largement en arrière-plan dans la littérature sur l’AB. Or, la conversion ne s’opère jamais dans un vide social. Elle suppose des dispositifs d’information, de formation, de financement, d’échange de savoirs et de validation institutionnelle. Autrement dit, elle est médiée par des structures, des acteurs du conseil agricole, des associations professionnelles, des coopératives, ou encore des organismes de certification. Ces intermédiaires jouent un rôle déterminant dans la construction de la possibilité et de la faisabilité de la conversion, dans la manière dont les normes sont comprises et appliquées, et dans la production d’un cadre de référence pour « faire de la bio ».

Leur rôle est ambivalent. D’une part, ils peuvent faciliter la transition, en apportant un soutien technique, administratif et relationnel. D’autre part, ils participent également à une forme de cadrage de l’agriculture biologique, qui peut être plus ou moins prescriptif, et plus ou moins aligné avec les principes fondateurs du mouvement biologique. Ces principes incluent la défense de la biodiversité, le refus de l’usage d’intrants chimiques, la promotion d’une agriculture juste envers les producteurs, ainsi que la volonté de construire une économie équitable à l’échelle des territoires (FNAB, 2017). Selon les institutions auxquelles ils appartiennent, leur trajectoire professionnelle, leur formation et leur posture, ces accompagnateurs peuvent promouvoir une AB orientée vers les marchés et les certifications, ou au contraire, une « bio » plus militante, tournée vers la relocalisation, les circuits courts et les luttes pour la souveraineté alimentaire.

Cette hétérogénéité des pratiques d’accompagnement soulève une série d’interrogations : quelle vision et quelles normes ces structures promeuvent-elles ? Quelle est leur marge de manœuvre dans un paysage institutionnel structuré par des injonctions parfois contradictoires (productivité, durabilité, compétitivité, relocalisation) ? Comment influencent-elles les trajectoires et les représentations des agriculteurs en conversion ? En somme, comment ces acteurs font-ils, concrètement, exister l’agriculture biologique sur leurs territoires ?

Ce questionnement prend toute son importance dans un contexte de multiplication des dispositifs d’accompagnement. On observe aujourd’hui une pluralité de structures

investies dans la promotion et l'encadrement de l'AB. Certaines d'entre elles sont issues de l'histoire militante et alternative de la « bio » – comme les Groupements Régionaux d'Agriculture Biologique (GRAB), étant des associations dépendantes de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB)⁷, créée en 1978, ou encore les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)⁸ – et se positionnent souvent dans une perspective de transformation sociale et écologique forte. Historiquement, l'AB s'est effectivement développée en marge des institutions agricoles classiques. Elle a été portée par des réseaux alternatifs comme Nature & Progrès⁹ (1964) ou la FNAB, qui ont joué un rôle structurant dans la construction de normes, de labels et d'un ethos professionnel¹⁰ spécifique. Ces acteurs militants ont longtemps œuvré à l'autonomisation du mouvement « bio » face aux grandes structures agricoles, en défendant une agriculture à taille humaine, respectueuse des écosystèmes et des dynamiques locales et en s'opposant à l'agriculture productiviste conventionnelle (Samak, 2013 ; Leroux, 2015). À mesure que l'agriculture biologique s'est institutionnalisée, elle a été influencée par plusieurs dynamiques. En effet, la PAC, l'harmonisation européenne, ainsi que les dispositifs incitatifs nationaux et régionaux ont joué un rôle important dans ce processus. Dans ce contexte, d'autres structures, plus institutionnelles, ont commencé à s'intéresser à l'AB. C'est notamment le cas des Chambres d'agriculture, historiquement rattachées à des organismes conventionnels. Ces Chambres, dont le syndicat majoritaire est aujourd'hui la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), intègrent désormais l'agriculture biologique dans leurs missions. Il convient ici de rappeler

⁷Le réseau FNAB est le seul réseau professionnel agricole, spécialisé en agriculture biologique. Cette association regroupe 13 groupes régionaux, les GRAB. Ses missions sont de représenter et défendre les droits des paysannes bio et de développer l'agriculture biologique de manière cohérente et durable.

⁸Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont des centres nés dans les années 1950 à l'initiative d'instituteurs favorables à la vulgarisation agricole et à la circulation du progrès dans les campagnes. Ils ont aujourd'hui été remplacés par les différentes antennes de l'association Agribio (Samak, 2013).

⁹Nature et Progrès est une association de consommateurs, d'agriculteurs producteurs et d'artisans transformateurs fondée en 1964. Elle est l'acteur historique de la promotion du développement de l'agrobiologie en France et en Belgique, puisqu'elle est la première à créer le premier cahier des charges de l'agriculture biologique.

¹⁰Le concept d'ethos vient au départ du grec qui désigne à la fois une manière d'être et aussi les mœurs et les coutumes. Ce terme a été repris en sociologie par Max Weber pour désigner le façonnement des comportements dans le champ social, par le biais de normes contraignantes. Le concept est beaucoup repris et appliqué à différents objets d'étude comme le travail. L'ethos professionnel est donc défini « comme un ensemble de valeurs intériorisées par l'acteur et qui se concrétisent dans l'activité professionnelle. En situation professionnelle, [il] conduirait tout acteur à agir en tant qu'acteur porté par des significations construites en fonction des valeurs et des normes de l'activité en jeu, à interroger son positionnement dans l'action ou encore à défendre des valeurs en situation professionnelle » (Jorro, 2022).

Introduction :

qu'à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'aux années 1970, les Chambres d'agriculture avaient le monopole sur le conseil et l'accompagnement pour la modernisation de l'agriculture. Initialement tournés vers l'assistance technique, les conseillers des Chambres d'Agriculture sont désormais confrontés à des exigences plurielles, combinant des enjeux modernisateurs, économiques et sociaux, puisque les exploitants agricoles recherchent un accompagnement personnalisé qui intègre les nouvelles normes et les innovations techniques (Brunier, 2016). Par ailleurs, Sylvain Brunier montre que, dès le début des années 1960, certains des conseillers tirent localement parti de leur autonomie d'action pour lancer des actions en rupture avec le modèle d'intensification, notamment par la construction de labels et d'appellations d'origine (Brunier, 2015). Autrement dit, au sein de ces chambres, les conseillers agricoles, tout en étant intégrés à une institution historiquement liée au monde conventionnel, disposent d'une relative autonomie (Brunier, 2015 ; 2016) et peuvent s'emparer de l'AB de manière différenciée. Ces structures disposent d'une implantation territoriale forte, d'une expertise agronomique reconnue et d'un accès privilégié aux agriculteurs. Elles jouent désormais un rôle clé dans le déploiement des dispositifs d'aide à la conversion, dans le conseil technique et dans la mise en réseau des exploitants (Sénégas, 2020).

De fait, de nombreuses politiques publiques – qu'elles soient régionales, nationales ou européennes – mobilisent aujourd'hui des structures intermédiaires pour déployer les dispositifs de soutien à la conversion vers l'agriculture biologique. Ces structures jouent un rôle clé dans la traduction concrète des objectifs institutionnels auprès des agriculteurs. Elles assurent la médiation entre des injonctions technico-économiques et des pratiques de terrain, entre des normes bureaucratiques et des logiques professionnelles, entre des discours politiques et des projets de vie. Leur rôle est donc loin d'être purement technique : elles participent activement à la définition des modalités concrètes de la transition agricole, voire à la redéfinition de ce que signifie « faire de la bio » aujourd'hui.

Entre hybridation et tensions : les dynamiques institutionnelles de l'accompagnement à l'agriculture biologique

La coexistence de structures aux histoires, aux ancrages et aux références culturelles très différenciés – allant des associations militantes issues du mouvement « bio » aux chambres d'agriculture historiquement liées à l'agriculture conventionnelle – produit un

paysage institutionnel composite et parfois brouillé. Ce chevauchement entre logiques alternatives et logiques conventionnelles complexifie les frontières idéologiques qui séparaient autrefois clairement ces univers. Loin d'opposer frontalement un pôle critique et un pôle institutionnel, la situation actuelle semble marquée par des zones d'hybridation, de coopération, mais aussi de tension et de concurrence symbolique autour de la légitimité à « bien accompagner » l'AB.

Cette configuration soulève une question centrale : comment les structures intermédiaires, porteuses de rapports différenciés à l'agriculture biologique, s'approprient-elles une même politique de soutien à l'AB pour orienter les parcours de conversion ? Que se passe-t-il lorsque des structures aux approches parfois antagoniques sont amenées à co-construire, mettre en œuvre et incarner une même stratégie territoriale ? Comment ces différences se traduisent-elles dans les pratiques d'accompagnement, dans les discours tenus aux agriculteurs, et dans les effets concrets sur les trajectoires de conversion ? Ces structures interviennent-elles d'ailleurs auprès du même « public » ?

Cette diversité dans les structures d'accompagnement au passage à l'AB et la présence des structures centrales de l'agriculture conventionnelle témoignent d'une certaine façon d'une forme d'imbrication entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle, là où on tend souvent à les opposer. Elle invite donc à dépasser une lecture binaire des mondes agricoles, pour analyser aussi les formes d'hybridation et de négociation qui structurent aujourd'hui la fabrique institutionnelle de l'agriculture biologique. L'objectif de ce mémoire est donc d'explorer l'impact de la diversité des structures d'accompagnement à l'AB : à la manière dont elle est promue, interprétée, cadrée – voire réappropriée et redéfinie – dans le cadre des dispositifs censés la soutenir.

Le rôle des structures d'accompagnement dans la politique des hauts de France

Pour explorer ces questions, ce mémoire de recherche s'appuie sur une enquête de terrain menée dans la région Hauts-de-France, où un plan de développement de l'agriculture biologique (Plan Bio) a été mis en place par le Conseil régional pour la première fois en 2017, en partenariat avec plusieurs financeurs publics. Ce dispositif vise à soutenir la conversion à l'AB et s'appuie largement sur deux structures intermédiaires : la Chambre

Introduction :

Régionale d'Agriculture (CRA) Hauts-de-France¹¹ (représentante d'un pôle plus conventionnel, historiquement proche de la FNSEA) et l'association Bio en Hauts-de-France (Bio HDF)¹², antenne régionale de la FNAB. Il me paraissait essentiel d'intégrer ces deux structures à mon étude, car bien qu'elles partagent les mêmes financeurs et participent au même dispositif, elles diffèrent par leur nature institutionnelle.

Le Plan Bio est une initiative régionale, cofinancée par les Agences de l'eau Seine-Normandie¹³ et Artois-Picardie¹⁴, la région, les départements des Hauts-de-France et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)¹⁵ Hauts-de-France. Mis en place depuis 2017, il vise à développer l'agriculture biologique sur le territoire et à accompagner au mieux les producteurs, avec l'appui des conseillers de Bio HDF et de la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France. Le choix des Hauts-de-France comme terrain de recherche est d'abord motivé par son accessibilité au regard de ma localisation universitaire, mais il présente un intérêt particulier dans la mesure où cette région figure parmi celles ayant la plus faible surface agricole en bio en France, hors

¹¹ Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France est un établissement public placé sous la tutelle de l'État dont le but est de piloter l'agriculture régionale en intervenant pour « une agriculture innovante et compétitive » (Site Internet des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France). Sa mission centrale est d'assurer la représentation des agriculteurs auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elle compte aujourd'hui une petite centaine de salariés et a trois antennes dans l'Aisne, cinq dans le Nord, trois dans l'Oise, huit dans le Pas-de-Calais et quatre dans la Somme.

¹² Bio en Hauts-de-France est une association composée d'une trentaine de salariés. Elle est « au service des agriculteurs, des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la filière ». Elle soutient un projet de développement durable et solidaire de l'agriculture biologique. Elle est la fusion du Groupement des Agriculteurs Bio du Nord-Pas-de-Calais (Gabnor) et de l'association Agriculture Biologique en Picardie (ABP), suite à la fusion de région (Site Internet Bio en Hauts-de-France, 2023). L'association a donc deux antennes : une à Amiens (80) et une à Phalempin (59).

¹³ « L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'environnement et le ministère en charge des finances. [...] Le bassin Seine-Normandie se compose du fleuve de la Seine, de ses affluents (l'Yonne, la Marne, l'Oise), et de petits fleuves de la côte normande (la Vire, la Sélune, l'Arques, la Bresle, ...). Il compte 55 000 km de rivières et s'étend sur 94 500 km², soit 18 % du territoire français » (Site de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, SD).

¹⁴ « L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est un établissement public du Ministère chargé de l'environnement et du développement durable. [...] L'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau et aux milieux aquatiques. Avec l'adoption de la Directive Cadre sur l'Eau en octobre 2000, ces politiques s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union Européenne. Sa zone de compétence couvre l'intégralité des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et partiellement celui de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise » (Site internet de L'Agence de l'eau Artois-Picardie, 2024).

¹⁵ Les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sont les services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Chaque DRAAF est placée sous l'autorité du Préfet de région. Leurs objectifs sont de « contribuer à définir, mettre en œuvre et suivre les politiques nationales et communautaires de développement rural et de l'aménagement et du développement durable du territoire » (Site Internet du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2015).

DROM-COM¹⁶, juste devant l'Île-de-France et la Corse. En effet, en 2023, l'Agence Bio¹⁷ a publié un classement des surfaces en agriculture biologique et en conversion par région. Les Hauts-de-France se classent onzièmes parmi les treize régions de la France métropolitaine, avec 57 321 hectares en agriculture biologique. Bien que ce chiffre soit en hausse de 3,1 % par rapport à 2022, l'écart avec la première région est considérable : l'Occitanie comptait 604 281 hectares de terres agricoles en bio en 2023¹⁸. La région des Hauts-de-France apparaît donc comme un cas pertinent pour cette analyse, puisque des politiques publiques régionales sont mises en place, dans le but de rattraper ce retard.

Ayant déjà collaboré avec Bio HDF l'an passé dans le cadre de mon premier mémoire de recherche, l'accès au terrain s'est avéré simplifié. On m'a rapidement mis en relation avec des conseillers et des agriculteurs, ce qui m'a permis de mener des entretiens semi-directifs. J'ai également été mise en contact avec un conseiller organisant une formation sur « la gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées », en février. Par ailleurs, le site internet de l'association a facilité mes démarches, en référençant l'ensemble des employés et des membres du conseil d'administration (CA). Les salariés de l'association, tout comme les agriculteurs membres du CA, ont accueilli mon projet avec intérêt et se sont montrés disponibles pour les échanges et enquêtes mises en place dans ce projet.

En revanche, la prise de contact avec la Chambre d'Agriculture a été plus laborieuse. Il m'a fallu du temps pour identifier la bonne personne à contacter. Après plusieurs semaines passées à explorer le site internet de cette chambre interdépartementale, à envoyer des courriers électroniques et à téléphoner à la Chambre sans retours, j'ai finalement trouvé une conseillère en grandes cultures biologiques, qui s'est montrée immédiatement enthousiaste à l'idée d'un entretien. Elle m'a ensuite mise en relation avec une collègue ainsi qu'un agriculteur qu'elle suivait régulièrement. Malgré ces difficultés initiales, les échanges ont rapidement été constructifs et m'ont même permis d'accéder à des documents sur le Plan Bio. De plus, cette première interlocutrice m'a grandement aidée en réalisant un

¹⁶ Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer

¹⁷ L'Agence Bio est l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique. Crée en 2001, elle « est la plateforme nationale d'information et d'actions qui s'inscrit dans une dynamique de développement, de promotion et de structuration de l'agriculture biologique française » (Site Internet de l'Agence Bio, SD).

¹⁸ Site internet de l'Agence Bio, (2023). « Répartition géographique des fermes et des surfaces bio ou en conversion ».

Introduction :

tableau répertoriant des données clés sur le développement de l'agriculture biologique dans les Hauts-de-France, en lien avec leur accompagnement.

Par ailleurs, il m'a semblé crucial d'approfondir ma compréhension du Plan Bio. Cependant, établir des contacts avec des fonctionnaires ou des élus de la région s'est révélé compliqué. Ce n'est qu'au début de la rédaction de ce mémoire que, grâce à l'intervention de ma directrice, j'ai pu obtenir un entretien avec un chargé de mission en charge du Plan Bio dans les Hauts-de-France, Hugo¹⁹, 27 ans. Ce terrain, relativement ouvert et facile d'accès, m'a permis d'adopter une approche qualitative en réalisant onze entretiens semi-directifs (Annexe n°1) ainsi qu'une observation, entre le 22 janvier 2025 et le 7 avril 2025. J'ai d'abord pu interroger trois conseillers de Bio HDF : Harold, 43 ans, conseiller en polyculture et élevage biologique à mi-temps, également paysan-boulanger ; Luna, conseillère en polyculture et élevage caprin biologique de 27 ans ; Thomas, 30 ans, conseiller en maraîchage biologique. Tous trois exercent dans le Nord et le Pas-de-Calais, au sein de l'antenne de Phalempin de Bio HDF. En parallèle, j'ai mené deux entretiens avec des conseillères de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais (NPDC) : Anaëlle, conseillère en élevage biologique, de 31 ans, à l'antenne d'Avesnes-sur-Helpe, dans l'Avesnois ; Alison, 33 ans, conseillère en grandes cultures, exerçant à la Cité de l'Agriculture de Saint-Laurent-Blangy, dans le Pas-de-Calais. Ces cinq entretiens m'ont permis de mieux comprendre les dynamiques d'accompagnement à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique dans la région, en prenant en compte les différentes approches et visions de l'AB selon les structures et les spécialités de chacun.

Il m'a paru essentiel d'interroger également des agriculteurs ayant bénéficié de l'accompagnement de ces deux structures dans le cadre du Plan Bio régional, pour recueillir leur expérience et analyser leur rapport à ces intermédiaires. Grâce à mes contacts chez Bio HDF, j'ai rapidement été mise en relation avec quatre agriculteurs biologiques, membres du conseil d'administration de l'association. D'abord, il y a Diane, quarante et un ans, ancienne infirmière reconvertie en agricultrice. Avec son mari, elle cultive des grandes cultures biologiques à Buire-le-Sec, dans le Pas-de-Calais. Elle démissionne en 2014 pour rejoindre son mari sur l'exploitation, qu'ils vont convertir en bio en 2019. Membre active de Bio HDF, elle en est administratrice depuis trois ans. Barnabé, de son côté, est âgé de

¹⁹ Les noms présents dans ce mémoire sont tous des pseudonymes, une anonymisation a été réalisée pour une question déontologique, en s'appuyant sur la sociologie des prénoms de Baptiste Coulmont.

trente-huit ans. Installé à Marconnelle, également dans le Pas-de-Calais, il a repris une exploitation en 2017, qu'il a convertie progressivement à l'agriculture biologique. Il s'est engagé au sein de Bio HDF en 2022, convaincu de l'importance de l'organisation collective dans la structuration de la filière. Guillaume, trente-sept ans, est éleveur laitier dans l'Avesnois et installé depuis plus de onze ans à Flaumont-Waudrechies. Lui aussi siège aujourd'hui au conseil d'administration de Bio HDF, dont il partage les orientations militantes. Enfin, Luc, trente-neuf ans, est agriculteur à Gouzeaucourt, dans le Cambrésis. Il a repris la ferme conventionnelle de son père en 2018 et l'a convertie, par étapes, vers une agriculture biologique assumée et cohérente avec ses valeurs.

Bien que ces agriculteurs soient engagés chez Bio HDF, ils ont également recours, à certains moments, à l'accompagnement de la CRA. Cependant, pour mieux appréhender les dynamiques d'accompagnement propres à chacun de ces deux organismes, il m'a semblé indispensable de recueillir le témoignage d'un agriculteur davantage suivi par la Chambre d'Agriculture que par Bio HDF. J'ai donc sollicité Anaëlle et Alison pour qu'elles me mettent en contact avec des agriculteurs prêts à partager leur expérience de conversion. Toutefois, un seul contact m'a été transmis : celui de Rémy, 38 ans, agriculteur en grandes cultures biologiques à Abscon (Valenciennois).

Par ailleurs, j'ai pu assister, le 4 février 2025, à une formation d'une journée, animée par un conseiller de Bio HDF à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Loos-en-Gohelle, portant sur les bio-agresseurs dans les cultures de fleurs coupées. Cette observation m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement de cet accompagnement collectif : ce que les agriculteurs y apprennent, ce qu'ils viennent y chercher et l'impact que cela peut avoir sur leur conversion ou leur maintien en AB (Annexe n°6).

Mes matériaux ne se limitent pas à ces entretiens et cette observation, mais reposent aussi sur un travail d'archives. Une étude détaillée des sites internet de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais et de Bio HDF, ainsi que l'analyse des chaînes YouTube de Bio HDF et de la CRA, m'ont permis d'examiner tous les outils et toute la documentation mis à disposition des agriculteurs, ainsi que les différents accompagnements proposés par ces deux organismes. L'accès libre, sur internet, aux archives et aux résultats du Plan Bio de la Région m'a également offert une meilleure compréhension du dispositif et de ses objectifs.

Introduction :

Si l'accès au terrain s'est révélé globalement aisé – notamment grâce à un premier contact déjà établi avec l'association Bio en Hauts-de-France dans le cadre d'un précédent travail de recherche – plusieurs difficultés méthodologiques ont toutefois contraint la réalisation de cette enquête. La première difficulté a été la rapidité avec laquelle les entretiens ont dû être réalisés, compte tenu du calendrier universitaire. Il a fallu activer très rapidement les réseaux et les contacts pour obtenir des retours favorables, organiser les rendez-vous, et recueillir un nombre d'entretiens suffisamment substantiel pour alimenter l'analyse. Ce temps restreint a nécessairement limité l'élargissement de l'échantillon, notamment du côté des agriculteurs suivis par la Chambre d'Agriculture. L'échantillon enquêté manque donc de diversité, notamment parmi les agriculteurs suivis principalement ou exclusivement par la Chambre d'Agriculture. La plupart des exploitants rencontrés sont fortement engagés dans l'écosystème de Bio HDF, puisqu'ils sont tous membres du conseil d'administration de l'association, ce qui peut induire un certain biais dans les discours recueillis.

De plus, j'ai rencontré des difficultés à obtenir des données chiffrées sur les accompagnements réalisés par chaque structure, en particulier du côté de Bio en Hauts-de-France. Bien que plusieurs documents internes aient été transmis de manière informelle, il n'a pas été possible d'avoir une vue d'ensemble systématisée ou un accès aux bilans complets de leurs actions (nombre d'exploitations accompagnées, fréquence des formations, taux de conversion après accompagnement, etc.). Cela a limité la possibilité d'intégrer des données quantitatives solides pour appuyer les observations qualitatives.

Par ailleurs, un conseiller maraîchage de Bio HDF, qui devait me transmettre l'avis des participants sur la formation à laquelle j'ai participé, a rompu le contact. Cet imprévu m'a privée d'un point d'entrée essentiel sur la perception concrète des formations par les agriculteurs accompagnés, et n'a pas pu être compensé à temps pour que ces éléments soient intégrés dans le mémoire.

Enfin, la tentative de prise de contact avec la région Hauts-de-France, et en particulier avec l'élue en charge du Plan Bio, s'est révélée laborieuse. Malgré plusieurs relances, je n'ai pas pu accéder à un entretien avec cette actrice clé, ce qui aurait permis de mieux comprendre la vision politique portée par la Région sur l'avenir de l'AB et son articulation avec les structures intermédiaires. Cette difficulté est peut-être le signe d'un manque d'intérêt politique de la part de cette élue au regard du Plan Bio. Toutefois, avec du

recul, elle aurait sans doute eu moins d'éléments factuels à fournir que le chargé de mission à la Région.

De plus, mon enquête n'a pas intégré de profils d'agriculteurs non convertis à l'AB, mais qui auraient participé à des tours de plaine²⁰, des formations ou des réunions d'information, ce qui aurait permis de mieux saisir les freins à la conversion et les effets parfois limités ou ambigus de l'accompagnement. Ces non-conversions, ou conversions non abouties, pourtant tout aussi révélatrices des dynamiques institutionnelles ou des tensions identitaires à l'œuvre dans la « bio », constituent un angle mort de cette recherche.

En somme, ce mémoire s'appuie avant tout sur une méthode qualitative, fondée sur onze entretiens et une observation, sans appui quantitatif structuré. Si cette approche permet de saisir les logiques de sens et les discours portés par les acteurs, elle ne permet pas de mesurer l'ampleur des phénomènes observés, ni d'établir des corrélations robustes entre type de structure accompagnante et réussite de la conversion, par exemple.

Malgré ces limites, cette enquête permet de documenter finement, à travers une méthodologie qualitative qui se veut rigoureuse, les pratiques, les positionnements et les rapports différenciés à l'accompagnement dans deux structures emblématiques de la région. Elle constitue une première exploration d'un objet encore peu traité dans la littérature : les pratiques quotidiennes par lesquelles les structures d'intermédiation participent à la fabrique ordinaire de l'AB.

Ce mémoire propose ainsi d'examiner, à travers le cas du Plan Bio régional des Hauts-de-France, comment différentes structures d'accompagnement – institutionnelles et militantes – s'approprient un même dispositif de politique publique, et comment cela oriente les trajectoires agricoles vers des formes diverses de conversion ou d'adhésion à l'agriculture biologique. Il s'agit d'interroger à la fois les marges d'interprétation offertes par le Plan Bio, les visions contrastées de la « bio » qu'il active, et les appropriations différencierées qu'en font les agriculteurs.

²⁰ Les tours de plaine sont des visites de fermes installées en agriculture biologique, ouverte à tous les agriculteurs intéressés – conventionnels ou en agriculture biologique – dans le but de sensibiliser les producteurs à l'AB et de leur montrer que la conversion est réalisable. Parfois ces tours de plaine passent en revue l'intégralité de la ferme et son fonctionnement, d'autres fois ils se concentrent sur des parcelles et des cultures particulières.

Introduction :

La première partie de ce mémoire de recherche s'intéresse à la genèse et au fonctionnement du Plan Bio régional en tant que cadre d'action publique partagé. Si ce dispositif propose une ligne directrice commune, son architecture souple, reposant sur une logique de co-pilotage entre partenaires aux profils variés, laisse en réalité une grande marge de manœuvre aux structures impliquées. Cette section montre ainsi que le Plan Bio constitue moins un cadre prescriptif qu'un espace d'intermédiation ouvert, dans lequel des usages différenciés stratégiques ou interprétatifs peuvent se développer selon les logiques propres aux acteurs.

La deuxième partie entre au cœur des pratiques d'accompagnement, en analysant les visions contrastées de l'agriculture biologique portées par les deux principales structures étudiées : la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais et l'association Bio en Hauts-de-France. À travers l'analyse des discours, des postures professionnelles et des modalités de conseil, il s'agira de montrer comment ces structures traduisent les objectifs du Plan Bio en fonction de leur positionnement, de leurs ressources et de leur rapport au politique. Ce décalage ne signifie pas opposition frontale, mais révèle plutôt des formes de coexistence entre sécurisation technique et engagement militant, qui reflètent la pluralité des mondes agricoles.

Enfin, la troisième partie se focalise sur les trajectoires agricoles telles qu'elles se construisent à l'articulation de ces dispositifs d'accompagnement. À travers l'étude des parcours de conversion, cette section met en lumière des logiques d'appropriation croisée, de sélection des interlocuteurs et de bricolage stratégique. Loin d'un basculement net entre agriculture conventionnelle et biologique, les itinéraires apparaissent souvent composites, négociés, révélant une porosité croissante entre les modèles agricoles. Le Plan Bio, dans ce contexte, agit moins comme un outil de transformation radicale que comme un espace d'hybridation, où se recomposent les frontières entre bio et conventionnel.

PARTIE 1 : UN CADRE COMMUN, DES USAGES DIFFÉRENCIES : LE PLAN BIO AU PRISME DES STRATEGIES D'INTERMEDIATION

Lancé comme réponse politique à la nécessité de transformer les systèmes agricoles, le Plan Bio des Hauts-de-France se présente comme un dispositif structurant mais non prescriptif, destiné à favoriser l'essor de l'agriculture biologique à l'échelle régionale. Mêlant des enjeux de transition écologique, de relocalisation alimentaire, de soutien à l'emploi agricole, il vise autant à accompagner les producteurs qu'à structurer les filières et impulser des dynamiques territoriales agricoles. Pour autant, ce cadre commun ne donne pas lieu à une mise en œuvre uniforme. Il se concrétise à travers une pluralité de pratiques d'accompagnement, portées par des structures aux cultures professionnelles, aux ressources et aux visions divergentes. Autrement dit, une intention commune – promouvoir l'agriculture biologique – donne lieu, dans les faits, à des stratégies différencierées d'intermédiation, selon les institutions impliquées et les contextes dans lesquels elles interviennent.

Cette première partie, en s'inscrivant dans la sociologie de l'action publique et de la coordination inter-organisationnelle, propose donc d'explorer le Plan Bio comme un instrument d'action publique souple, dont la cohérence dépend moins de la centralisation que de la coordination entre partenaires. D'abord, nous retracerons la genèse et l'architecture du Plan Bio en tant que politique agricole régionale (Chapitre 1), puis nous analyserons les modalités de sa mise en œuvre, marquée par une gouvernance partenariale et non contraignante (Chapitre 2). Il s'agit ainsi de comprendre comment un même cadre peut donner lieu à des usages différenciés, révélateurs de rapports contrastés à l'accompagnement agricole et à la transition écologique.

CHAPITRE 1 : UN CADRE COMMUN AVEC UNE LIGNE DIRECTRICE OFFICIELLE

Face à la montée des enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques qui touchent le secteur agricole, les pouvoirs publics des Hauts-de-France ont progressivement mis en place un cadre structuré pour accompagner le développement de l’agriculture biologique sur le territoire. Le Plan Bio régional, aujourd’hui dans sa version 2023-2027, constitue l’aboutissement d’un long processus de concertation, de construction collective et d’institutionnalisation d’une politique agricole alternative, pensée comme levier à la transition. Ce chapitre propose d’analyser les fondements, l’évolution et la portée de ce dispositif, à la fois stratégique et opérationnel. Il retrace la genèse du Plan Bio, les ambitions politiques portées depuis ses débuts, ainsi que les modalités concrètes de sa gouvernance. À travers cette trajectoire, il s’agit de comprendre comment l’agriculture biologique a progressivement été érigée en priorité régionale, s’inscrivant dans une logique de cohérence territoriale et de transformation systémique²¹.

Avant d’entrer dans l’analyse de la genèse et de la gouvernance du Plan Bio, il peut être utile de rappeler brièvement les principaux acteurs impliqués et leurs fonctions respectives dans le dispositif (Figure n°1).

Figure n°1 : Acteurs et partenaires du Plan Bio et leur rôle

Acteurs	Rôle principal dans le Plan Bio
Région Hauts-de-France	Copilote politique et financier
DRAAF (Etat)	Copilote politique et coordinateur régional et national
Conseils Départementaux (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme)	Financement spécifique et ponctuel sur certains territoires
Agence de l’Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie	Financement spécifique sur les zones sensibles
Association Bio en Hauts-de-France	Animation territoriale, structuration des filières (axe 2)
Chambre Régionale d’Agriculture	Pilotage technique (axe 1), accompagnement technico-économique
Association A PRO BIO	Soutien à la commercialisation (axe 3)

²¹ Ce chapitre s’appuie majoritairement sur l’analyse de deux documents de référence disponibles en accès libre sur internet, produit par la Région : « Le Plan de développement de l’Agriculture Biologique en Hauts-de-France 2017-2021 » (DRAAF Hauts-de-France, 2017) et « Le Plan de développement de l’Agriculture Biologique en Hauts-de-France 2023-2027 » (Point Accueil Bio, 2023).

I. Le plan bio : un outil stratégique et opérationnel de développement de l'agriculture biologique

- Une construction progressive d'un outil stratégique régional

Le Plan Bio des Hauts-de-France, tel qu'il est programmé sur les années 2023-2027, s'inscrit dans une trajectoire de maturation institutionnelle et politique de la question agricole biologique, à l'échelle régionale. En effet, cette initiative est loin d'être récente. Le soutien public à l'agriculture biologique dans la région remonte à plus de quinze ans, avec des premières démarches impulsées dès les années 2000. Contrairement à ce que pourrait laisser penser son caractère programmatique actuel, l'engagement en faveur de l'AB n'est pas une innovation récente, mais le fruit d'un travail progressif et collectif. Ces initiatives étaient portées certes par la Région mais déjà à ce moment-là par l'État (DRAAF), les Agences de l'eau et les associations de développement de la « bio ». Ces programmes « bio » régionaux – pas encore consolidés en un document unifié – étaient élaborés et mis en œuvre sur des bases concertées, avec une pluralité d'acteurs engagés. Dès cette époque, bien avant toute formalisation en plan stratégique, des programmes « bio » régionaux avaient vu le jour. Portés par une coalition de partenaires publics et associatifs – la Région, l'État, les Agences de l'eau (Artois-Picardie et Seine-Normandie), ainsi que les organismes de développement de l'agriculture biologique tels que Gabnor (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais), ABP (Agriculture Biologique en Picardie) et l'association A PRO BIO²² – ces dispositifs posaient déjà les premières pierres d'une gouvernance multi-acteurs du développement de l'AB en région.

C'est dans ce contexte de montée en puissance de l'intérêt pour l'AB dans la région que le Plan Bio 2017-2021 s'institutionnalise pour la première fois. Il s'agit en effet, du premier document régional de planification stratégique spécifiquement dédié à l'agriculture biologique, pensé comme un cadre d'action collective, formalisé et suivi. Cette politique agricole régionale apparaît à un moment politique clé, celui de la réorganisation territoriale, consécutive à la fusion des anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Cette fusion

²² A PRO BIO, une association des Hauts-de-France, œuvrant en faveur de la bio et créée en 1994 par le Gabnor. Ses objectifs sont la promotion de l'activité bio locale auprès de tous les publics, la structuration et la relocalisation les filières biologiques du territoire, ainsi que le développement de l'AB locale en restauration collective (Site Internet d'A PRO BIO, SD).

a d'ailleurs permis le renforcement des compétences régionales en matière de développement agricole.

La genèse de ce plan relève d'une démarche inclusive, elle s'appuie sur une série de temps de concertation forts. En 2016, les États Généraux de l'Élevage et des Filières végétales, organisés par la Région, ont permis de recueillir les attentes des professionnels agricoles. Puis, des comités techniques rassemblant les partenaires institutionnels, les financeurs et les opérateurs historiques ont été mobilisés pour construire une vision partagée. En 2017, a été introduite une dimension participative, puisqu'un appel à contributions citoyennes a été ouvert au grand public. Enfin, une réunion de validation politique conjointe, co-présidée par la Vice-présidente de la Région et le Directeur régional de la DRAAF, a permis d'adopter officiellement le plan en juin 2017.

Ce premier Plan Bio officiel se distingue des initiatives précédentes par un cadre d'action clair, reposant sur cinq axes majeurs d'intervention. Le premier axe s'intéresse au développement des surfaces agricoles biologiques, avec des objectifs de conversion et de soutien renforcé à l'installation. Le deuxième porte sur la structuration de filières équitables, en lien avec les besoins économiques locaux et les exigences sociales. Cette politique régionale, à travers le troisième axe, cherche aussi à faire la promotion de la formation et de la recherche, pour mieux outiller les professionnels et les apprenants. Un quatrième axe se concentre sur l'accroissement de la consommation locale, avec un accent mis sur la restauration collective et les circuits courts. Enfin, le cinquième axe cherche à pérenniser la gouvernance régionale concertée, garante de la cohérence entre les actions des multiples parties prenantes. Ces différents leviers font du Plan Bio 2017-2021 un outil à la fois stratégique et opérationnel.

- Un cadre politique ambitieux pour combler le retard structurel

L'objectif principal de ce plan 2017-2021 était de réduire le décalage entre l'offre régionale et la demande en produits bio, dans un territoire alors marqué par une faible proportion de surfaces agricoles converties : seulement 1,1 % de la surface agricole utile (SAU) en 2016, soit l'un des plus bas taux de France. Ce retard s'expliquait par une combinaison de facteurs : un modèle agricole historiquement productiviste, des filières peu structurées, une perception encore marginale de la « bio » par une partie du monde agricole

(Blancard, Boussemart, 2006), et un déficit de politiques publiques cohérentes et ambitieuses à l'échelle régionale. D'ailleurs, le préambule du plan 2017-2021 ne masque pas ce constat. Il souligne que, malgré une demande locale en forte croissance, la région reste, à cette époque fortement dépendante des importations pour satisfaire les besoins des consommateurs et des transformateurs. Cette dépendance est d'autant plus paradoxale que les Hauts-de-France disposent d'un potentiel agro-industriel particulièrement développé, notamment dans les départements urbains et logistiques du Nord et du Pas-de-Calais, où se concentrent transformateurs, distributeurs et plateformes logistiques (Blancard, Boussemart, 2006). C'est donc bien une transformation systémique que le plan visait à engager, en articulant des leviers techniques, économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux.

- Un instrument de cohérence territoriale et de dialogue entre institutions

Ce premier Plan Bio 2017-2021 s'est aussi révélé être un outil de coordination des politiques agricoles territorialisées. Porté politiquement par la Vice-présidente régionale à l'agriculture et à l'agroalimentaire et par le directeur régional de la DRAAF, il a permis de mettre autour de la table l'ensemble des financeurs publics (État, Région, les cinq Départements des Hauts-de-France, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie) et des opérateurs techniques (Les Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, Bio en Hauts-de-France et A PRO BIO). Sa gouvernance, fondée sur un pilotage partagé, a été pensée pour favoriser la convergence des actions et la lisibilité des dispositifs pour les agriculteurs. Elle a notamment permis l'introduction d'une logique de territorialisation des priorités, avec un ciblage particulier sur les « zones à enjeux eau », les territoires pilotes en restauration collective, ou les « bassins de consommation » urbaine (DRAAF Hauts-de-France, 2017). Elle a aussi contribué à formaliser des modalités de suivi, à travers des comités techniques, des groupes thématiques et des outils de remontée de l'information. Ainsi, le plan 2017-2021 a posé les fondations institutionnelles et partenariales sur lesquelles s'appuie aujourd'hui le plan 2023-2027. Il a créé un précédent en termes de méthode, de gouvernance, de mutualisation des efforts et de visibilité politique.

- Un héritage structurant pour le plan 2023-2027

En effet, le Plan Bio 2023-2027 s'inscrit pleinement dans cette continuité, tout en adaptant ses modalités à un contexte économique et politique profondément renouvelé. Il hérite du modèle de gouvernance partenariale expérimenté avec succès dans le précédent plan, tout en renforçant la logique de copilotage entre la Région et la DRAAF. À la différence du plan précédent, le plan actuel intègre désormais des objectifs chiffrés en matière de surfaces, d'accompagnements et de structuration des filières. Cette évolution reflète une volonté de piloter plus finement les dynamiques, dans un contexte marqué par la crise du marché biologique depuis 2021 (Encadré n°1). Hugo, chargé de mission plan bio à la Région, précise à ce sujet :

« Il n'y avait pas d'objectifs chiffrés, [...] ça a été une des nouveautés du plan actuel. [...] Enfin, le contexte économique au moment du premier plan Bio était bien meilleur que celui d'aujourd'hui, ça a même été le moment du boom. Et donc si on était resté sur les mêmes trajectoires, ce serait fort agréable aujourd'hui et peut être qu'on pourrait espérer assez facilement valider les ambitions qu'ont été écrites dans le Plan Bio actuel. Mais la crise de la bio qu'il y a eu, qui semble s'estomper, remet fortement en cause la réussite des objectifs de celui-ci. » (Entretien Hugo)

Hugo suggère que si la dynamique conjoncturelle précédente avait été maintenue, les objectifs actuels auraient été plus faciles à atteindre. Mais la crise récente rend le succès du Plan Bio 2023-2027 plus incertain. La crise de l'AB, en effet, a fortement ralenti les conversions, a réduit la dynamique de la demande, et a complexifié la mission des structures d'accompagnement. Le plan actuel cherche donc à maintenir le cap, en priorisant le soutien aux producteurs agricoles déjà convertis, en adaptant les financements aux réalités du terrain, et en renforçant l'interconnaissance entre partenaires.

Encadré n°1 : La crise du marché de l'AB depuis 2021

L'agriculture biologique traverse une crise profonde. Après des années de croissance, la consommation de produits bio chute brutalement en 2021, en grande partie à cause de l'inflation. Les consommateurs, contraints de faire des arbitrages économiques, se tournent vers des produits moins chers, délaissant les produits biologiques dont le surcoût est estimé à 30 %. Résultat : les grandes surfaces déréfèrent ces produits, les surplus

sont déclassés et les producteurs quittent l'AB pour revenir au conventionnel. Mais cette crise n'est pas que conjoncturelle : elle révèle des failles structurelles. L'image de l'AB est brouillée par la multiplication des labels et la concurrence d'autres démarches (circuits courts, local, etc.). Le label AB est aussi fragilisé par sa « conventionnalisation » : certains modes de production (comme les serres chauffées) vont à l'encontre des valeurs originelles de la « bio », provoquant une perte de confiance des consommateurs. Enfin, le discours dominant qui fait reposer la responsabilité sur les seuls consommateurs est critiqué. Les acteurs du secteur réclament des politiques publiques ambitieuses : fiscalité écologique, reconnaissance des services rendus par la bio, subventions à l'achat. La suppression des aides au maintien dans la dernière PAC est perçue comme une trahison, à rebours des objectifs affichés (18 % de la SAU en bio d'ici 2027) (Gillot, 2023).

- Une boussole stratégique et un outil opérationnel

Le Plan Bio n'est pas uniquement un plan de financement, ou un « pot commun »²³ (Entretien Alison), il s'agit d'une action stratégique, donnant aux acteurs de l'AB une direction commune à suivre. C'est aussi un outil opérationnel, articulant les interventions selon des axes complémentaires. Sa portée dépasse le simple soutien technique : il inscrit l'agriculture biologique dans une vision politique d'avenir, à l'intersection de l'agriculture, de la transition écologique, de la santé publique et de l'aménagement territorial.

Le Plan Bio 2023-2027, tel qu'il est aujourd'hui, repose sur quatre axes stratégiques, qui visent à inscrire durablement l'AB dans des dynamiques économiques, territoriales et environnementales. Il répond à une logique systémique visant à faire de l'AB un pilier structurant du modèle agricole et alimentaire régional. Le premier axe, intitulé « Sécuriser et poursuivre le développement des productions et des surfaces bio » (Point Accueil Bio, 2023), et animé officiellement par la Chambre Régionale d'Agriculture, tente de répondre à deux défis. Celui de maintenir les fermes déjà engagées dans l'AB, fragilisées par la crise, et celui d'encourager de nouvelles conversions. Pour mener à bien ces objectifs, l'action régionale repose sur plusieurs leviers. Le principal est le Point Accueil Bio (PAB), qui a pour but d'offrir un accompagnement individualisé à tous les agriculteurs qui le souhaitent,

²³ Le terme de « pot commun » est utilisé par Alison pour désigner un ensemble de financements, une caisse commune, en vue d'une dépense collective, mais en réalité le Plan Bio ne se réduit pas à cela.

depuis la phase de réflexion, jusqu’au suivi post-conversion. C’est un « guichet unique »²⁴ (Entretien Alison), facilitant l’accès aux aides, aux références techniques et aux interlocuteurs appropriés. A cela s’ajoute l’organisation de tours de plaine et de « Cafés de la bio »²⁵ pour favoriser l’échange entre pairs et déconstruire les freins à la conversion. Cet axe inclut aussi la formation continue, notamment pour aider les agriculteurs en place à optimiser leurs pratiques, à réduire leur dépendance aux intrants et à améliorer leur résilience économique (Annexe n°4). Enfin, il répond à un impératif, qui est de garantir la viabilité des fermes « bio » et de fournir des signaux positifs aux agriculteurs qui hésitent à franchir le pas, dans un contexte économique parfois incertain.

Le développement des surfaces biologiques nécessite une organisation en aval. Pour cela, le deuxième axe « Accompagner et structurer les filières bio régionales » (Point Accueil Bio, 2023) cherche à sécuriser les débouchés des producteurs, stabiliser les prix et créer de la valeur ajoutée localement. Bio en Hauts-de-France dirige cet axe en menant différentes actions, telles que le renforcement des liens entre amont et aval, grâce à des espaces de dialogue comme les Comités de concertation des Filières de l’Agriculture Biologique (COFAB)²⁶ et le PAB aval²⁷, permettant de coordonner les volumes, les attentes qualité, les logiques de prix. Cet axe soutient aussi les porteurs de projets collectifs, les coopératives, les artisans transformateurs ou les plateformes logistiques, pour mutualiser les coûts et améliorer l’efficacité des circuits bio. Un des objectifs est de mettre en lumière des filières existantes et promouvoir des filières de niche et/ou innovantes. Cet axe permet

²⁴ Le terme de « guichet unique » est employé par Alison, mais en réalité vient des deux Plan Bio (DRAAF Hauts-de-France, 2017 ; Point Accueil Bio, 2023). Il renvoie donc au PAB qui est « accessible à tous [et qui] rassemble les structures d’accompagnement de la région qui travaillent ensemble de manière concertée pour apporter des réponses et accompagner les agriculteurs » (Point Accueil Bio, 2023). Par « guichet unique », on entend donc un lieu où sont proposés différents services d’accompagnement à la conversion vers l’AB, par différentes structures.

²⁵ Les « cafés de la bio » font partie de l’étape n°1 « S’informer, faire le point », du projet de conversion du Plan Bio (Annexe n°4). Ce sont des réunions d’information où la CRA et Bio HDF rassemblent des producteurs pour leur présenter le cahier des charges de l’agriculture biologique et pour essayer de voir si cette agriculture est compatible avec leurs envies et la structure de leur ferme.

²⁶ « Les COFAB, animés par Bio en Hauts-de-France, sont des espaces d’échanges privilégiés de l’amont à l’aval, des comités de concertation entre tous les maillons des filières. Six interfaces de concertation ont ainsi été ciblées pour se réunir et avoir une représentativité la plus exhaustive possible des filières de la région Hauts-de-France : Lait ; Viandes ; Œuf ; Grandes Cultures ; Légumes ; Arboriculture » (Point Accueil Bio, 2023).

²⁷ « Le PAB Aval, animé par A PRO BIO, est la porte d’entrée pour accompagner toutes les entreprises qui souhaitent transformer et/ou distribuer des produits bio » (Point Accueil Bio, 2023).

de faire de l'AB une véritable filière économique, en dépassant le stade artisanal ou militant pour aller vers des circuits durables, rémunérateurs et structurants²⁸.

Le troisième axe part du constat que développer l'offre de produits issus de l'AB n'est pas suffisant, il faut que la demande suive. L'axe « Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux » (Point Accueil Bio, 2023) vise donc à relancer et à sécuriser la consommation régionale, tout en réduisant la dépendance aux circuits d'approvisionnement extérieurs et en pérennisant la relocalisation alimentaire. C'est l'association A PRO BIO qui anime cet axe en agissant sur le soutien à la restauration collective, pour intégrer plus de produits bio et locaux dans les menus, en accompagnant les gestionnaires, les élus, les acheteurs, mais aussi les cuisiniers et le personnel de ces établissements. L'objectif est donc de valoriser l'AB locale auprès du grand public, mais aussi d'accompagner au mieux les acteurs à travers des plateformes logistiques régionales ou des initiatives de commercialisation collective.

Enfin, le dernier axe est transversal, puisqu'il vise à organiser, piloter et valoriser l'ensemble de la stratégie régionale. Il s'agit de garantir une gouvernance efficace, souple, mais exigeante, capable de faire évoluer le Plan Bio en fonction des besoins du terrain, des conjonctures et des retours d'expérience. Dans cette gouvernance partagée, on retrouve plusieurs acteurs : la Région, la DRAAF, les financeurs publics (les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme) et structures opérationnelles (La CRA, Bio HDF et A PRO BIO). Ils composent le Comité de Pilotage (COPIL)²⁹ fixant les orientations stratégiques, le Comité des financeurs (COFIN)³⁰, qui coordonne les moyens financiers et les groupes de travail thématiques assurant le suivi des actions. Cette gouvernance clarifie aussi la répartition des rôles : Bio en HDF est alors responsable de l'animation territoriale et la communication du Plan Bio, la CRA coordonne le développement technique et les références et A PRO BIO est responsable de l'accompagnement les filières et les acteurs

²⁸ Ce sont ces deux premiers axes que nous allons étudier précisément, puisqu'ils se concentrent plus sur la production et les conversions, tandis que l'axe suivant se concentre majoritairement sur l'aval, la commercialisation et la consommation.

²⁹ « Organisé par les co-pilotes [l'État et la Région], le COPIL oriente stratégiquement le plan bio. Il réunit les signataires du plan bio à un niveau politique chaque année et permet de valider de nouvelles orientations » (Point Accueil Bio, 2023)

³⁰ Le COFIN regroupe les différents financeurs du Plan Bio (Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, les départements de Hauts-de-France, la Région et la DRAAF), pour « mobilise[r] des fonds, assure[r] la cohérence entre financeurs grâce à un plan de financement connecté aux attentes des coordinateurs opérationnels en amont de la préparation des demandes de subvention » (DRAAF Hauts-de-France, 2017).

économiques. Il est inscrit dans cet axe qu'un suivi et une évaluation annuels des actions auront lieu, via des dialogues de gestion, pour permettre d'ajuster les budgets, de rediriger les efforts si besoin, et d'assurer un pilotage réactif. Cet axe garantit que le Plan Bio reste lisible, incarné et piloté, et qu'il conserve sa dimension de projet collectif et de transformation territoriale.

Aujourd'hui, le Plan Bio 2023-2027 s'affirme comme réponse politique à des enjeux sociaux majeurs. Il ne s'agit pas seulement de soutenir une agriculture différente, mais de faire de la « bio » un levier de transition face au changement climatique, via des systèmes plus résilients, face à la dégradation des ressources, notamment les nappes phréatiques (absence d'intrants chimiques), face à la fragilisation des territoires ruraux, par la création d'emplois non délocalisables et le renforcement du lien producteur-consommateur et face au besoin de souveraineté alimentaire, en consolidant les filières locales. C'est d'ailleurs ce que résume Hugo, chargé de mission du Plan Bio, à la Région en rappelant que :

« Nos élus du Conseil régional, [...] considèrent, particulièrement notre vice-présidente, que l'agriculture bio fait partie des agricultures d'avenir. Et donc l'objectif, ce n'est pas de dire que tout doit être bio à l'horizon 2040, [...], mais plutôt que c'est un des modes de production intéressants qui correspond très bien au défi de l'avenir du dérèglement climatique, notamment. Et que notamment sur les zones de captage, [...], on a quand même un intérêt important. Il y a aussi des intérêts en terme d'emploi, donc puisque c'est plus d'emplois non-délocalisables dans l'agriculture bio que dans les autres types d'agriculture » (Entretien Hugo)

Hugo relaye ici la position des élus régionaux, qui considèrent la « bio » comme un modèle agricole d'avenir parmi d'autres, pertinent pour répondre aux enjeux climatiques, sanitaires et économiques locaux. L'approche des élus, décrite par Hugo, n'est ni totalisante ni marginale, mais équilibrée et stratégique. L'idée est donc d'intégrer la « bio » de manière ciblée et efficace dans les politiques agricoles régionales.

II. Le pot commun de financement : origine, gestion et répartition

Comme vu précédemment, l'un des piliers du Plan Bio des Hauts-de-France, et une de ses spécificités majeures, réside dans la mise en place d'un mécanisme financier

mutualisé, conçu pour éviter l'éparpillement des initiatives, maximiser les synergies et garantir une action publique cohérente. Ce « pot commun » (Entretien Alison, conseillère à la CRA) de financement ne constitue pas une caisse unique au sens strict, mais bien une coordination volontaire et concertée des engagements financiers de plusieurs institutions publiques majeures. Ce système a émergé progressivement, en réponse au besoin d'une visibilité budgétaire pluriannuelle, à la nécessité de simplifier les démarches pour les structures porteuses de projets, et à l'ambition de rendre l'intervention publique plus lisible, plus efficace et plus stratégique.

De ce fait, dès le premier plan bio de 2017, l'intention d'articuler les financements autour d'une stratégie commune était explicite. Le COFIN a ainsi été créé comme une instance dédiée à cette mission. Il réunit les principaux contributeurs, avec bien sûr la Région Hauts-de-France, moteur politique du dispositif, qui assume le rôle de premier financeur. Elle intervient sur tous les axes du Plan Bio, mais aussi la DRAAF, qui représente l'État en région, joue un rôle de co-pilote stratégique. Elle veille à l'articulation du plan avec les priorités nationales (PAC, Ambition Bio, Pacte Vert...), tout en participant au financement de certaines actions ciblées. Ensuite, sont aussi financeuses, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, qui justifient leur engagement par les bénéfices environnementaux documentés de l'agriculture biologique, tels que l'impact de la réduction des intrants sur la préservation des nappes phréatiques et la lutte contre l'érosion des sols. Leur intervention se concentre sur les zones à enjeux pour la ressource en eau. À ces trois piliers s'ajoutent le financement des Conseils départementaux des Hauts-de-France. Cependant, Alison, conseillère bio à la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, explique que les départements « ne mettent pas grand-chose » et sont des financeurs moins importants (Entretien Alison). La particularité de ce « pot commun » est que chacun des financeurs conserve sa logique propre d'intervention. Le défi du plan bio est alors de créer un cadre commun suffisamment souple pour permettre cette coexistence sans redondance ni contradiction.

- Une redistribution modulable, orientée et négociée

Le principe de redistribution des financements issus du pot commun repose sur deux grands mécanismes complémentaires, permettant à la fois de soutenir des acteurs historiques structurants et d'encourager l'innovation et la participation élargie. D'abord, les

structures considérées comme piliers de la mise en œuvre du plan bio – Bio HDF, la CRA et A PRO BIO – bénéficient de subventions annuelles, attribuées à l'issue d'un dialogue de gestion conduit chaque année avec la Région. Ces échanges permettent de négocier des objectifs opérationnels réalistes, d'ajuster les priorités en fonction des contextes économiques et de coordonner les actions entre les structures afin d'éviter les chevauchements et optimiser l'utilisation des moyens. Hugo, chargé de mission du Plan Bio, insiste sur le caractère non contractuel mais fortement partenarial de cette relation en expliquant que les financements ne sont pas pérennes pour les associations et que « ce n'est pas comme un marché ». Cette souplesse, quoique parfois source d'incertitude pour les bénéficiaires, garantit une adaptabilité forte aux évolutions du terrain et aux priorités émergentes. Le second mécanisme est celui des appels à projets thématiques, tels que l'Appel à Initiatives pour le Développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB). Ce guichet unique permet aux acteurs de proposer des projets qui expérimentent de nouvelles pratiques, renforcent la structuration de filières sur des territoires peu couverts, favorisent la coopération inter-acteurs, ou ciblent des publics spécifiques. Cette ouverture permet de ne pas figer le Plan Bio autour d'un cercle restreint d'opérateurs historiques et d'autonomiser les acteurs, pour encourager la montée en compétence de nouveaux territoires et porteurs de projets.

- Une ingénierie budgétaire souple mais non garantie

L'un des paradoxes du Plan Bio régional est que, s'il affiche une logique de copilotage et de partenariat renforcé, comme évoqué précédemment, il repose sur un modèle de financement juridiquement incertain, notamment du côté régional. En effet, les subventions votées par la Région sont discrétionnaires, c'est-à-dire qu'elles ne s'inscrivent pas dans des conventions pluriannuelles contraignantes, ni dans des marchés publics, elles dépendent des élus en place. À tout moment, une réorientation politique ou budgétaire peut entraîner une baisse, voire une suppression, des crédits alloués. D'ailleurs, Hugo, chargé de mission du Plan Bio démontre cette instabilité financière dépendante de l'orientation politique de la Région, à travers l'instabilité de ses missions :

« Globalement, si demain on me demande de travailler, d'arrêter de soutenir la bio, c'est mon élu qui me demande de faire ça, il faudra juste que je change de travail, je n'ai pas le choix » (Entretien Hugo).

Effectivement, si les missions, le travail d'Hugo change, le budget alloué au Plan Bio sera revu, voire supprimé.

Cette ingénierie budgétaire est souple, mais elle n'est pas garantie. Elle impose aux structures partenaires une adaptation permanente, qui doivent fournir un effort constant de justification et de transmission d'informations. Elles doivent aussi réajuster régulièrement leurs projets. Une logique de coproduction stratégique est attendue. Chaque structure doit démontrer que ses actions s'inscrivent dans les priorités politiques régionales. Hugo, chargé de mission du Plan Bio explique d'ailleurs que les financements sont octroyés aux partenaires en fonction des critères différenciés de chacun des financeurs :

« C'est pas Bio en Hauts-de-France, par exemple, qui décide ce qu'il va faire tout seul de son côté qui nous présente sa feuille de route et nous on dit : « on aide, on n'aide pas ». C'est plutôt un échange qui dure toute l'année [...] Et donc ça va être des choses : « on pense faire ça, tout ça » et puis des fois nous, on peut avoir des retours, dire « bon cette action là, vous pouvez bien sûr la faire, ce n'est pas à nous de dire non, mais par contre, nous, on n'ira pas financer là-dessus parce que ça nous intéresse moins » (Entretien Hugo).

Par conséquent, certaines initiatives ne seront pas financées par le Plan Bio. D'autant plus qu'Alison explique que les financeurs ont un droit de regard sur les actions qu'ils financent :

« On invite systématiquement nos financeurs pour qu'ils viennent voir notre travail, ce qu'on fait de leur argent, et aussi qu'ils puissent prendre le pouls de ce qu'il y a sur le terrain, parce que c'est des événements qui sont principalement adressés aux agriculteurs » (Entretien Alison).

Alison souligne ici une stratégie de transparence et de valorisation du travail accompli auprès des financeurs, tout en maintenant une orientation claire vers les bénéficiaires finaux : les agriculteurs. L'objectif est double : rendre visible et tangible l'usage des fonds et favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre décideurs et acteurs de terrain.

Ce mécanisme du « pot commun » a permis l'émergence d'une véritable culture de coopération entre financeurs, qui dépasse le simple partage des coûts. Le Plan Bio 2023-2027 est aujourd'hui une plateforme d'alignement stratégique, dans laquelle chaque financeur apporte ses fonds, ses contraintes administratives, mais aussi sa lecture des enjeux

et son expertise. Cette capacité à concilier différentes visions de l’action publique pour faire système est une mise en avant par la Région comme une des réussites majeures du plan et l’un des facteurs de sa légitimité politique.

Si le Plan Bio repose sur un modèle de gouvernance partenariale et ouverte, cette architecture n’est pas sans effets ambivalents. Le recours systématique aux appels à projets, le fonctionnement en « pot commun » et la logique de cofinancement produisent un effet de flexibilisation des actions, certes favorable à l’innovation locale, mais qui engendre aussi des effets pervers. D’abord, cette gouvernance fondée sur des conventions annuelles favorise une certaine instabilité : les structures doivent sans cesse adapter leurs projets aux critères de sélection, ce qui nuit à la continuité des actions et à leur planification à moyen terme. Ensuite, la dilution des responsabilités – chacun agissant sur mandat sans ligne directrice forte – affaiblit la lisibilité stratégique du Plan dans son ensemble. Enfin, cette logique incitative peut encourager un opportunisme stratégique de la part des structures, contraintes d’aligner leurs priorités sur les orientations politiques en cours, au risque d’une dépendance institutionnelle accrue. En somme, si la gouvernance du Plan Bio permet la diversité et l’adaptation, elle peut aussi freiner la construction d’une vision commune, et renforcer les inégalités d’accès aux ressources entre les opérateurs. Une gouvernance plus intégrée, ou tout du moins une clarification des rôles et une sécurisation des financements, apparaît comme une piste à explorer pour consolider l’efficacité collective du dispositif.

À travers l’analyse des différents Plans de développement de l’agriculture biologique en Hauts-de-France, 2017-2021 et 2023-2027 (DRAAF Hauts-de-France, 2017 ; Point Accueil Bio, 2023), il apparaît clairement que la Région joue un rôle moteur dans la structuration et la promotion de l’agriculture biologique. Ces documents traduisent une volonté politique affirmée de faire de l’agriculture biologique un levier de transition agricole, en combinant des objectifs stratégiques ambitieux avec des dispositifs d’accompagnement concrets. Néanmoins, ces plans ne relèvent pas d’une logique prescriptive ou contraignante. Ils visent davantage à orienter qu’à imposer. Cette souplesse se manifeste dans la place centrale accordée aux structures intermédiaires – telles que la Chambre Régionale d’Agriculture ou Bio en Hauts-de-France – qui assurent la traduction opérationnelle des orientations régionales sur le terrain. La flexibilité du dispositif permet ainsi une adaptation aux réalités locales, mais elle confère également un pouvoir significatif aux partenaires chargés de la mise en œuvre.

CHAPITRE 2 : UN DISPOSITIF REGIONAL NON CONTRAIGNANT POUR LES PARTENAIRES

Le Plan Bio des Hauts-de-France repose sur une logique de gouvernance partagée, fondée sur la coopération plus que sur la contrainte. Contrairement à des dispositifs centralisés ou descendants, il s'appuie sur un cadre souple, laissant une large autonomie aux structures partenaires dans la mise en œuvre des actions. Cette orientation, assumée politiquement, permet de conjuguer diversité des acteurs, adaptabilité aux contextes locaux et appropriation différenciée des objectifs du plan. Cependant, cette souplesse structurelle soulève des enjeux de coordination, d'équilibre entre les parties prenantes, et de lisibilité des priorités. Entre copilotage, liberté d'interprétation et architecture mouvante, le Plan Bio dessine les contours d'un dispositif hybride : à la fois catalyseur d'initiatives locales et moteur stratégique régional, sans pouvoir formel d'imposition. Ce chapitre explore donc les dynamiques de gouvernance non contraignante qui structurent le plan, à travers deux angles complémentaires : le rôle central mais autonome des partenaires dans la mise en œuvre, et la souplesse institutionnelle permise par une architecture partenariale évolutive.

I. Le rôle central des partenaires et les logiques de co-pilotage

Le Plan Bio des Hauts-de-France repose sur une architecture de gouvernance dite souple, marquée par l'absence de hiérarchie formelle entre les partenaires et par la valorisation d'un pilotage partagé. Cette organisation non prescriptive, revendiquée par la Région et la DRAAF, s'inscrit dans une logique de « construction plurielle » des politiques publiques (Rival, Ruano-Borbalan, 2017), où les acteurs de terrain sont appelés à ne pas seulement exécuter mais co-construire les orientations de l'action publique. Loin des logiques descendantes propres aux modèles bureaucratiques classiques proposés par Weber (Benamouzig, Lazega, 2022), cette gouvernance repose sur des principes de confiance mutuelle, de coresponsabilité et de reconnaissance de l'expertise distribuée. Comme l'exprime clairement Hugo, chargé de mission au Conseil régional, la Région et la DRAAF assument un rôle de copilotes, sans pour autant se placer au sommet d'une chaîne de décision verticale. Le processus des « dialogues de gestion » constitue un espace d'ajustement collectif, où les priorités régionales sont discutées avec les structures opératrices (chambres, associations) et réarticulées en fonction des besoins exprimés par le terrain :

« Il y a une grosse période, ce qu'on appelle les dialogues de gestion, [...] où on fait évoluer les choses qui sont faites, les politiques, les actions, des associations ou des organismes consulaires pour qu'ils collent un peu plus à la réalité du terrain ou à la volonté politique de la région. Bien sûr, c'est un travail commun à plusieurs, mains. C'est pas nous qui imposons notre volonté, sinon on ferait des marchés » (Entretien Hugo).

Le Plan Bio fonctionne donc comme un cadre de référence commun et souple, un espace de coordination dans lequel chaque structure peut proposer, ajuster et mettre en œuvre des actions, sans injonction extérieure. Il ne constitue ni un contrat prescriptif, ni une chaîne hiérarchique. La Région n'impose pas une ligne directrice aux acteurs, mais se sont les acteurs eux-mêmes qui la co-construisent. Anaëlle, conseillère en élevage bio à la Chambre d'Agriculture NPDC, confirme cette dynamique de partenariat :

« C'est vraiment un partenariat. Comme je le disais, on dépose des actions d'une année à l'autre et en fait, on est vraiment partenaires dans les actions [avec Bio HDF]. C'est-à-dire qu'on les décide ensemble. Chacun dit quel rôle il peut avoir dans quelle action. [...] C'est vraiment comment on peut chacun mettre nos compétences dans les actions pour pouvoir soutenir l'agriculture bio » (Entretien Anaëlle).

Cette gouvernance, décrite par Hugo et Anaëlle, volontairement horizontale favorise un climat de coopération inter-institutionnelle. Elle permet aussi d'intégrer des logiques d'apprentissage collectif et de réflexivité organisationnelle, en donnant aux structures partenaires la possibilité d'expérimenter, d'évaluer et de reformuler leurs interventions. Ce choix de gouvernance reflète une volonté politique de respect des logiques de terrain, de souplesse d'action et de mobilisation durable des structures partenaires.

En somme, le Plan Bio articule souplesse institutionnelle et exigence de coordination. Il constitue un dispositif de gouvernance hybride, à mi-chemin entre planification stratégique et accompagnement incitatif, qui renforce la légitimité des acteurs de terrain tout en posant les bases d'un dialogue multilatéral autour de la transition agroécologique régionale.

- Une répartition des rôles souple et complémentaire

Dans sa version 2023-2027, le Plan Bio des Hauts-de-France repose sur une structuration thématique où chaque axe stratégique est confié à une structure partenaire identifiée comme « pilote ». La Chambre régionale d'agriculture est en charge du premier axe relatif au développement des surfaces biologiques et à l'accompagnement à la conversion, tandis que Bio en Hauts-de-France pilote l'axe deux centré sur la structuration des filières biologiques régionales. L'association A PRO BIO, quant à elle, est responsable de l'axe trois consacré à la consommation et aux circuits de commercialisation et la Région coordonne, avec la DRAAF, l'axe transversal de gouvernance. Toutefois, cette attribution n'a pas de valeur exclusive. Elle n'implique ni monopole d'action, ni cloisonnement rigide. Elle doit être comprise comme une logique de coordination plutôt que comme un système de répartition hiérarchisée des compétences. Comme le souligne Hugo, chargé de mission à la Région pour le Plan Bio, cette organisation repose davantage sur une division fonctionnelle évolutive que sur un partage politique strict des responsabilités :

« Ce qu'il y a donc en fait, c'est qu'ils n'ont pas vraiment un axe, c'est qu'ils sont pilotes d'un axe. En réalité, c'est presque de l'organisation interne. [...] Le 19 mai, on aura notre prochaine réunion technique et il sera sur les axes un et deux, si moi et mon homologue de la DRAAF, on va présenter dans les grandes lignes de tout ce qui passe par la gouvernance, ce sera par contre chaque structure qui est animatrice de l'axe qui le présentera, sachant que parfois il se donne la parole entre eux, quand même. Mais voilà, c'est plutôt une forme d'organisation, puisque c'est vrai qu'en axe 1 Bio en Hauts-de-France, même si c'est normalement la chambre qui est pilote de l'axe 1, Bio en Hauts-de-France est quasiment aussi présente, voire totalement. Mais disons que soit ce sont des actions qui sont communes, je pense aux Point Accueil Bio, soit ce sont des actions qui sont faites enfin, qui sont complémentaires » (Entretien Hugo).

Les structures partenaires n'ont donc pas le monopole sur un axe particulier, la répartition par axe est pensée de manière fonctionnelle plus que politique. Le but n'est pas d'enfermer les acteurs dans des périmètres exclusifs d'action. Les structures ont plus un rôle de coordination, qui laisse place à une porosité entre les acteurs. L'exemple de l'axe un – censé

être piloté par la CRA, mais où Bio HDF est « quasiment aussi présente » (Entretien Hugo) – illustre cette cohabitation des opérateurs sur un même champ d’action. Cette situation traduit la réalité du travail de terrain, où les structures ont des domaines de compétences qui se recoupent (sensibilisation à l’AB et appui à la conversion), des réseaux d’intervention différents mais complémentaires et surtout des projets communs. Cette porosité entre rôles illustre une gouvernance territoriale dans laquelle les rôles évoluent selon les projets, les contextes locaux et les capacités d’action des partenaires. Ainsi, une même action – comme le PAB – peut être portée de manière conjointe par la CRA et Bio HDF, chacun apportant ses ressources, ses compétences ou son ancrage territorial. Ce modèle reflète une coordination souple par ajustement mutuel (Crozier, Friedberg, 1977), où les acteurs agissent moins sur la base d’un schéma d’organisation préétabli que sur celle d’une négociation continue des responsabilités. Dans cette logique, la gouvernance du Plan Bio repose sur des mécanismes de dialogue, qui permettent d’articuler les interventions, de répartir les tâches selon les opportunités, et d’assurer une continuité de service sur le territoire. Ce fonctionnement est à la fois une force et une fragilité. D’un côté, il garantit une grande capacité d’adaptation aux réalités de terrain et permet aux structures d’intervenir là où elles sont les plus légitimes ou compétentes. D’un autre côté, il suppose un haut degré de confiance entre les partenaires, une reconnaissance mutuelle de leurs apports et un travail constant de coordination informelle, sans quoi le système peut tendre vers la redondance, voire la compétition implicite pour la reconnaissance institutionnelle ou les financements. La répartition souple des rôles témoigne ainsi d’un pilotage horizontal du dispositif, dans lequel la Région et la DRAAF n’imposent pas un agenda unifié mais organisent les conditions de la coopération. L’État devient donc facilitateur plutôt que prescripteur, et l’action publique se déploie dans un espace d’interdépendances fluides entre opérateurs.

En définitive, la souplesse dans la répartition des rôles au sein du Plan Bio constitue un principe structurant du dispositif. Elle permet l’hybridation des expertises, favorise les dynamiques de co-construction et rend possible une approche différenciée de la transition agroécologique, au plus près des réalités locales. Mais pour que cette plasticité reste féconde, elle doit s’accompagner de dispositifs pérennes de coordination, de reconnaissance institutionnelle mutuelle et d’un suivi réflexif des complémentarités effectives sur le terrain.

- Des identités organisationnelles différentes mais complémentaires

La gouvernance du Plan Bio repose sur une articulation originale entre des structures aux identités organisationnelles distinctes, mais complémentaires. D'un côté, la Chambre régionale d'agriculture, en tant qu'établissement consulaire, incarne un mode d'intervention professionnalisé et technicien. Historiquement liée au réseau FNSEA, elle porte une culture de l'accompagnement agricole fondée sur la neutralité institutionnelle, la production de références techniques et l'adossement aux politiques publiques. De l'autre côté, Bio en Hauts-de-France est une association issue du réseau militant de la FNAB, qui revendique une approche plus engagée de l'agriculture biologique, centrée sur la transition écologique, la justice sociale et l'ancrage territorial. Le Plan Bio ne cherche pas à lisser ces différences. Ces dernières sont, au contraire, valorisées comme ressources d'action publique. En permettant à ces deux modèles d'intermédiation de coexister, le dispositif favorise une diversité d'approches, susceptibles de répondre à des profils agricoles hétérogènes – agriculteurs conventionnels prudents, porteurs de projets engagés, collectivités en demande de partenariats, etc. – et d'incarner l'AB à la fois comme projet technique et projet politique.

Cette co-construction des rôles est rendue possible grâce à plusieurs outils de gouvernance. Ainsi, le COPIL fixe les grandes orientations du Plan Bio. Le Comité Technique (COTECH) permet de « coordonner les acteurs techniques et de faire de la transversalité entre les différents axes, outils et actions du plan bio » (Point Accueil Bio, 2023). Les groupes thématiques ont pour rôle de préciser les actions lors d'échanges et les dialogues de gestion budgétaire annuel, afin d'adapter les objectifs du Plan Bio en fonction des moyens mis à disposition par les différents financeurs. Ces espaces sont autant des arènes de coordination que des lieux de traduction entre logiques professionnelles hétérogènes (Barthe et al., 2001).

Ce processus de coordination ne vise pas l'uniformisation des pratiques, mais la reconnaissance des différences comme leviers d'action. Il s'inscrit dans une logique de gouvernance réflexive, où l'hétérogénéité des modèles devient un facteur de robustesse, à condition d'être reconnue, négociée et structurée. Ainsi, le Plan Bio agit moins comme un dispositif de normalisation que comme un espace de médiation entre modèles agricoles. Il permet la coexistence stratégique de logiques professionnelles parfois concurrentes, mais potentiellement synergiques.

- Une autonomie encadrée par la responsabilité

La souplesse accordée aux partenaires va de pair avec une exigence de responsabilité. Les structures doivent démontrer leur capacité à inscrire leurs actions dans les orientations du plan, à rendre compte de leur activité et à dialoguer avec les autres partenaires pour éviter les redondances ou les concurrences. C'est d'ailleurs ce qu'illustre les propos d'Anaëlle, conseillère en élevage à la CRA. Elle explique que l'institution dans laquelle elle travaille et Bio HDF décident conjointement, sans esprit de concurrence, pour le bon fonctionnement du Plan Bio :

« Ce n'est ni une logique de concurrence ni de soutien. C'est vraiment un partenariat. Comme je le disais, on dépose des actions d'une année à l'autre. Et en fait, on est vraiment partenaires dans les actions. C'est-à-dire qu'on les décide ensemble » (Entretien Anaëlle).

L'enjeu est donc de maintenir un équilibre délicat, en laissant de la liberté d'action aux structures pour qu'elles déploient des initiatives adaptées à leurs contextes locaux, tout en assurant une cohérence régionale à travers des cadres communs d'évaluation, de pilotage et de communication. Ce modèle de copilotage responsabilisant, bien que parfois imparfait, apparaît comme l'un des fondements du succès du Plan Bio régional. Il permet une adhésion durable des acteurs, une mobilisation large des compétences disponibles et une adaptation permanente aux réalités agricoles et économiques du territoire.

Cette section illustre un basculement dans les modes de pilotage des politiques agricoles : d'un modèle centralisé et prescriptif, on passe à une gouvernance négociée, fondée sur la confiance, la coordination horizontale et la valorisation des diversités organisationnelles. Le Plan Bio des Hauts-de-France devient ainsi un instrument souple de convergence, plutôt qu'un outil de normalisation. Il en résulte un modèle hybride, où la coopération est centrale, mais dépend de la qualité des échanges inter-structures, et de la capacité à résoudre les tensions par le dialogue plutôt que par l'autorité. Cette gouvernance apparaît comme une innovation institutionnelle, en cohérence avec les principes de transition agroécologique, qui reposent sur la pluralité des acteurs, la co-construction des savoirs et l'adaptation aux réalités locales.

Ainsi, le Plan Bio ne constitue pas simplement un plan d'action : c'est un laboratoire de gouvernance territoriale, un terrain d'expérimentation pour des formes renouvelées de

gestion publique, dans lesquelles le rôle des partenaires n'est plus seulement opérationnel, mais stratégique et politique.

II. Une architecture partenariale et mouvante

Le caractère non contraignant du Plan Bio des Hauts-de-France se manifeste pleinement dans sa gouvernance souple, marquée par la pluralité des acteurs impliqués et par la mobilisation d'instruments incitatifs, tels que les appels à projets. Ce fonctionnement reflète une logique de subsidiarité. En effet, le Conseil régional et la DRAAF ne dictent pas un modèle unique, mais créent un cadre stratégique d'intervention, dans lequel les acteurs partenaires sont invités à s'inscrire de manière autonome et parfois compétitive.

- **Une diversité d'acteurs, entre coopération et instabilité**

Le Plan Bio des Hauts-de-France repose sur une pluralité d'acteurs publics et para-publics aux logiques d'action hétérogènes. Aux côtés des pilotes institutionnels (Région et DRAAF), coexistent les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, les Départements des Hauts-de-France (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme), les structures d'animation telles que la CRA, Bio HDF ou A PRO BIO, mais aussi un ensemble plus diffus d'acteurs comme les collectivités locales, les coopératives agricoles, les établissements d'enseignement et de recherche ou les intercommunalités. Si cette diversité constitue une richesse – en permettant d'ancrer l'action publique dans les territoires et de mobiliser une expertise variée – elle constitue aussi une source d'instabilité et de désajustement. Comme le souligne Hugo, chargé de mission à la Région, chaque financeur ou partenaire intervient avec ses objectifs spécifiques :

« Ça dépend totalement des différentes structures. L'agence Bio [...] c'est son boulot, donc on va pas lui demander pourquoi elle accompagne un bio. Mais pour les agences de l'eau, par exemple, c'est parce que l'agriculture biologique a des impacts sensibles sur la qualité de l'eau. Pour la DRAAF, là, c'est des orientations nationales, donc il faudrait leur demander, mais nous, pour la région, c'est la volonté de notre élu, enfin de nos élus du Conseil régional, qui considère, particulièrement notre

vice-présidente, que l'agriculture bio fait partie des agricultures d'avenir, [...] c'est un des modes de production intéressants qui correspond très bien au défi de l'avenir du dérèglement climatique, notamment. Et que notamment sur les zones de captage, mais on revient un peu aux arguments de l'agence de l'eau, on a quand même un intérêt important. Il y a aussi des intérêts en terme d'emploi, donc puisque c'est plus d'emplois non-délocalisables dans l'agriculture bio que dans les autres types d'agriculture » (Entretien Hugo).

Chaque acteur engagé dans le soutien à l'agriculture biologique le fait en fonction de ses objectifs propres. L'Agence Bio agit par mission centrale, les agences de l'eau défendent un objectif environnemental ciblé, la DRAAF applique une stratégie nationale et la Région poursuit des objectifs politiques locaux liés au climat, à l'environnement et à l'emploi. Cette diversité des logiques d'action montre que la participation au développement de l'AB repose sur une articulation d'intérêts et de stratégies différencierées, ce qui rend la gouvernance du secteur à la fois complexe et riche. En effet, cette hétérogénéité des rationalités d'action peut favoriser l'innovation, mais elle complique la construction d'un pilotage cohérent sur le long terme.

De plus, la temporalité différenciée des institutions – rythmes électoraux, calendriers budgétaires, priorités fluctuantes – renforce la précarité du cadre stratégique. La mobilisation d'un acteur sur un axe donné peut dépendre d'un élu engagé, d'un chef de service sensible à la cause ou de la disponibilité ponctuelle d'un budget. Dans ce contexte, le Plan Bio agit comme un espace d'opportunités pour les structures d'intermédiation. Il ouvre un marché d'initiatives, dans lequel les opérateurs peuvent adapter leurs stratégies selon les appels à projets, les priorités politiques ou les marges budgétaires disponibles. Cette plasticité permet des ajustements continus, mais elle crée aussi une dépendance aux opportunités institutionnelles, pouvant limiter la stabilité des actions engagées.

- Les appels à projets comme dispositif structurant et sélectif

Dans ce paysage institutionnel éclaté, les appels à projets – notamment l'AIDAB (Appel à Initiatives pour le Développement de l'Agriculture Biologique) (Encadré n°2) – jouent un rôle structurant central. Présentés comme des outils d'ouverture et de flexibilité,

ils permettent à des structures de formuler des propositions adaptées aux priorités du moment. Mais loin d'être de simples leviers de financement, ces dispositifs relèvent de ce que la sociologie de l'action publique qualifie de « technologies de gouvernement » (Breton, 2014). Ils fonctionnent comme des instruments de sélection implicite, orientant les modes d'action et les représentations légitimes de l'intervention publique. En effet, pour qu'un projet soit financé, il doit se conformer à des critères explicites (adéquation avec les axes du plan, cohérence budgétaire, ancrage territorial), mais aussi répondre à des attendus plus implicites : usage du langage de l'innovation, de la durabilité, de la gouvernance partenariale, etc. Cela crée un espace dans lequel seules les structures les mieux outillées – administrativement, politiquement et rhétoriquement – parviennent à tirer leur épingle du jeu (Breton, 2014). Dans les Hauts-de-France, cette dynamique favorise structurellement des acteurs comme la CRA et Bio HDF. En tant que partenaires historiques et parties prenantes de la gouvernance du Plan, ils maîtrisent les codes, les temporalités et les attentes des financeurs. Leur capacité à produire des réponses calibrées renforce leur légitimité et leur position dominante. Ce quasi-monopole cognitif sur la traduction des objectifs du Plan en actions opérationnelles tend à concentrer les ressources et peut créer une forme d'oligopole de l'intermédiation. Si cette situation garantit une certaine efficacité administrative, elle comporte aussi des effets de verrouillage, en limitant l'entrée de nouveaux acteurs moins expérimentés ou moins connectés aux réseaux décisionnels.

En cela, le Plan Bio, malgré son ouverture formelle, reproduit des mécanismes d'exclusion douce, qui interrogent la diversité des voix et des formes d'agriculture biologique représentées. La gouvernance par projet, en dépit de sa souplesse affichée, fabrique donc aussi ses propres frontières, entre les structures capables de s'y adapter et celles qui en restent à la marge.

Encadré n°2 : Description de l'Appel à Initiatives pour le Développement de l'Agriculture Biologique

« L'AIDAB est un outil de financement propre au Plan Bio qui permet de faciliter l'accès aux financements des porteurs de projets par un guichet unique réunissant des financeurs du plan bio. Il met ainsi en cohérence des actions et des financements en ouvrant le plan bio aux territoires et aux acteurs des filières » (Point Accueil Bio, 2023).

L'AIDAB est mis en place en 2025 pour la huitième fois consécutive, par la DRAAF, la Région Hauts-de-France et les Agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie, dans

les Hauts-de-France. C'est une initiative mise en œuvre dans le cadre du Plan Bio Hauts-de-France 2023-2027. Il permet à des structures de déposer des projets, selon trois enjeux dit prioritaires : « la structuration de filières existantes ou la création et le développement de nouvelles filières ; la mise en œuvre d'investissements structurants pour les filières biologiques ; [et] la conduite d'actions territoriales pour le développement de l'AB » (Site internet de la DRAAF Hauts-de-France, 2025).

- Des effets d'apprentissage et de spécialisation différenciés

Ce fonctionnement induit une forme d'inégalité d'accès à la ressource publique. Les structures les plus professionnalisées – ou ayant appris à le devenir – captent une part importante des financements. À l'inverse, des porteurs de projets moins structurés, ou moins familiers des normes implicites, peuvent renoncer à candidater, ou échouer à se conformer au « bon format » (Breton, 2014).

Dans le contexte du Plan Bio, cela signifie que la capacité à interpréter les axes du plan, à négocier avec les financeurs, à mobiliser les bons mots, devient une ressource stratégique, voire une compétence institutionnelle valorisée – possédée par les parties prenantes du Plan. C'est pourquoi, au-delà de leur différence statutaire ou idéologique³¹, la Chambre et Bio HDF se retrouvent dans une position d'acteurs dominants – et centraux – du dispositif, chacun selon ses codes. La Chambre dans une logique de gestion institutionnelle et d'ingénierie territoriale et Bio HDF dans une logique plus militante, territorialisée et agile.

Ce que révèle aussi l'analyse d'Éléanor Breton, c'est que la contrainte ne disparaît pas avec la mise en concurrence, elle se déplace. Loin des injonctions directes, les critères des appels à projets deviennent des repères structurants, auxquels les porteurs de projet doivent s'aligner s'ils veulent être retenus. Les structures apprennent à anticiper ce qui sera jugé recevable, à adapter leurs récits au langage de l'action publique, quitte à formater les projets (Breton, 2014). Hugo, chargé de mission au Conseil régional, souligne d'ailleurs que la souplesse laissée par le plan donne certes des leviers aux structures, mais n'induit pas des financements automatiques comme vu précédemment, les structures doivent quand

³¹ Ces différences seront plus étudiées et approfondies dans la Partie 2.

même s'inscrire dans les axes de Plan Bio et des appels à projet. Ainsi, l'appel à projets n'est pas seulement un outil de financement : c'est un instrument de gouvernement qui conditionne les formes de l'action publique locale, en apparence ouverte mais fortement encadrée par des normes tacites. Il produit des effets de sélection, de formatage, de spécialisation – autant de dynamiques qu'on retrouve pleinement dans l'animation du Plan Bio. Cette architecture ouverte mais sélective exige des acteurs une maîtrise des normes implicites, une capacité de traduction stratégique des attentes du Plan Bio et une résilience organisationnelle pour ajuster les réponses aux critères évolutifs des financeurs. C'est dans cette capacité à jouer le jeu des appels à projets, à transformer des incertitudes en opportunités, que se construit progressivement une élite technique de la transition agricole, capable de faire vivre le Plan Bio sans jamais en dépendre totalement.

En conclusion, le Plan Bio des Hauts-de-France se distingue par une architecture de gouvernance souple et non contraignante, reposant sur le copilotage, la coordination volontaire et la responsabilité partagée. Ce choix stratégique de la Région et de la DRAAF traduit une volonté de faire de l'AB un projet collectif, adaptable aux spécificités territoriales et institutionnelles. Les structures partenaires, comme la Chambre régionale d'agriculture et Bio en Hauts-de-France, bénéficient d'une large autonomie d'action, leur permettant de s'approprier les objectifs du plan selon leurs logiques d'intervention, leurs cultures professionnelles et leurs réseaux.

Toutefois, cette liberté de mise en œuvre n'est pas sans contrepartie. Elle repose sur un équilibre fragile entre autonomie et responsabilité, coopération et compétition, surtout dans un contexte de gouvernance élargie où interviennent de multiples financeurs publics, aux priorités et calendriers parfois divergents. Ce cadre incertain ouvre des marges de négociation aux structures les mieux dotées en ingénierie, tout en générant une forme d'inégalité d'accès aux ressources. Les appels à projets, en particulier, cristallisent ces tensions : loin d'être de simples outils de financement, ils constituent de véritables instruments de gouvernement, incitant les porteurs à se conformer aux normes implicites de l'action publique. Cette logique favorise les structures les plus professionnalisées, capables de formuler des projets techniquement solides et politiquement alignés. Ainsi se constitue, au sein du Plan Bio, une élite technique de la transition agricole, capable de transformer les incertitudes structurelles en opportunités stratégiques.

Partie 1 : Un cadre commun, des usages différenciés : le Plan Bio au prisme des stratégies d'intermédiation

Ce fonctionnement, s'il permet une gouvernance souple et adaptative, ne gomme pas pour autant les clivages de fond entre les acteurs. Car derrière les logiques de coopération et de co-pilotage se jouent des visions contrastées de l'agriculture biologique, qui renvoient à des conceptions différentes du rôle de l'agriculture biologique dans la transition agricole : pour les uns, un modèle à sécuriser et professionnaliser ; pour les autres, un projet politique de rupture avec l'agriculture dominante. C'est cette diversité des représentations et des finalités que nous allons désormais interroger dans la Partie 2, en analysant les tensions entre sécurisation technique et engagement militant, et la manière dont elles traversent les pratiques et discours des acteurs engagés dans le Plan Bio.

PARTIE 2 : DES VISIONS CONTRASTÉES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : ENTRE SECURISATION TECHNIQUE ET ENGAGEMENT MILITANT

Si le Plan Bio des Hauts-de-France a pour ambition de fédérer les acteurs autour d'un projet commun de développement de l'agriculture biologique, il ne gomme pas pour autant les différences profondes qui traversent le champ du conseil agricole biologique. Derrière les logiques de coordination institutionnelle se jouent des manières de penser, de pratiquer et d'orienter l'accompagnement à la conversion, portées par des visions contrastées du rôle de l'agriculture biologique dans la transition agroécologique.

Cette deuxième partie propose d'entrer dans la fabrique quotidienne de l'accompagnement à la conversion, en explorant les représentations, les postures et les pratiques des deux structures conseillères phares du Plan Bio : la Chambre régionale d'agriculture et l'association Bio en Hauts-de-France. Ces deux institutions, bien que réunies dans un même dispositif, incarnent deux modèles d'intervention et deux conceptions de l'agriculture biologique. L'un plus technique, centré sur la sécurisation économique et la neutralité du conseil, et l'autre plus politique, orienté vers la transformation des systèmes agricoles et l'adhésion à un projet collectif. L'analyse mettra ainsi en lumière comment ces deux structures traduisent leur modèle d'accompagnement dans la pratique quotidienne (Chapitre 3), et aussi comment leurs ressources différencieront façonnent leurs modes d'intermédiation et leurs marges de manœuvre (Chapitre 4). De fait, derrière la volonté commune de développement de l'AB, se cachent des manières de faire et de dire qui structurent l'action, la définition des publics cibles et les formes d'engagement mobilisées. Il s'agira donc de comprendre comment ces visions s'articulent ou s'opposent dans la pratique, en montrant qu'au-delà d'un clivage simpliste entre technique et militantisme, ce sont des régimes d'intermédiation distincts qui coexistent dans le Plan Bio. Cette diversité, loin de nuire au dispositif, peut être une richesse, à condition qu'elle soit reconnue, structurée et accompagnée.

CHAPITRE 3 : DEUX INSTITUTIONS CLÉS, DEUX MODÈLES D'ACCOMPAGNEMENT

Au cœur de la mise en œuvre du Plan Bio des Hauts-de-France, deux structures jouent un rôle central – mais contrasté – dans l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique : la Chambre régionale d'agriculture et l'association Bio en Hauts-de-France. Toutes deux sont pleinement investies dans le développement de l'agriculture biologique régionale, mais leurs histoires, leurs cultures professionnelles, leurs finalités et le public ciblé divergent sensiblement.

Ce chapitre cherche à analyser les différentes visions de l'accompagnement à la conversion que ces deux institutions portent, à travers l'étude des discours de leurs conseillers et des agriculteurs qu'elles accompagnent. Cette analyse est essentielle pour comprendre comment ces structures s'approprient le Plan Bio pour orienter les parcours de conversion. Si le Plan Bio favorise la complémentarité et la coopération, il repose aussi sur la cohabitation de deux modèles d'intervention – un premier modèle davantage centré sur la sécurisation technico-économique des projets et un second porté par une lecture plus militante, politique et territorialisée de l'agriculture biologique. Ces deux visions donnent lieu à des tensions, des coopérations ponctuelles et parfois des malentendus sur les objectifs, les publics cibles et les postures à adopter. Cependant, le Plan Bio tente d'articuler ses différentes manières de voir l'AB et la conversion, sans pour autant les lisser et les uniformiser.

I. La Chambre d'agriculture : accompagnement structuré, centré sur la viabilité

Dans le cadre du Plan Bio, la Chambre régionale d'agriculture joue un rôle de premier plan dans l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique, notamment en tant que pilote de l'axe 1 dédié au développement des surfaces. Loin d'être anecdotique, cette position institutionnelle traduit une approche spécifique du conseil agricole, centrée sur la sécurisation des trajectoires, l'analyse technico-économique et la neutralité d'intervention. L'entrée en bio, dans ce cadre, est pensée comme un projet d'entreprise à encadrer méthodiquement. Elle s'appuie sur un accompagnement très structuré, composé

de diagnostics, de simulations économiques, et d'un suivi individuel ou collectif adapté aux besoins exprimés. Anaëlle, conseillère en élevage bio, évoque cette logique modulaire :

« Il y a l'accompagnement technique qui passe par l'accompagnement individuel ou l'accompagnement collectif sur des sujets très variés » (Entretien Anaëlle).

Quant à Alison, conseillère en grandes cultures biologique à la Chambre, elle est persuadée qu'il est nécessaire de « créer de la référence technique [pour] pouvoir ensuite bien conseiller les agriculteurs » (Entretien Alison). Pour Alison, cet accompagnement doit aussi être économique et doit rassurer, donner des repères concrets et limiter les incertitudes techniques et économiques :

« Notre accompagnement, c'est plus d'être sur la technique, mais c'est aussi de faire relativiser l'économique » (Entretien Alison).

L'objectif, commun aux deux, est de fournir aux agriculteurs des repères stables dans un environnement incertain : réglementaire, économique, mais aussi climatique. L'accompagnement doit rassurer, réduire l'asymétrie d'information (Barthe et al., 2001), et permettre à l'agriculteur d'anticiper les conséquences concrètes de sa conversion.

- Des outils pour une rationalisation du risque

Cette posture se traduit par un accompagnement fortement structuré autour d'indicateurs objectifs. Au début du parcours de conversion et dans le cadre du Point Accueil Bio, un diagnostic de ferme est réalisé. Ce dernier permet d'évaluer les motivations, les atouts et les faiblesses de l'exploitation. Si le projet se confirme, une étude technico-économique approfondie est proposée au producteur, incluant projections de marges, hypothèses de charges et évaluation des investissements. Les conseillères de la Chambre expliquent que le diagnostic individuel, réalisé via le PAB, est la première étape d'un parcours balisé, permettant à l'agriculteur de mesurer les risques et d'envisager sa transition par la rationalité économique de son engagement :

« C'était d'abord un diagnostic un peu large de la ferme sur les motivations à passer en bio, voir quels sont les points forts et les points faibles de la ferme pour la conversion. Et puis, suite à ce rendez-vous-là, les éleveurs souhaitaient vraiment se convertir en bio. Là, on proposait un diagnostic technico-

Partie 2 : Des visions contrastées de l'agriculture biologique : entre sécurisation technique et engagement militant

économique, donc beaucoup plus technique dans le sens gestion du cheptel, assolement, voilà. Et économique parce qu'on faisait... On fait un prévisionnel, grosso modo, de ce qui se passera en tenant compte des charges de structure, des charges opérationnelles et des investissements à venir potentiels qui sont liés à la conversion, quoi » (Entretien Anaëlle).

Anaëlle décrit un dispositif d'accompagnement structuré et progressif à la conversion bio, qui articule écoute des motivations individuelles, analyse des capacités techniques et économiques de la ferme et projection financière concrète. Ce type d'accompagnement montre que la transition vers l'AB repose sur un diagnostic éclairé et personnalisé, mobilisant à la fois l'engagement des producteurs et l'expertise technique des accompagnateurs. Cette posture analytique et méthodique s'inscrit dans une tradition consulaire de la Chambre d'Agriculture, historiquement centrée sur la productivité et la rationalisation des pratiques (Brunier, 2016). Elle vise à réduire la prise de risque, sans chercher à influencer la finalité du projet. La conversion reste un choix personnel, l'accompagnement un outil d'aide à la décision.

- Une dépolitisation revendiquée du conseil

Ce pragmatisme et ce rationalisme s'accompagne d'une volonté de ne pas politiser l'accompagnement, alors même que le dispositif du Plan Bio régional est une politique publique. Les conseillères sont d'accord pour dire que leur métier et leurs actions sont porteurs d'engagement. Alison, conseillère en grandes cultures biologiques à la Chambre explique que son métier « a du sens pour [elle] » et que :

« Quand on est conseiller bio, on est aussi convaincu des bienfaits de l'agriculture biologique, de la place que ça doit avoir, etc. Et donc c'est aussi pour ça qu'on se saisit, mais on outrepasse aussi un peu notre statut de simple conseiller technique » (Entretien Alison).

Pourtant elle préfère parler de « valeurs » plutôt que d'engagement, pour éviter d'évoquer un volet politique qu'elle renvoie aux actions de Bio HDF, mais pas à celles de la Chambre. Anaëlle, conseillère en élevage biologique à la CRA, partage ce point de vue et confie que :

« Oui, très clairement, il y a un engagement environnemental, c'est clair et net, social, beaucoup plus qu'on peut ..., que les gens de l'extérieur ne le pensent,

politique, moi je m'éloigne volontairement de ce volet-là parce que j'estime que ce n'est pas mon rôle et je préfère me concentrer vraiment sur les aspects techniques de mon métier » (Entretien Anaëlle).

Ce choix de dépolitisation n'est pas neutre : il permet aussi à la CRA de se distinguer de Bio en Hauts-de-France, dont la posture est plus militante et revendicative. Cela répond à une logique d'équilibre institutionnel au sein du Plan Bio, où chaque structure occupe un espace d'intervention spécifique, en tension mais complémentaire.

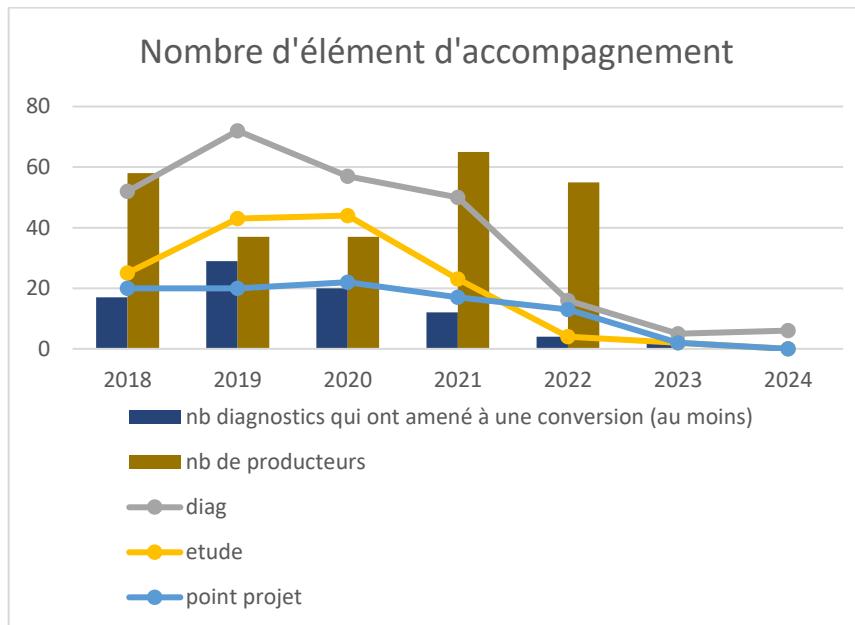
- Une conversion « réaliste » accompagnée par des conseillers-experts

Un terme revient à plusieurs reprises dans l'entretien avec Alison, conseillère en grandes cultures biologiques : « réalisme ». Pour elle, la conversion doit être pragmatique, progressive et compatible avec les aléas économiques. Le contexte de crise du secteur bio depuis 2021 (inflation, baisse de la consommation, pressions sur les prix) justifie à ses yeux une inflexion des stratégies d'accompagnement :

« 2020-2021, on voyait qu'il n'y avait plus tellement de dynamique de conversion. [...] Maintenons ceux qui sont en place, soyons réalistes aussi de ce qui se passe » (Entretien Alison).

Cette approche ne signifie pas une opposition de principe à l'engagement ou aux valeurs portées par l'agriculture biologique, mais ces dimensions sont recontextualisées. Elles doivent s'articuler à des réalités concrètes – telles que la crise de l'AB depuis 2021, liée à l'inflation – à des contraintes de marché, à des exigences réglementaires. En effet, tous les individus interrogés témoignent d'une crise importante de la « bio », les conseillers eux, montrent que cela est accompagné d'une chute des conversions, voire de déconversions. Alison, conseillère en grandes cultures à la CRA, en s'appuyant sur les chiffres officiels de la Chambre, a réalisé un graphique montrant cette évolution. En 2019, sur 37 dossiers pris en charge, 29 diagnostics ont abouti à une conversion (au moins), contre 12 en 2021, 4 en 2022 et 1 en 2024, alors que le nombre de dossiers traités avait largement augmenté pour ces trois dernières années (Figure n°2)

Figure n°2 : Graphique de l'évolution des accompagnements à la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, entre 2018 et 2024, réalisé par l'une des enquêtées, Alison³².



Source : Alison, conseillère à la Chambre NPDC, 2025 (sur base des rapports annuels de la CRA entre 2018 et 2024)

Alison, conseillère en grandes cultures biologiques à la Chambre, offre une vision sur les formations, qui permet de montrer que l'accompagnement doit contribuer à réduire l'incertitude, à donner de la visibilité, à stabiliser les projets :

« En 2021, on a eu des conversions qui étaient en réflexion depuis 2019, grossièrement, ou 2018. On n'a pas eu vraiment de nouvelles réflexions en 2020, et conversions en 2020. S'il y a eu des conversions en 2020, c'est plutôt des gars qui avaient commencé à réfléchir avant. [...] Et donc, on n'est plus sur un public vraiment de néophytes, en fait. Donc, nos formations, forcément, elles sont tournées vers des publics déjà plus avertis, plus expérimentés. Et donc, on va chercher des sujets plus poussés, en fait. [...] On essaie de proposer aussi des formations sur les nouvelles cultures émergentes en bio. [...] Puis là, on se rend compte qu'en fait, c'est des cultures qui sont potentiellement intéressantes, notamment sur certains départements du sud des Hauts-de-France. Mais le tournesol, on en voit aussi un peu en Nord-Pas-de-Calais. Et du coup, c'est un

³² Ce graphique a été réalisé par une des enquêtées, Alison, conseillère en grande culture à la CRA. Elle l'a réalisé sur la base des rapports annuels officiels de la Chambre (qu'elle ne pouvait me transférer en l'état), référençant les résultats d'accompagnement sur la période 2018-2024.

public plus averti, un peu plus expérimenté. Et donc, on apporte des thématiques aussi un peu plus poussées » (Entretien Alison).

Alison explique donc que l'accompagnement proposé par les structures répond à la temporalité longue des décisions de conversion, adapte ses contenus aux besoins des agriculteurs selon leur niveau d'avancement et offre des clés techniques pour sécuriser l'innovation. En ce sens, il joue un rôle crucial pour réduire l'incertitude, apporter de la visibilité aux agriculteurs, et stabiliser les projets de conversion et d'installation en bio, tant sur les plans techniques qu'économiques. Dans cette optique, les formations proposées par la Chambre d'agriculture sont conçues comme des outils de montée en compétences. Leur objectif est d'apporter des solutions concrètes à des problèmes techniques identifiés, tels que le choix des variétés, la maîtrise de l'enherbement ou la gestion de la fertilité. Les échanges y sont ouverts, mais le cadre reste technicisé, centré sur la résolution de problèmes pratiques plutôt que sur la promotion d'un engagement collectif ou politique. Ce positionnement professionnel et technique se retrouve également dans les vidéos diffusées sur la chaîne YouTube de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France. Bien que peu d'entre elles portent spécifiquement sur l'agriculture biologique, ces vidéos sont généralement de bonne qualité, bien cadrées et réalisées de manière professionnelle (Encadré n°3). Les enregistrements de webinaires, d'environ une heure, peuvent s'apparenter à de véritables sessions de formation. L'exemple du « Webinaire FiLoLéG : "Protéagineux – semences et sélection variétale" » (2025) illustre bien ce mode de fonctionnement. Les relations entre les conseillers/animateurs et les participants y sont majoritairement verticales et descendantes, comme en témoigne la faible répartition de la parole et l'usage systématique du vouvoiement. Les conseillers adoptent une posture d'experts techniques, mobilisant des données scientifiques, des chiffres et des graphiques pour appuyer leurs propos. Ainsi, la Chambre d'agriculture se positionne comme un partenaire fiable, neutre et compétent, dont la légitimité repose sur la maîtrise technique et une connaissance approfondie des filières. Ce modèle d'accompagnement valorise une posture de conseiller-expert, en retrait des débats de valeurs, mais solidement ancré dans la réalité des systèmes de production.

Encadré n°3 : Présentation de la chaîne YouTube des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

La chaîne YouTube des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France est active depuis 2019. Elle constitue un outil de communication et de formation destiné aux agriculteurs et aux acteurs du monde rural. Elle propose une diversité de contenus, tels que des webinaires, des présentations de projets et d'événements, des témoignages d'agriculteurs et des interventions d'experts, couvrant des thématiques variées comme la méthanisation, la transmission d'exploitation ou encore les projets agroforestiers. Cette chaîne se distingue par sa volonté de diffuser des informations pratiques et réglementaires, en mettant en avant les services proposés par les Chambres d'agriculture. Elle sert également de relais pour les événements régionaux, tels que les salons agricoles ou les journées techniques, renforçant ainsi la visibilité des actions institutionnelles. En somme, la chaîne YouTube des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France s'inscrit dans une logique de vulgarisation et de promotion des politiques agricoles régionales, en offrant un accès facilité à des ressources informatives et en valorisant les initiatives soutenues par l'institution (Chaine YouTube Chambres d'Agriculture des Hauts-de-France, 2019).

La Chambre valorise donc une posture de conseiller-expert, au service de la sécurisation technique et économique des agriculteurs. Son accompagnement s'inscrit dans un cadre professionnalisé et standardisé, qui vise l'efficacité et la durabilité des systèmes, sans porter de discours idéologique sur les finalités de l'agriculture. La Chambre – à travers la parole rapportée de ses conseillères en AB – estime que son rôle est d'être présente à toutes les étapes de la vie agricole, de l'installation à la retraite, sans discrimination idéologique. Alison et Anaëlle se rejoignent pour dire que la conversion est un choix personnel :

« Pour moi, imposer un diagnostic et tout ça, pour moi, ça ne marche pas. C'est un peu comme quand on essaie de faire arrêter quelqu'un de fumer. Si ça ne vient pas de la personne, ça ne marche généralement pas. Là, l'agriculture bio, il faut vraiment que ce soit une démarche personnelle. Et si la personne fait appel à nous, c'est qu'elle est prête à passer le cap » (Entretien Anaëlle).

L'agriculteur reste libre de ses choix et l'accompagnement doit simplement lui donner les clés pour les assumer dans un cadre sécurisé. Dans cette perspective, l'agriculteur est un

acteur rationnel, autonome, que le conseiller accompagne sans juger ni orienter. Ce positionnement évite le paternalisme, mais il peut aussi être perçu comme une forme de prudence excessive, voire de conservatisme, surtout face à l'urgence des enjeux agroécologiques.

En somme, la Chambre régionale d'agriculture propose un accompagnement structuré, méthodique et rassurant, fondé sur une logique de maîtrise des risques et de viabilité économique. Ce modèle, s'il évite les dérives prescriptives, tend à privilégier une posture de neutralité technique, parfois perçue comme prudente, voire conservatrice. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Bio, mais en propose une lecture rationnelle et gestionnaire, éloignée des formes d'engagement plus militant portées et revendiquées par d'autres acteurs du dispositif, tel que Bio HDF.

II. Bio en Hauts-de-France : une interprétation engagée du Plan Bio

À rebours de l'approche technico-économique défendue par la Chambre d'agriculture, Bio en Hauts-de-France revendique une posture résolument politique, militante et engagée dans l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique. Luc, agriculteur biologique et membre du CA de Bio HDF, témoigne en expliquant qu'« au niveau technique, chez Bio en Hauts-de-France, il n'y a pas de conseiller "technique, technique" ». Historiquement issue du réseau FNAB, l'association s'inscrit dans un héritage syndical agricole alternatif, fondé sur une critique du modèle productiviste dominant et sur la promotion d'un changement systémique du modèle agricole (Lamine, 2012). Cette orientation repose sur la croyance en un modèle dynamique intégrant cette évolution. Elle est explicitement assumée par les conseillers, qui politisent leur métier et leurs missions. C'est d'ailleurs ce que révèle Harold, conseiller en élevage biologique chez Bio HDF :

« Il y a quand même une part militante dans notre activité, on ne va pas s'en cacher » (Entretien Harold).

Au-delà de l'engagement individuel à travers leur emploi, les conseillers considèrent que l'association est elle-même politique. Luna, conseillère en élevage caprin bio, précise que

Bio en Hauts-de-France se différencie d'un syndicat, mais qu'en réalité elle mène tout de même une action de lobbying :

« En fait on part du principe que tout ce que le gouvernement ne met pas en place mais qui a lieu d'être doit être créé par des associations. Et du coup par définition on est une association et on porte, on a quand même un projet. [...] Et donc oui c'est quand même un projet politique puisqu'aujourd'hui [l'agriculture biologique] n'a pas la place qu'elle devrait avoir » (Entretien Luna).

En effet, Bio HDF cherche à sensibiliser à l'AB, mais surtout à convaincre.

- Un accompagnement fondé sur une posture de transformation

Contrairement à la logique de neutralité professionnelle promue par la CRA, Bio HDF fait de l'accompagnement un acte engagé. Les conseillers cherchent à sensibiliser et à avoir « une force de frappe collective » (Entretien Thomas, conseiller en maraîchage biologique). Il ne s'agit pas uniquement d'outiller l'agriculteur, mais aussi de le sensibiliser, de le convaincre, et parfois de le provoquer dans ses représentations. La conversion n'est pas un acte neutre ou technique, c'est une rupture symbolique et idéologique, qu'il convient d'accompagner comme telle. Harold, conseiller depuis plus de 15 ans dans l'association, décrit cette stratégie de terrain :

« Dans l'Avesnois, quasiment toutes les conversions qu'on a accompagnées en élevage laitier bio, c'est des gens qu'on est allés un peu chercher, quoi. Il y a eu des mouvements spontanés de la part des agriculteurs, mais c'est aussi parce qu'on a créé de l'événementiel, fait du bruit autour de cette question de la conversion bio dans les moments où c'était favorable, avec l'appui des laiteries, avec l'appui des partenaires agricoles, etc. Mais sinon, on peut dire qu'on a été les chercher presque toutes les conversions. C'est rarement spontané » (Entretien Harold).

Ce positionnement résume à lui seul la posture proactive et offensive de Bio HDF. Pour l'association et ses salariés, la conversion n'est pas forcément un processus spontané qu'il faut simplement encadrer, mais il peut être une démarche à susciter, à accompagner dans son potentiel de rupture. L'accompagnement proposé par Bio HDF n'est donc pas uniquement technique, il est aussi idéologique, fondé sur une volonté de faire évoluer les

représentations et de réorienter les trajectoires agricoles vers un modèle plus respectueux de l'environnement, des hommes et des territoires.

- Former et politiser : entre transmission technique et éveil des consciences

Contrairement à la neutralité revendiquée par la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), Bio en Hauts-de-France affiche clairement les valeurs qu'elle défend. Par exemple, dans la formation collective du 4 février intitulée « la gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées » (Annexe n°6), même si la formation n'est pas réservée aux producteurs biologiques et n'est pas uniquement centrée sur l'AB, le formateur, Robert, fait toute une introduction sur l'importance et les vertus de cette agriculture. Il ne s'agit pas simplement d'un transfert de compétences, mais d'un processus de politisation douce, où la « bio » est présentée comme un choix éthique et citoyen, face aux crises multiples qui affectent l'agriculture contemporaine. D'ailleurs, pendant la journée Robert a beaucoup opposé l'AB à l'agriculture conventionnelle, en les plaçant respectivement dans les « camps » du « bien » et du « mal » et en suggérant aux participants de choisir leur « camp » (Annexe n°6). L'agriculture biologique est ici présentée comme intrinsèquement vertueuse, tandis que l'agriculture conventionnelle est disqualifiée moralement. Robert ne se contente pas d'informer, il cherche à mobiliser les participants, à les engager dans une prise de position claire. Cette approche s'apparente à une logique militante, qui cherche à susciter une adhésion émotionnelle et éthique, plutôt qu'une décision fondée sur des critères technico-économiques ou contextuels.

Par conséquent, dans les formations collectives comme dans les échanges individualisés, les conseillers mettent en avant plusieurs valeurs. Ils insistent notamment sur l'importance de la biodiversité, considérée comme un indicateur clé de durabilité. Ils valorisent également le lien au territoire en encourageant les circuits courts, les projets alimentaires territoriaux et la coopération entre agriculteurs et collectivités. Enfin, ils soulignent l'importance de la cohérence des systèmes de production, en portant une attention particulière aux pratiques non seulement labellisées, mais aussi vertueuses dans leur ensemble. Comme le rappelle Thomas, conseiller bio en maraîchage à Bio HDF, il ne s'agit pas simplement d'aider à la conversion à l'AB, mais de questionner le système dans son ensemble pour éventuellement éveiller des consciences :

Partie 2 : Des visions contrastées de l'agriculture biologique : entre sécurisation technique et engagement militant

« On n'est pas là pour exclure les conventionnels. Au contraire, on est là pour les aider à comprendre du coup la bio et à voir s'ils ont une sensibilité à se convertir » (Entretien Thomas).

L'objectif n'est pas de convaincre par la force ou la culpabilisation, mais d'informer, de rendre intelligible la démarche « bio », dans le but qu'un maximum d'individus y adhère.

Ces formations sont aussi conçues comme espaces de socialisation et d'émulation collective. Harold, conseiller en élevage bio, explique cette importance de créer du lien entre les producteurs, même si cela n'est pas toujours fructueux :

« On essaye de favoriser des formations qui vont avoir des suites. Donc avec des agriculteurs qui potentiellement vont se retrouver autour d'un sujet et puis vont pouvoir continuer à échanger ensemble. C'est quand même pas très souvent le cas » (Entretien Harold).

Harold illustre une ambition forte de l'accompagnement en AB : faire des formations un levier de continuité, de réseau et de stabilisation des trajectoires agricoles. Elle révèle aussi les obstacles persistants à créer ces dynamiques sur le long terme, malgré leur importance pour sécuriser les parcours des agriculteurs et renforcer la résilience du secteur « bio ».

Luna, conseillère en élevage caprin bio, montre que l'association s'efforce de créer du lien entre les participants aux formations en faisant, par exemple, « une auberge espagnole » le midi ou en allant au restaurant, pour créer un moment « convivial » (Entretien Luna). Même si pendant la formation observée sur « la gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées » tout le monde devait ramener son propre plat, à chaque pause, les participants se retrouvaient autour d'une table – qui faisait office de buffet – où ils partageaient des boissons chaudes, des jus de fruits et des fruits secs, issus de l'AB, ramenés par les formateurs de Bio HDF (Annexe n°6). Dans ce cadre, les formations deviennent des espaces de politisation douce, où l'on forme autant qu'on informe, tout en créant un réseau de producteurs, et où la « bio » est présentée comme une réponse systémique à des crises multiples : écologiques, sociales, économiques.

Une autre caractéristique forte de l'approche de Bio HDF réside dans la dimension collective et territoriale de l'accompagnement. Là où la CRA privilégie le face-à-face et la rationalisation individuelle du projet, Bio HDF s'appuie sur des formats plus horizontaux. L'association agit au plus près des réalités locales, en s'appuyant sur un conseil

d'administration composé de producteurs biologiques. Ces administrateurs jouent un rôle de médiateurs, d'intermédiaires et de capteurs des besoins du terrain. Ils incarnent la volonté de faire de Bio HDF une association de producteurs, non un simple opérateur technico-administratif. Les formations sont aussi des moments où la transmission verticale d'informations se confond parfois avec des échanges d'expériences et de conseils. En effet, lors de la formation sur « la gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées », même si elle commence comme une conférence, avec un formateur debout, devant tous les participants et que ces derniers prennent en note tout ce qui est dit, très vite les agriculteurs présents vont prendre la parole pour partager leurs connaissances du sujet et leurs expériences. Dès la fin de matinée, aux alentours de 11h50, tous ont, chacun leur tour, partagé leurs problèmes concernant les problèmes des bio-agresseurs dans leurs cultures et en réponse, le formateur mais aussi les producteurs participants donnent leurs astuces. Les rôles sont en partie partagés, on ne distingue plus qui sont les apprenants et qui est le formateur (Annexe n°6). La hiérarchie s'estompe au profit de dialogues, de débats autour de l'AB, créant un cercle d'échange et de politisation douce. Cette dynamique se retrouve aussi dans les webinaires diffusés sur la chaîne YouTube de Bio HDF (Encadré n°4). Dans la vidéo « [WEBINAIRE] Tout savoir sur la PAC 2025 et les autres aides à l'AB » (2025), qui dure plus de deux heures et demie, les relations restent certes un peu plus formelles qu'en présentiel. Cependant, les participants y sont réellement impliqués : ils prennent régulièrement la parole, se répondent entre eux, certains se tutoient, tandis que d'autres conservent une posture plus formelle en vouvoyant la conseillère. Cette diversité d'interactions traduit une relative horizontalité dans les échanges, où les participants ne sont pas de simples récepteurs d'information, mais deviennent acteurs de la formation.

Au-delà de donner un rôle aux agriculteurs et de les valoriser, comme le fait Robert en leur disant de faire « confiance à [leur] pif » (Annexe n°6Annexe n° 6 : Compte-rendu d'observation de la formation sur « La gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées », dispensée par bio en Hauts-de-France le mardi 4 février de 9h à 17h30, à la FREDON de Loos-en-Gohelle.), ces formats permettent de créer des liens entre agriculteurs, de mutualiser les expériences, mais aussi de renforcer l'adhésion au projet collectif qu'incarne l'AB. Le rôle du formateur s'apparente ici moins à celui d'un expert – même si les informations transmises sont scientifiquement solides – qu'à celui d'un animateur de réseau, d'ambassadeur de la « bio » sur le territoire.

Encadré n°4 : Présentation de la chaîne YouTube de Bio en Hauts-de-France

Depuis sa création en 2013 (à l'époque par ABP, Agriculture Biologique en Picardie), la chaîne YouTube de Bio en Hauts-de-France constitue un outil original d'appui à la conversion et de valorisation des initiatives en agriculture biologique. Ce canal numérique, d'abord artisanal et centré sur la démonstration de techniques culturales, a progressivement évolué vers un espace multimédia plus professionnel, combinant tutoriels techniques, témoignages d'agriculteurs, restitutions de webinaires et valorisation d'initiatives territoriales. Dès 2014, la chaîne se distingue par son orientation pédagogique et militante. Elle donne la parole à des producteurs biologiques, à des membres associatifs et à des partenaires institutionnels pour promouvoir l'autonomie des fermes, la protection de la ressource en eau, l'organisation des filières courtes ou encore l'intégration de produits bio dans la restauration collective. Loin d'un simple outil de communication, la chaîne devient un espace de transmission de savoirs contextualisés, valorisant les dispositifs d'accompagnement (visites de fermes, appui au maraîchage, baux environnementaux, animation scolaire, etc.). L'année 2017 marque un tournant, avec la mise en ligne de nombreuses vidéos issues du salon Terr'eau Bio, organisé par ABP. Ces séquences mettent en scène élus, techniciens, décideurs et agriculteurs et contribuent à inscrire l'agriculture biologique dans les dynamiques de développement territorial et de dialogue entre institutions. Depuis 2020, sous la bannière de Bio en Hauts-de-France, la chaîne se professionnalise encore. En effet, elle propose des contenus plus aboutis sur des sujets techniques (engrais verts, activité biologique des sols, semis en direct, etc.) mais aussi des recettes de cuisine bio et locales, soulignant l'intérêt de relier production, transformation et consommation dans une perspective systémique. Les rediffusions de webinaires, accessibles librement, participent également à une démocratisation de l'expertise « bio ». En résumé, la chaîne YouTube de Bio HDF constitue un outil d'intermédiation à part entière, alliant communication militante, ressource pédagogique et vitrine des innovations territoriales, au service d'un accompagnement continu, accessible et incarné (Chaine YouTube Bio en Hauts-de-France, 2012).

L'approche défendue par Bio en Hauts-de-France incarne un modèle alternatif du conseil, fondé sur l'engagement, la politisation des pratiques agricoles et la transformation des représentations. Le conseiller n'est pas ici un expert distant, voire hiérarchiquement supérieur, mais un acteur du changement, à la fois formateur, militant, médiateur et animateur, conférant une forme d'autonomie aux producteurs. Cette posture, cette forme d'*empowerment*³³ (Bacqué, Biewener, 2015), confère à l'association une légitimité forte auprès de ses membres, mais peut aussi la placer en décalage avec d'autres structures, plus institutionnelles, comme la CRA. Là où la Chambre propose un conseil technico-économique, Bio HDF défend un conseil politique, tant sur le fond que dans la forme. Ces deux modèles ne sont pas incompatibles, mais leur coexistence suppose une reconnaissance réciproque de leurs rôles et une régulation des tensions que leurs postures contrastées peuvent générer.

III. Coopérer sans se ressembler : des logiques d'action contrastées dans un même cadre régional

L'un des enjeux du Plan Bio des Hauts-de-France réside dans sa capacité à faire coexister des acteurs porteurs de visions et de méthodes d'intervention profondément différentes. Cette configuration repose sur une logique d'architecture partenariale ouverte, dans laquelle le Conseil régional et la DRAAF n'imposent pas un mode opératoire unique, mais tentent de fédérer des énergies d'inspiration divergentes autour d'un objectif commun : le développement de l'agriculture biologique. À cet égard, la relation entre la Chambre Régionale d'Agriculture et Bio en Hauts-de-France constitue un observatoire privilégié d'éventuelles tensions, mais aussi des formes d'ajustement et de potentielles complémentarités au sein d'un même cadre stratégique. Hugo, chargé de mission au Conseil Régional, explique qu'en effet, les relations entre les deux structures peuvent parfois être conflictuelles :

« Quand un représentant des producteurs bio comme Bio en Hauts-de-France et un représentant des producteurs au global comme la Chambre, font les mêmes choses, ils n'ont pas forcément la même vision et donc ça peut créer des frictions.

³³ « La notion d'*empowerment* a été théorisée aux États-Unis à partir de la fin des années 1970 [...]. [Elle] permet de qualifier un ensemble de pratiques caractérisées par la recherche d'un processus d'autonomisation des usagers et une transformation des relations entre ces derniers et les professionnels » (Bacqué, Biewener, 2015).

Partie 2 : Des visions contrastées de l'agriculture biologique : entre sécurisation technique et engagement militant

C'est vrai que parfois, c'est un peu ... Enfin, ça fait partie de notre travail en tant que financeur aussi des fois de dire "un peu de cohérence, s'il vous plaît, allons dans le même sens" » (Entretien Hugo).

Ici, on comprend bien que les zones de coopération entre les deux structures (dans les missions, les territoires, les bénéficiaires) sont aussi des zones de frottement, où se manifestent des désaccords, des malentendus, voire des conflits latents.

Comme vu précédemment, les deux structures sont intégrées dans le pilotage du Plan Bio en tant qu'animateur d'axe, mais sans exclusivité. Cette configuration repose sur une logique de partage de responsabilités thématiques, où la Chambre anime l'axe premier (développement des surfaces), tandis que Bio HDF prend en charge l'axe deux (structuration des filières). Cependant, les axes sont poreux et chacun intervient aussi là où il est compétent. Cela permet des coopérations ponctuelles – comme sur le Point Accueil Bio, les formations co-construites ou les tours de plaine – mais cela exige une coordination permanente pour éviter les redondances ou les divergences d'approche. Cette exigence est d'autant plus forte que les deux structures sont institutionnellement très différentes et représentent des cultures professionnelles distinctes, comme l'ont montré les entretiens.

- Deux visions de l'accompagnement : neutralité professionnelle vs. militantisme

Du côté des conseillers, la principale ligne de fracture repose sur la posture adoptée face à l'agriculteur. Alison, conseillère en grandes cultures biologiques à la CRA, considère que les conseillers doivent rester pragmatiques et respectueux des choix personnels des agriculteurs. Elle expose son point de vue, en expliquant que la conversion ne se propose pas, elle se construit à la demande, dans le cadre d'un projet de transition viable :

« Je sais que Bio en Hauts-de-France, en tout cas, j'avais eu vent de ça, que eux, par contre, n'hésitaient pas à prospecter. Et moi, je trouve ça complètement hallucinant parce qu'on n'irait jamais dire au patron de Total ou de je ne sais pas qui de dire mais tu ne voudrais pas faire de l'éolien quand même ? » (Entretien Alison)

Alison dénonce ainsi l'idée que l'on puisse faire du démarchage, comme le pratique Bio HDF, dans certaines filières comme l'élevage laitier. Elle défend une approche du conseil

centrée sur la posture d’accompagnement, pas de persuasion. Cependant, elle reconnaît l’utilité d’une structure comme Bio HDF pour représenter les agriculteurs bio :

« Donc, voilà un peu quelles sont les différences, je pense, de politique, de vision, de choses comme ça. Après, pour les producteurs bio, c'est très bien qu'ils aient un syndicat, ou en tout cas une association qui puisse défendre leurs intérêts » (Entretien Alison).

A l’inverse, Harold, conseiller en élevage chez Bio HDF, défend une approche plus proactive de l’accompagnement, quitte à déranger. Pour lui, le rôle du conseiller dans un contexte de crise écologique et de mutation agricole est d’initier le changement :

« J'ai parfois eu des méthodes de recrutement, comment dire, assez larges. C'est-à-dire que j'ai fait du phoning, par exemple, avec des listes d'agriculteurs qui n'étaient pas forcément connues. Donc on tapait un peu dans tous les sens » (Entretien Harold).

Ici, Harold incarne une figure de conseiller proactif et engagé, qui n’hésite pas à adopter des méthodes élargies pour initier des changements dans un monde agricole en mutation. Son approche, bien que parfois informelle, témoigne d’une volonté d’ouvrir le champ des possibles, de toucher de nouveaux publics et de jouer un rôle moteur dans la transition agroécologique. Cette différence de posture, entre les conseillers de la CRA et Bio HDF, peut créer des incompréhensions mutuelles, voire des réticences à travailler ensemble, notamment dans des territoires où les deux structures sont présentes.

- Un militantisme qui peut diviser

L’un des points de tension les plus saillants entre les partenaires du Plan Bio des Hauts-de-France réside dans la dimension militante que revendique Bio en Hauts-de-France. Cette posture – portée aussi bien par les conseillers que par certains des administrateurs de l’association – incarne une lecture politique de l’agriculture biologique, non comme une simple technique culturale, mais comme un projet de société alternatif au modèle productiviste dominant. Cet engagement fort, profondément ancré dans l’histoire du mouvement biologique, s’incarne dans certains discours, parfois perçus comme radicaux, moralisateurs ou utopiques par les acteurs issus d’un monde agricole plus

conventionnel. L'entretien avec Guillaume, éleveur laitier bio et administrateur de Bio HDF, en donne un exemple frappant :

« Faut être très, très délicat quand on aborde ce sujet avec un agriculteur. Moi j'essaye d'y aller avec adresse [...] car quand je leur dis ça je leur dis « tu vois tu as du sang sur tes mains » et ça c'est dur à porter » (Entretien Guillaume).

Bien qu'isolé, ce type de discours est révélateur d'un imaginaire de la « bio » comme rupture radicale, dans laquelle les pratiques conventionnelles sont jugées non seulement sur leurs effets environnementaux, mais aussi sur leur dimension éthique. Cette posture militante, assumée, s'inscrit aussi dans la manière dont Bio HDF intervient dans les espaces de gouvernance. L'association y revendique un rôle politique à part entière, refuse de se positionner comme un simple prestataire technique et entend porter la voix des agriculteurs biologiques dans les arbitrages régionaux. Ce positionnement renforce sa légitimité auprès de ses adhérents, mais peut aussi nourrir une forme de défiance institutionnelle, notamment vis-à-vis d'acteurs aux postures plus modérées.

Ces tensions renvoient à ce que la sociologie des controverses appelle des conflits de cadrage (Benford, Snow, 2000). D'un côté, il existe un cadrage politique, fondé sur des valeurs, une histoire militante et un projet collectif de transformation. De l'autre, le cadrage est plus pragmatique, centré sur la viabilité économique, la gestion des risques et la diversité des modèles agricoles. Le témoignage de Rémy, agriculteur en grandes cultures conventionnelles, en est l'illustration :

« Pour moi l'agriculture française, c'est une seule agriculture qui est très diverse, mais c'est une seule agriculture et qui répond à tous les consommateurs. Donc voilà leur façon [à Bio HDF] de ... leur argumentaire, et tout ça, toute suite dire que le conventionnel c'est pas bien ça, moi, ça me ça me dérange un peu, et c'est surtout cette réalité économique qui nous rattrape tous [...] quand la banque nous appelle pour nous dire « ça passe pas » [...]. C'est plus dans ce sens un peu où des fois ils sont un peu utopiques, et puis à côté de ... à côté de la plaque, à côté de la réalité [...] [Ils sont] hors sol, et puis peut-être un petit peu trop à mon goût, alors je dis bien mon goût parce que c'est ma perception, mais un peu trop politique » (Entretien Rémy).

Pour Rémy, l'AB telle que défendue par Bio HDF ignore ou minimise certaines contraintes structurelles auxquelles font face les agriculteurs, notamment en termes économiques, tels

que l'endettement ou la dépendance aux aides publiques. Ce que Rémy critique ici, ce n'est pas l'agriculture biologique en soi, mais un discours perçu comme déconnecté de la réalité économique et plus proche du militantisme que de l'accompagnement professionnel. Cette critique est partagée par Alison, conseillère en grandes cultures à la Chambre, qui dénonce un activisme peu soucieux des conséquences :

« Soyons réalistes aussi de ce qui se passe, juste augmenter les surfaces parce que ça vous fait gonfler le pourcentage dans vos objectifs, ça n'a pas d'intérêt, en fait. C'est envoyer des gens au casse-pipe. [...] C'est pas évident parce que, voilà, politiquement, Bio en Hauts-de-France, c'est des fervents défenseurs de la bio et parfois, un peu aux dépends aussi de la réalité, quoi. C'est un point de vue assez personnel » (Entretien Alison).

Ces propos illustrent ce que Éléanor Breton identifie dans son analyse des appels à projets. En effet, les logiques militantes, lorsqu'elles se traduisent par des indicateurs quantitatifs (nombre de conversions, surfaces engagées), peuvent entrer en contradiction avec les logiques de sécurisation et de durabilité portées par d'autres acteurs (Breton, 2014). En effet, les objectifs en termes de surfaces « bio » de Bio en Hauts-de-France sont optimistes mais peuvent, en temps de crise, mettre en défaut des agriculteurs déjà fragilisés par la conjoncture. Ainsi, la sécurisation des agriculteurs n'est plus au centre des préoccupations. Ce sont les objectifs quantitatifs et la pérennisation des financements qui guident l'action.

Au-delà du contenu des discours, ce clivage s'ancre dans une mémoire institutionnelle propre au monde agricole. Harold, conseiller en élevage bio chez Bio HDF, rappelle que la Chambre ne s'est intéressée à l'AB que tardivement, et surtout en réponse à la demande du marché :

« Dans les premiers temps de la bio, la chambre d'agriculture ne s'intéressait pas tellement à l'agriculture bio. [...] Et petit à petit, selon les filières, il y a eu un intérêt grandissant de la part de la chambre, mais aussi d'autres acteurs par la suite pour accompagner les conversions. [...] Parce qu'il y a eu à ce moment-là une forte évolution du nombre agriculteur, d'éleveurs laitier bio et une demande forte aussi de l'aval de la filière. Donc la chambre d'agriculture étant dirigée par la FNSEA qui affiche une volonté de répondre au marché, c'était logique pour eux de répondre au marché en allant accompagner les gens qui avaient passé en bio. » (Entretien Harold).

Ce récit reconstruit une généalogie différenciée de l'engagement. D'un côté, un accompagnement né d'une conviction (Bio HDF), de l'autre, une réponse stratégique aux évolutions du marché (la CRA). Cette lecture historique entretient un ressentiment latent. Certains acteurs du réseau bio ont l'impression d'être dépossédés de leur cause. Ils estiment que des institutions, qui ont autrefois ignoré ou méprisé l'agriculture biologique, s'en emparent aujourd'hui. Cette appropriation est perçue comme opportuniste, car elle s'inscrit dans une logique de marché. Ce type de ressentiment alimente des conflits de légitimité, où l'ancienneté de l'engagement devient un critère de validation des discours et des positions.

Au fond, ce que révèle ce nœud de tension, c'est moins un désaccord sur les finalités de l'AB – toutes deux visent à la développer dans le cadre du Plan Bio – que des oppositions sur les moyens, les rythmes et les justifications à mobiliser. Il s'agit d'un conflit de registres : l'un mobilise le registre de la justification par la cause, l'autre celui de la justification par l'efficacité (Boltanski, Thévenot, 1991). Ces registres ne sont pas incompatibles, mais ils ne sont pas traduisibles l'un dans l'autre sans perte. C'est pourquoi la coexistence des deux modèles exige des espaces de négociation, de reconnaissance mutuelle et de mise en récit commune – ce que le Plan Bio, par sa gouvernance souple mais exigeante, tente de mettre en place.

- Une complémentarité sous conditions

Malgré ces différences, les deux structures parviennent à coexister, voire à coopérer ponctuellement. Si Thomas, conseiller en maraîchage bio chez Bio HDF explique ne pas beaucoup travailler avec la Chambre, Alison, conseillère en grandes cultures à la CRA nous révèle être souvent en contact avec l'une de ses homologues chez Bio HDF. Ces liens sont rendus possibles par une gouvernance souple, par des relais interpersonnels, mais aussi par la reconnaissance mutuelle – parfois implicite – de l'utilité de l'autre. Alison et Anaëlle, toutes deux conseillères à la Chambre, expliquent que les formations proposées par les deux organismes sont réfléchies pour éviter les doublons :

« Nous, on fait de la formation, Bio en Hauts-de-France fait de la formation, on essaie de travailler en bonne intelligence et ne pas se marcher dessus au niveau des sujets » (Entretien Alison).

Cette citation met en évidence une dynamique de coordination constructive entre acteurs du conseil agricole, visant à structurer l'offre de formation de manière complémentaire. En travaillant « en bonne intelligence », les structures comme la Chambre et Bio en Hauts-de-France cherchent à optimiser les ressources, éviter les redondances et proposer une offre lisible et efficace pour accompagner au mieux les agriculteurs dans leurs projets.

Au-delà de cette organisation « en bonne intelligence », les conseillers cherchent aussi ce qui est le mieux pour les producteurs qu'ils accompagnent. Pour cela, Alison explique qu'ils n'hésitent pas à renvoyer un agriculteur vers un autre conseiller s'ils considèrent qu'il répondra mieux à ses attentes et ses besoins :

« De l'accompagnement individuel [...] moi, j'en fais beaucoup, Bio en Hauts-de-France, je pense qu'ils n'en font pas ou peu, en tout cas en grandes cultures. [...] Par exemple, Blandine n'en fait pas. Elle a des connaissances globales, mais sur vraiment de l'appui technique, elle renvoie vers moi. En maraîchage, à contrario, je pense qu'ils ont un bon accompagnement individuel, que nous, on n'a pas » (Entretien Alison).

Ici, on entrevoit une dynamique d'articulation intelligente entre dispositifs de conseil, où chaque structure reconnaît ses limites et oriente l'agriculteur vers le conseiller le plus compétent selon la thématique. Cela contribue à personnaliser l'accompagnement, à renforcer son efficacité, et à construire une offre collective cohérente, au service des agriculteurs en transition.

Cette situation de coopération ponctuelle – malgré des différends – peut être vue comme une forme d'ajustement asymétrique, selon la typologie proposée par Michel Crozier et Erhard Friedberg : chaque acteur conserve ses marges de manœuvre, tout en acceptant des compromis minimaux pour assurer la stabilité du dispositif global (Crozier, Friedberg, 1977). Ce n'est pas une complémentarité institutionnelle parfaite, mais plutôt une forme de tolérance fonctionnelle, souvent fragile, mais opérante. Les tensions exprimées par les conseillers ne débouchent pas nécessairement sur des conflits ouverts. Elles révèlent cependant une coexistence stratégique. Dans ce contexte, chacun cherche à préserver son identité, sa légitimité et son mode d'action, tout en participant à un projet commun.

Partie 2 : Des visions contrastées de l'agriculture biologique : entre sécurisation technique et engagement militant

La cohabitation entre la Chambre régionale d'agriculture et Bio en Hauts-de-France illustre les tensions structurelles qui traversent le Plan Bio régional : entre rationalité technique et engagement militant. Ces tensions reflètent des conceptions profondément différentes de l'agriculture biologique, de la place des institutions dans la transition agroécologique et du rôle des agriculteurs dans cette dynamique. Mais loin de paralyser l'action, cette coexistence contrastée peut aussi produire des effets vertueux, à condition qu'elle soit régulée, reconnue et assumée comme telle. C'est précisément ce que tente de faire la gouvernance du Plan Bio. Le but n'étant pas de lisser les différences, mais de créer un cadre commun dans lequel ces logiques peuvent s'exprimer, dialoguer et, parfois, converger. Cependant, cette cohabitation repose sur des équilibres fragiles, car toutes les structures engagées ne disposent pas des mêmes ressources, des mêmes leviers d'action, ni des mêmes marges de manœuvre pour accompagner la transition.

CHAPITRE 4 : UNE INTERMÉDIATION MARQUÉE PAR DES RESSOURCES ET DES CONTRAINTES DIFFÉRENCIÉES

Si le Plan Bio des Hauts-de-France repose sur un pilotage non contraignant et partenarial, sa mise en œuvre concrète s’ancré dans des réalités structurelles très contrastées entre les opérateurs impliqués. Derrière la coordination affichée se dessinent des conditions d’intervention hétérogènes, qui influencent en profondeur les façons d’accompagner les agriculteurs vers l’agriculture biologique. Ce sont, autrement dit, les ressources disponibles – financières, humaines, relationnelles – qui façonnent les marges de manœuvre, les postures professionnelles et les formes d’intermédiation développées par les structures (Crozier, Friedberg, 1977) engagées dans le Plan. Il existe des écarts notables entre la Chambre régionale d’agriculture et Bio en Hauts-de-France. La Chambre régionale d’agriculture bénéficie d’une solide assise institutionnelle, de financements récurrents et d’une forte légitimité technique. À l’inverse, Bio en Hauts-de-France est une association plus militante. Elle dépend principalement des appels à projets et s’appuie sur des réseaux militants et territoriaux. Ces deux organisations ne disposent pas des mêmes outils, ni des mêmes leviers pour faire exister l’agriculture biologique sur le terrain. Elles s’appuient sur des ressources différencierées, mais aussi sur des univers relationnels distincts qui façonnent leur capacité d’action.

I. Le rôle des moyens humains et financiers dans l’action

L’efficacité et la portée de l’action des structures impliquées dans le Plan Bio dépendent largement des ressources structurelles dont elles disposent. Les témoignages recueillis révèlent à cet égard une différence manifeste entre les deux principaux opérateurs que sont Bio en Hauts-de-France et la Chambre Régionale d’Agriculture, tant sur le plan financier qu’organisationnel. Ces écarts influencent fortement les modalités d’accompagnement, les possibilités d’innovation ainsi que les postures professionnelles adoptées.

- Des moyens financiers peu pérennes pour Bio en Hauts-de-France

L'association Bio HDF repose sur un modèle économique instable, marqué par une dépendance forte aux subventions publiques : aides régionales, appels à projets, financements des Agences de l'eau, etc. Cette dépendance rend son action vulnérable aux fluctuations politiques et budgétaires sur les effets des appels à projets dans l'action associative (Buée, 2024). Les conseillers soulignent leur satisfaction quant à leurs conditions actuelles de travail – en termes d'autonomie, de charge, de soutien hiérarchique :

« On a une équipe qui a beaucoup grossi. [...] Il y a une préoccupation, une vigilance par rapport à la santé mentale, on va dire, des salariés, et puis une solidarité au sein de l'équipe qui est quand même assez remarquable » (Entretien Harold).

Toutefois, ils restent tout de même lucides sur la précarité de leur modèle économique. Thomas, conseiller en maraîchage chez Bio HDF, pointe la difficulté à se projeter sur le long terme, notamment pour assurer un ancrage durable sur certains territoires ou développer des actions pluriannuelles :

« Après, il y a aussi un problème politique qui est global, il a une connaissance politique de l'agriculture biologique, qui fait que dans les territoires, ça n'avance pas parce que tout dépend de la politique, les territoires, les budgets, également les financements » (Entretien Thomas)

Cette précarité n'impacte pas l'association pour le moment, en ce qui concerne l'accompagnement à la conversion, puisque le Plan Bio continue de financer ses actions, mais la durée de ces aides est incertaine. De plus, son autonomie est limitée puisqu'elle dépend d'une politique publique, à laquelle elle doit répondre si elle désire continuer à percevoir des financements (Chevallier, 2022). Hugo, chargé de mission à la Région, confirme cela en expliquant que les structures ne décident pas seules des actions qu'elles vont mener dans le cadre du Plan Bio et encore moins de si elles seront financées :

« C'est pas Bio en Hauts-de-France, par exemple, qui décide ce qu'il va faire tout seul de son côté qui nous présente sa feuille de route et nous on dit : "on aide, on n'aide pas" » (Entretien Hugo).

Face à cette vulnérabilité, Bio HDF adopte une stratégie de visibilité politique et territoriale : elle capitalise sur ses réseaux d'administrateurs agriculteurs, sur des relations avec les collectivités et sur des événements publics pour ancrer sa légitimité et sécuriser ses partenariats.

- Une stabilité relative et différenciée à la Chambre d'agriculture

À l'opposé, la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France bénéficie d'une structure institutionnelle consolidée, adossée à des ressources financières récurrentes. Comme l'explique Alison, l'une des conseillères en grandes cultures biologiques, la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) constitue une ressource propre et pérenne, qui garantit une certaine autonomie budgétaire :

« En Nord-Pas-de-Calais, enfin, il faut quand même le souligner, on a actuellement trois conseillers en production végétale à temps plein sur deux départements. Dans les autres départements, ils ont un conseiller par département. [...] Il faut savoir que la Chambre, le plus gros de son budget, c'est la TAFNB, c'est la taxe sur le foncier, la taxe agricole sur le foncier non bâti. C'est une taxe que tous les propriétaires fonciers payent à l'État et l'État reverse aux Chambres d'agriculture. » (Entretien Alison)

Cette assise financière permet à la Chambre d'Agriculture Régionale de maintenir une équipe « bio » étoffée et spécialisée, d'assurer une continuité de service sur l'ensemble du territoire et de mener des actions structurantes sur le long terme, indépendamment des appels à projet ponctuels.

Toutefois, cette stabilité structurelle est à nuancer, comme le rappelle Hugo, chargé de mission à la Région. En réalité, les financements du Plan Bio ne sont pas contractualisés sur plusieurs années : ils restent soumis à une délibération annuelle, identique pour les trois partenaires techniques (CRA, Bio HDF et A PRO BIO) :

« Alors pour ce qui est des financements pérennes [...] c'est à dire qu'en vérité on pourrait choisir d'arrêter, de financer les activités bio ou autres, de la Chambre d'agriculture [et de Bio en Hauts-de-France], parce que c'est exactement le même véhicule juridique, ça dépend de l'organisation chaque année. Mais je crois que [...] c'est exactement la même délibération, qui donne

les financements de tous les trois partenaires techniques, et donc c'est la même base juridique. En fait, on peut décider d'arrêter pour la même raison, donc c'est-à-dire à tout moment, pour tout motif » (Entretien Hugo).

Ainsi, même si la Chambre bénéficie de fonds propres plus robustes et d'un positionnement institutionnel fort, son implication dans le Plan Bio reste juridiquement et politiquement réversible. Cette configuration renforce sa position de partenaire stratégique pour la Région, mais ne garantit pas une immunité aux aléas politiques, en cas de changement de majorité ou de réorientation des priorités régionales.

Ces différences de régimes de ressources influencent directement les formes d'intermédiation que les structures peuvent exercer. Là où la CRA incarne une médiation rationnelle et experte, Bio HDF développe une intermédiation militante et territorialisée, qui repose sur un capital relationnel et politique construit localement. Ces deux modèles ne sont pas antagoniques : ils incarnent des façons différentes de faire vivre la politique publique du Plan Bio, en fonction des structures porteuses et de leurs trajectoires institutionnelles. Mais pour éviter qu'ils ne se transforment en logiques concurrentielles, il est nécessaire que la gouvernance du Plan Bio tienne compte de ces asymétries de ressources et les compense.

II. Des marges d'action façonnées par les relations professionnelles

Les moyens financiers ne suffisent pas à saisir les différences entre les modalités d'intervention de la Chambre régionale d'agriculture et de Bio en Hauts-de-France dans le Plan Bio. Leur efficacité dépend également des relations professionnelles qu'ils mobilisent, des formes de confiance qu'ils construisent, et des réseaux dans lesquels ils s'inscrivent. Ces relations sont à la fois un levier d'action, un outil de légitimation et une matérialisation de leur inscription dans des mondes sociaux distincts (Boltanski, Thévenot, 1991).

- Deux univers relationnels distincts : expertise vs. proximité militante

Du côté de la Chambre d'agriculture, les conseillers comme Alison ou Anaëlle décrivent un univers relationnel relativement institutionnalisé et professionnalisé. Ils travaillent de concert avec d'autres conseillers spécialisés (grandes cultures, élevage,

techniques de conservation des sols), des ingénieurs, des agents de développement ou encore des chercheurs partenaires, ce qui produit un cadre rassurant pour les bénéficiaires. Ces interactions sont structurées autour d'un objectif : produire de la référence technique, c'est-à-dire formaliser des résultats, stabiliser des pratiques, les transposer à d'autres exploitations :

« Il y a aussi quand même beaucoup d'expérimentations, justement, pour créer de la référence technique et pouvoir ensuite bien conseiller les agriculteurs. [...] Nous, on fait de l'expé et Bio en Haute-France n'en fait pas, ou très peu » (Entretien Alison).

Ce capital relationnel technique, fondé sur l'expertise et la collaboration interprofessionnelle, renforce leur légitimité auprès du monde agricole conventionnel, souvent méfiant vis-à-vis des discours militants. Il est aussi un gage de crédibilité vis-à-vis des financeurs publics, qui attendent une gestion rigoureuse, objectivée et mesurable des fonds mobilisés.

À l'inverse, chez Bio HDF, le réseau mobilisé est plus informel, ancré dans le territoire et les relations conseillers/agriculteurs sont plus horizontales. Les conseillers s'appuient d'abord sur un réseau de producteurs biologiques, souvent engagés dans l'association (comme administrateurs ou référents locaux), mais aussi sur des partenariats associatifs et des collectivités locales dans le cadre de projets alimentaires territoriaux (PAT). Ce capital militant et territorial constitue une ressource de légitimation fondée sur l'engagement, la proximité et la capacité à faire réseau. Dans cette configuration, l'efficacité du conseil repose moins sur la production de références formelles que sur une capacité à susciter des déclics, impulser une énergie militante, créer du lien et incarner un projet collectif.

- Deux stratégies de légitimation

Cette divergence relationnelle se retrouve dans les modes de valorisation et de légitimation de leur action. La CRA valorise une légitimité fondée sur la compétence experte, la neutralité et l'adossement aux politiques agricoles nationales. Elle se positionne comme interface entre l'État, la Région et les agriculteurs, assurant une forme de continuité institutionnelle et de prévisibilité. Bio HDF, à l'inverse, construit une légitimité par

l'ancrage local, la représentation des producteurs et la démonstration de sa capacité à mobiliser politiquement pour la cause « bio ». L'association met d'ailleurs en avant la participation d'élus locaux ou d'agriculteurs militants dans ses manifestations en publiant des vidéos de leurs interventions sur sa chaîne YouTube (Encadré n°4). En effet, toutes les vidéos publiées fin 2017 sur la chaîne de Bio HDF présentent le salon « Terr'eau Bio »³⁴ et son organisation. Les élus et les ambassadeurs de l'AB mis en avant dans celles-ci, soulignent le travail fourni et l'importance de la défense de l'AB. Ces vidéos sont une vitrine pour l'association et l'agriculture biologique (Annexe n°5). Cela permet d'asseoir une légitimité ancrée dans le terrain et l'engagement collectif.

Deux formes d'intermédiation agricole différenciées sont donc observables. La Chambre exerce une intermédiation professionnalisée, qui sécurise, rationalise, apporte des garanties techniques. Tandis que Bio HDF incarne une intermédiation militante, qui traduit les enjeux agricoles en causes publiques. L'association politise les pratiques et cherche à fédérer les conversions par l'adhésion, plus que par la norme. Ces différences reflètent deux visions du changement agricole. La première suppose une transition incrémentale et encadrée, la seconde une rupture systémique par la base.

Les conseillers de la Chambre et de Bio en Hauts-de-France partagent une mission commune – accompagner les conversions à l'AB dans la région –, les conditions dans lesquelles ils exercent leur activité façonnent profondément leurs marges de manœuvre, leurs logiques d'action et leurs stratégies de légitimation. On retrouve ici la distinction classique entre capital organisationnel (plus élevé à la Chambre) et capital militant et relationnel (plus actif chez Bio HDF), qui donne lieu à deux formes d'intermédiation agricole. L'une, professionnalisée, technicisée, stabilisée dans l'univers des politiques publiques et l'autre, engagée, politisée, connectée aux réseaux alternatifs et territoriaux. Ces formes ne sont pas opposées mais complémentaires. Elles participent à une pluralité fonctionnelle du conseil, dans un contexte de transition agricole. Elles permettent de toucher des publics différents, d'articuler expertise et mobilisation, et de nourrir le Plan Bio de visions multiples. Cette dualité reflète des conceptions différentes — mais potentiellement

³⁴ « Terr'eau Bio » est un salon agricole professionnel de l'agriculture biologique, organisé chaque année par Bio HDF, où se tiennent des conférences et des démonstrations. Le but de ce salon est de promouvoir et de développer l'AB, en réunissant des agriculteurs biologiques et conventionnels pour qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques (Site internet Bio en Hauts-de-France, 2025).

synergiques — de ce que signifie « accompagner ». Toutefois, cette richesse suppose une reconnaissance mutuelle et un espace de dialogue structuré, sans quoi les asymétries de ressources peuvent se transformer en déséquilibres structurels, menaçant la cohérence du dispositif. C'est à cette condition que l'intermédiation dans le Plan Bio pourra continuer à jouer son rôle de catalyseur de dynamiques de conversion, tout en s'adaptant aux évolutions du contexte agricole régional. Ainsi, l'intermédiation ne peut être réduite à une fonction technique. Elle est un enjeu stratégique de gouvernance territoriale, au cœur de la réussite du Plan Bio.

PARTIE 3 : DES TRAJECTOIRES AGRICOLES COMPOSITES : APPROPRIATIONS CROISEES ET RECONFIGURATIONS DES FRONTIERES BIO/CONVENTIONNELLES

Loin de constituer un simple changement de label ou une bifurcation radicale, la conversion à l'agriculture biologique engage les agriculteurs dans un processus complexe, souvent incertain, où s'entrelacent pratiques, convictions, contraintes et opportunités. Dans les Hauts-de-France, les dispositifs d'accompagnement du Plan Bio ne prescrivent pas une trajectoire unique, ils ouvrent au contraire un espace d'expérimentation et de reconfiguration, où les producteurs construisent leur propre chemin vers ou autour de l'AB.

Cette partie propose de penser la conversion non comme un passage linéaire du conventionnel au biologique, mais comme un processus irrégulier composite, fait d'ajustements progressifs, de compromis, parfois de retours en arrière, parfois d'appropriations croisées des ressources techniques, politiques ou symboliques disponibles. Les parcours agricoles observés témoignent de la diversité des rapports à l'agriculture biologique. Certains la vivent comme un engagement total, d'autres comme une stratégie parmi d'autres, conditionnée par des logiques de marché ou de santé, tandis que beaucoup se situent dans des positions intermédiaires, fluctuantes, ambiguës. À travers l'analyse des logiques d'accompagnement (Chapitre 5) et des formes d'interaction entre modèles agricoles (Chapitre 6), cette partie met en lumière la manière dont le Plan Bio agit comme un espace de traduction entre mondes professionnels, entre logiques d'action et entre identités agricoles. Elle montre que la distinction entre « bio » et conventionnel tend à s'estomper dans les pratiques, au profit de formes hybrides, où se négocient en permanence les frontières de l'engagement, de la technicité et de la normativité agricole.

CHAPITRE 5 : L'ACCOMPAGNEMENT A LA CONVERSION COMME ESPACE D'APPROPRIATION ET DE NÉGOCIATION

Le passage à l'agriculture biologique ne se résume pas à une opération technique ou à une mise en conformité réglementaire. Il engage les agriculteurs dans une redéfinition de leurs pratiques, de leurs valeurs et de leurs relations professionnelles. Dans ce processus, l'accompagnement proposé par les structures comme la Chambre d'agriculture ou Bio en Hauts-de-France – dans le cadre du Pla Bio – joue un rôle central. Elles sont non seulement des soutiens opérationnels, mais elles fabriquent aussi un cadre d'interprétation de ce que signifie « être en bio ».

Ce chapitre explore la manière dont les agriculteurs s'approprient, composent et négocient leur trajectoire de conversion, en mobilisant les ressources disponibles dans le Plan Bio. Les parcours ne sont jamais linéaires ni uniformes, ils oscillent entre convictions personnelles, contraintes économiques, opportunités institutionnelles et choix d'interlocuteurs. Loin d'un cadre normatif, la conversion apparaît comme un espace de « subjectivation » , au sens de Foucault³⁵, où se négocient des postures, des arbitrages et des alliances.

I. Des parcours agricoles entre engagement écologique et rationalité économique

Les parcours de conversion à l'agriculture biologique étudiés dans cette enquête montrent que cette transition ne peut être réduite à une adhésion idéologique univoque. Loin d'opposer ceux que l'on pourrait qualifier de « convaincus » et d'« opportunistes », les récits des agriculteurs révèlent une palette de justifications, d'hésitations et de compromis, qui rendent compte d'une pluralité de rapports à la « bio ». Cette diversité fait écho aux travaux de Boltanski et Thévenot, qui ont mis en évidence les « régimes de justification » mobilisés dans les décisions individuelles (Boltanski, Thévenot, 1991), ici entre l'engagement éthique, environnemental, sanitaire, ou même spirituel.

³⁵ Chez Foucault, « La subjectivation vient s'intercaler entre les prescriptions générales du code moral et la particularité des comportements effectivement adoptés par les individus » (Potte-Bonneville, 2010).

- Un engagement pluraliste : entre valeurs et pragmatisme

Le cas de Diane, agricultrice biologique et administratrice chez Bio HDF, illustre bien cette hybridité. Son parcours s'inscrit à la fois dans une volonté éthique et sanitaire de rompre avec le modèle conventionnel, et dans la recherche d'un accompagnement structuré, garantissant la faisabilité économique du projet. Cette double logique se manifeste d'abord dans ses justifications. Diane évoque une volonté forte de rompre avec les pratiques conventionnelles, motivée par un souci de santé hérité de sa formation paramédicale. Elle mobilise une logique sanitaire en établissant un parallèle entre les effets secondaires des médicaments et ceux des produits phytosanitaires, témoignant d'une sensibilité aiguë à l'impact des intrants chimiques, non seulement sur la santé des agriculteurs, mais aussi sur celle des consommateurs (Encadré n°5) :

« Moi, j'étais convaincue déjà avant, en étant dans le milieu paramédical, on a conscience qu'un médicament ça a des effets, même les médicaments que nous on prend, ont des effets, qu'ils soient positifs et des fois négatifs, et que voilà, on pèse toujours le pour et le pour ou contre, et qu'il y a jamais rien qui est tout bien ou tout mal, voilà et pour moi, au niveau des produits qu'on utilisait sur les plantes, enfin, c'était la même chose. Et donc je savais bien qu'il y avait des effets, [...] on l'observe aussi au quotidien parce que mon père a été agriculteur, donc il a utilisé des produits phytosanitaires. Mon mari le début de sa carrière, en a utilisé aussi [...]. Il avait la peau ... des effets ..., une sécheresse, tout ça. Donc, euh, moi, j'en étais arrivée aussi à un moment où je n'étais pas fière »
(Entretien Diane).

Le témoignage de Diane illustre comment des parcours extra-agricoles (ici paramédicaux) peuvent nourrir une vision critique du modèle agricole conventionnel, fondée sur la santé humaine et la responsabilité morale. Son discours, à la fois rationnel (par l'analogie médicament/phytosanitaire) et émotionnel (par son expériences vécues), montre que l'engagement vers l'agriculture biologique est parfois profondément personnel, situé et incarné, bien au-delà des logiques économiques ou réglementaires. Elle évoque aussi un sentiment de déconnexion éthique de la part de son époux vis-à-vis du métier d'agriculteur tel qu'il se pratiquait dans le monde conventionnel, allant jusqu'à dire qu'elle n'était « pas fière » des pratiques antérieures de son mari et de son père. En se confiant au sujet de son conjoint, elle explique qu'il avait « envie de retrouver du sens dans ce qu'il faisait et de surtout réapprendre et revoir tout ce qui était agronomie » (Entretien Diane). Mais cet

engagement ne s'exprime pas sous la forme d'une rupture radicale ou d'un militantisme exclusif. Diane recherche un accompagnement structuré, fondé sur une expertise technico-économique susceptible de sécuriser la transition. C'est pourquoi, en parallèle de son appui par Bio en HDF, elle continue à faire appel aux services d'un conseiller bio de la Chambre d'agriculture pour les aspects techniques. Elle confie en effet que « sur la partie technique il y a eu un technicien de la Chambre d'agriculture, [...] qui [les] accompagne toujours » (Entretien Diane). Cette posture hybride, où l'engagement éthique cohabite avec une rationalité prudente, renvoie à une volonté de transformation du système, mais conditionnée par des exigences de stabilité économique et technique et pourrait donc être qualifiée d'engagement raisonnable. Cette complémentarité montre que la trajectoire de conversion n'est pas l'adhésion à une structure unique, mais une co-construction du parcours, en fonction des besoins, des ressources disponibles et de l'identité professionnelle des acteurs.

Encadré n°5 : Parcours personnel et professionnel de Diane

Diane est agricultrice biologique en grandes cultures, aux côtés de son époux. Cependant, cette activité représente pour elle une reconversion professionnelle, car elle n'a pas toujours exercé ce métier. Elle a commencé sa carrière comme infirmière puéricultrice. Si cette première expérience peut sembler éloignée de son activité actuelle, elle a en réalité nourri sa sensibilité aux enjeux de santé liés à l'usage de produits chimiques. Lors de son entretien, Diane a expliqué avoir pris conscience, dans le cadre de son métier d'infirmière, des effets potentiellement néfastes de certains médicaments sur la santé. Elle a alors établi un parallèle avec les produits phytosanitaires utilisés par son mari, en agriculture conventionnelle. C'est ainsi qu'en 2014, au moment de sa reconversion, elle s'est naturellement intéressée à l'agriculture biologique. Cet engagement s'est renforcé en 2019, lorsqu'elle a développé un cancer hormonodépendant, possiblement lié à une exposition aux pesticides. Le diagnostic est tombé quelques semaines avant que le couple n'entame la conversion de leur ferme. Son mari, inquiet, a alors exprimé des réticences. Il redoutait que cette transition vers l'AB n'aggrave encore l'état de santé, mais aussi le moral de Diane. Mais cette dernière, convaincue des dangers des produits phytosanitaires pour la santé humaine, a insisté pour que la conversion soit engagée sans attendre (Entretien Diane).

- Un engagement sous conditions

Le parcours de Barnabé, agriculteur en grandes cultures biologiques et administrateur chez Bio en Hauts-de-France, illustre une forme d’engagement agricole que l’on peut qualifier de conditionnel, c’est-à-dire dépendant de contextes économiques, institutionnels et sociaux favorables. S’il se reconnaît dans les valeurs de l’agriculture biologique – au point de s’engager dans l’association qui en porte la défense régionale –, il n’exclut pas, pour autant, une déconversion partielle si les équilibres économiques de son système d’exploitation venaient à être durablement compromis. Cette posture renvoie à une configuration ambivalente de l’engagement, à la fois portée par des convictions et modulée par des contraintes structurelles. Dans son témoignage, Barnabé évoque les difficultés rencontrées sur la culture de la pomme de terre, historiquement rémunératrice mais devenue incertaine du fait de la volatilité des contrats et du retournement du marché biologique :

« Pour certaines cultures, comme la pomme de terre, j’avais 15 hectares et je suis descendue en deux ans à juste 2 hectares de contrat, alors que c’est une culture à valeur ajoutée [...]. Donc du coup c’est vrai il y a eu deux années très compliquées. C’est vrai qu’il y a eu de très bonnes années avant mais ensuite deux très mauvaises années [...] et là heureusement le marché redémarre. [...] Mais si c’était pas le cas vraiment, je me serais posé la question de remettre des pommes de terre en conventionnel donc de déconvertir une partie car c’était vraiment compliqué. J’ai dû revoir tous mes emprunts à la banque, enfin voilà, c’était très compliqué » (Barnabé).

Cette déclaration de Barnabé illustre les difficultés économiques concrètes que peuvent rencontrer les agriculteurs biologiques face aux aléas du marché. Il met en évidence que, sans filet de sécurité ni régulation des débouchés, même les producteurs convaincus peuvent être tentés par la déconversion partielle. Cela montre que plusieurs registres de justification, parfois contradictoires, coexistent (Boltanski, Thévenot, 1991). D’un côté, les acteurs expriment leur attachement à un idéal de production respectueuse de l’environnement, mais dans un contexte climatique perturbé, vecteur de risques multiples. Ainsi, ils doivent composer avec la nécessité de préserver un équilibre financier et d’entretenir une relation stable avec les filières de commercialisation. Il ne s’agit pas ici d’un renoncement idéologique mais d’un ajustement stratégique, révélateur d’un rapport pragmatique à la norme biologique. La mobilisation des agriculteurs pour des modèles durables ne va pas de soi, mais dépend de conditions externes de possibilité, telles que les prix de vente, la

demande des filières, les attaques de ravageurs, les catastrophes environnementales, ou encore la pérennité des aides publiques. L'AB n'apparaît pas ici comme un objectif politique absolu, mais comme un compromis dynamique, potentiellement réversible si les conditions ne sont plus réunies. Dans un contexte de crise du marché biologique post-2021, évoqué par plusieurs acteurs institutionnels comme un tournant difficile pour la filière, la « bio » n'est pas l'aboutissement d'un militantisme, mais une stratégie parmi d'autres, insérée dans un contexte d'incertitude accrue. Ainsi, l'expérience de Barnabé montre que l'entrée en AB ne garantit ni un maintien irréversible dans ce modèle, ni une adhésion militante sans faille. Elle dépend d'une relation dynamique entre valeurs et conjonctures, qui oblige les agriculteurs à ajuster sans cesse leur projet à des paramètres évolutifs. On peut lire la posture de Barnabé comme une forme de calcul coûts/avantages, comme un ajustement entre valeurs et contraintes.

- Des formes d'engagements plus radicaux

À l'extrême la plus engagée du spectre, certaines trajectoires agricoles s'apparentent à un agir moral total³⁶, c'est-à-dire un engagement où l'action professionnelle, les convictions éthiques et la vision du monde ne font plus qu'un (Siméant-Germanos, 2001). Le cas de Guillaume, éleveur laitier en agriculture biologique et administrateur chez Bio en Hauts-de-France, illustre cette forme d'absolutisme moral, dans lequel la pratique de la « bio » devient l'expression d'un projet idéologique global, voire religieux. Pour lui, l'agriculture ne peut être neutre ou technique. L'AB est, par essence, politique, morale et même religieuse. Il mobilise des références chrétiennes pour justifier son rejet radical des pratiques conventionnelles :

« Jésus nous a laissé deux commandements, tu aimeras ton Dieu plus que tout et ton prochain comme toi-même. Et ton prochain c'est tous les êtres humains sur terre, et je me vois pas nourrir les gens en mettant des produits qui pourraient

³⁶ Ce terme fait référence aux « institutions totales » décrites par Erving Goffman dans *Asiles*. Ces institutions visent à prendre en charge l'ensemble de l'existence d'un individu pour l'orienter vers un but déterminé. Goffman illustre son propos à travers l'exemple des asiles, où les malades, enfermés et coupés du monde extérieur, vivent entièrement au rythme de l'institution et des activités qu'elle propose (Goffman, 1968). Johanna Siméant-Germanos reprend ce concept en l'appliquant à des univers communautaires. Elle souligne leur fort pouvoir de socialisation et décrit des espaces où les frontières entre « activité professionnelle et bénévolat, vie personnelle et collective, militantisme et emploi », deviennent floues (Siméant-Germanos, 2001).

leur donner des cancers, faire muter leurs gènes, donner des bébés malformés et tant d'autres problèmes. En fait c'est ma manière de mettre en application l'évangile et puis en même temps d'aimer Dieu. Car quand on met plein de pesticides, on tue de manière non sélective et non réfléchie, même si c'est raisonné, pour moi c'est pas réfléchi car c'est toujours totalitaire, parce que tous les insectes, toutes les herbes, tous les champignons, pour des générations et des générations » (Entretien Guillaume).

Pour Guillaume, pratiquer l'agriculture biologique revient à adopter une forme d'ascèse, marquée par la privation volontaire de pesticides. Cette démarche transforme profondément sa relation au vivant, à son travail et aux autres, en l'invitant à repenser ses pratiques agricoles et ses interactions humaines. Elle devient une « écologie intégrale », pour reprendre une expression issue de la doctrine sociale de l'Église, où respecter la terre revient à respecter la création divine et les générations futures. Dans cette perspective, la conversion vers l'AB ne se négocie pas, elle s'impose comme un impératif moral non négociable, ce qui la rend peu réversible, contrairement aux formes d'engagement plus stratégiques ou conditionnées. Cette conversion repose donc sur une vision manichéenne, conduisant à opposer frontalement le conventionnel (le mal) et la « bio » (le bien). Cette radicalité, bien que minoritaire, révèle que l'AB peut aussi fonctionner comme un projet utopique, dont les logiques dépassent de loin le cadre technico-économique.

À l'opposé de cette figure du « militant religieux », on peut identifier d'autres trajectoires comme celle de Rémy, agriculteur biologique en grandes cultures majoritairement suivi par la CRA, qui s'ancrent dans une logique plus individualiste et prudente (Encadré n°6). Il revendique une motivation initiale « égoïste », centrée sur sa propre santé, comme utilisateur des produits phytosanitaires :

« Au niveau engagement, [...] c'est peut-être plutôt plus égoïste dans le sens où c'était vraiment ma santé, ma santé à moi. On voit quand même que, dans l'agriculture conventionnelle, il y a eu d'énormes progrès depuis 10 et encore plus depuis 20 ans, je ne peux pas dire que le conventionnel, que l'agriculture conventionnelle tue les citoyens. C'était plus vraiment en tant qu'utilisateur propre que je n'étais pas à l'aise par rapport à ça » (Entretien Rémy)

Chez lui, la conversion vers l'AB ne relève ni d'un idéal collectif, ni d'un engagement politique, mais d'un choix personnel de précaution sanitaire, en lien avec son corps et son bien-être. Cependant, au fil de son parcours, Rémy découvre des bénéfices secondaires qu'il

n'avait pas anticipés, notamment l'enrichissement des liens sociaux et les échanges d'expériences. Il confie par exemple : « il y a quand même ce côté plus social, ce côté lien avec et puis de savoir où vont les produits, quoi » (Entretien Rémy). Ces trajectoires démontrent que la « bio » se construit dans un entrelacs de justifications personnelles et de ressources collectives. Cette trajectoire suggère que l'engagement dans l'AB peut s'enrichir par l'action individuelle et progressivement dans un collectif engageant d'autres agriculteurs pour se consolider et se reconfigurer à postériori à travers ces interactions et les structures d'accompagnement. Ces deux figures contrastées – celle de l'engagement totalisant, et celle de l'adhésion individualisée – rappellent que la conversion à l'agriculture biologique est un processus évolutif, où les justifications peuvent coexister, se transformer, voire se contredire.

Encadré n°6 : Trajectoire militante de Rémy : entre AB et syndicalisme majoritaire

Le parcours de Rémy illustre une forme d'engagement hybride, à l'intersection de la conversion biologique et d'un ancrage fort dans les réseaux institutionnels classiques du monde agricole. Issu d'une exploitation familiale en grande culture conventionnelle, il reprend l'exploitation en 2012 avant de la convertir progressivement à l'agriculture biologique à partir de 2020. Cette transition est motivée par des raisons personnelles, principalement sanitaires, mais aussi par le désir de retrouver du sens au métier et de maîtriser les circuits de valorisation. Parallèlement, Rémy s'est fortement investi dans le syndicalisme agricole majoritaire. Il a été président des Jeunes Agriculteurs (JA) Nord-Pas-de-Calais, puis représentant régional sur les questions foncières au niveau national. Son parcours syndical le rapproche ainsi des logiques portées par la FNSEA, avec laquelle les JA entretiennent des liens étroits, bien qu'ils soient statutairement indépendants. Cette trajectoire explique sa proximité avec la Chambre d'agriculture – dont le syndicat majoritaire est la FNSEA – qu'il sollicite de manière proactive pour accompagner sa conversion. Il exprime une confiance dans la technicité et la neutralité de cette structure (Entretien Rémy). Rémy incarne ainsi une posture intermédiaire entre innovation technique et ancrage institutionnel, entre agriculture biologique et représentation syndicale conventionnelle. Son parcours interroge les frontières entre bio et conventionnel, mais aussi les formes possibles d'intermédiation entre logiques militantes et rationalités productivistes.

II. CHOISIR SES INTERLOCUTEURS COMME FORME D'APPROPRIATION DU PLAN BIO

Les parcours d'accompagnement à la conversion en agriculture biologique ne relèvent pas d'une réception passive des dispositifs publics. Au contraire, les entretiens montrent que les agriculteurs font preuve d'une capacité d'agir marquée. Ils opèrent des choix dans leur parcours, testant plusieurs dispositifs et corigeant leur trajectoire à mesure qu'ils progressent. Ce processus consiste à ajuster les dispositifs d'accompagnement à ses propres besoins, convictions, temporalités ou attentes. Cette capacité à sélectionner, combiner, voire personnaliser les modalités d'accompagnement s'apparente à une forme d'appropriation stratégique du Plan Bio, dans laquelle les agriculteurs sont co-auteurs de leur parcours (Borraz, 2005).

- Des trajectoires hybrides : entre institutions et individus

Loin d'être assignés à un accompagnateur unique ou à un parcours préconstruit, les producteurs interrogés façonnent eux-mêmes des combinaisons hybrides de soutiens, articulant structures, dispositifs et personnes. Ce phénomène est particulièrement visible dans les trajectoires où plusieurs institutions sont mobilisées simultanément. Diane, agricultrice biologique et administratrice chez Bio en Hauts-de-France, illustre parfaitement cette logique d'hybridation. Si elle s'est tournée initialement vers Bio HDF pour la construction du dossier de conversion, elle n'a pas pour autant abandonné le suivi technique qui lui avait déjà été délivré par la Chambre régionale d'agriculture. Elle distingue d'ailleurs les rôles complémentaires des deux structures – Bio HDF pour le montage administratif et l'orientation économique, la Chambre pour le conseil technique quotidien :

« Alors pour le montage, enfin le dossier de conversion [...] c'était Blandine de Bio de France qui s'occupait de ça [...], de préparer, de voir les cultures et puis, euh, économiquement, ce qui pourrait être fait, voilà. Donc ça, c'est pour la partie plutôt administratif, enfin Gestion, économie on va dire et après, sur la partie technique il y a eu un technicien de la Chambre d'agriculture, il est spécialisé en bio et qui nous accompagne toujours » (Entretien Diane)

Ce discours illustre un modèle d'accompagnement fondé sur la complémentarité entre expertise administrative et économique (Bio HDF) et expertise technique de terrain (CRA).

Ce fonctionnement coordonné permet à l'agriculteur de bénéficier d'un accompagnement lisible, spécialisé et stable, condition essentielle pour sécuriser une conversion dans un contexte agricole incertain. En plus de cet accompagnement administratif et technique, Diane participe aussi aux formations proposées par Bio HDF. Ce type de stratégie n'est pas marginal. Il reflète une capacité des producteurs à opérer des choix d'interlocuteurs en fonction de leurs attentes, mais aussi à ajuster leur engagement à mesure qu'ils s'approprient les contours de l'agriculture biologique. L'accompagnement devient alors un espace d'apprentissage, où les identités professionnelles se transforment, se stabilisent ou se recomposent au contact de normes, de pairs et de dispositifs.

- Valoriser la complémentarité :

Cette logique d'hybridation n'est pas marginale. Elle repose sur une forme de panachage raisonné, où les producteurs testent, évaluent et ajustent les offres. Rémy, agriculteur en grande culture biologique, suit un parcours très structuré au sein de la Chambre, dans une logique de sécurisation et de rationalisation de ses choix. Mais il ouvre sa ferme à des tours de plaine organisés par Bio HDF, preuve d'une reconnaissance de la valeur complémentaire de cette structure :

« Alors moi je suis en relation avec Bio en Hauts-de-France déjà quand on fait des tours de plaine car Bio en Hauts-de-France et la Chambre le fond ensemble. [...] Ils sont déjà venus faire des, comment dire, des tours de plaine ici pour présenter le séchoir, on présentait la luzerne, les possibilités, et tout ça »
(Entretien Rémy).

L'ouverture de Rémy illustre comment un agriculteur engagé dans un parcours structuré avec la Chambre peut intégrer de manière pragmatique les apports de Bio HDF, dans une logique de complémentarité, d'ouverture et de sécurisation de ses pratiques. Cela met en avant l'intérêt d'un accompagnement multi-acteurs, coordonné et orienté vers le terrain, pour soutenir des trajectoires solides en agriculture biologique.

- Une personnalisation des relations d'accompagnement

Au-delà des structures, les producteurs s'attachent aux individus, aux conseillers eux-mêmes. Luc, agriculteur en grandes cultures et administrateur de Bio HDF, exprime des réserves vis-à-vis de la Chambre en tant qu'institution – notamment en raison de ses affiliations syndicales – mais il reconnaît la compétence et l'utilité des conseillers bio qui y travaillent. Son attachement se porte davantage sur les individus que sur les structures, révélant une personnalisation des rapports d'accompagnement et une logique d'ajustement :

« Moi, je suis pas un gros fan de la chambre, en tant que telle. [...] La chambre, les élus, chambre, tout ça, je l'aime pas trop. Mais les salariés, chambre, surtout ceux qui bossent en bio, je trouve qu'ils font les trucs bien, quoi. Donc, j'ai pas de problème de faire des... des formations avec eux. J'en ai fait... J'en ai fait un paquet. »

Cette déclaration illustre une personnalisation croissante des rapports d'accompagnement, dans un contexte où la confiance ne se joue plus seulement sur l'institution mais sur les qualités relationnelles, l'expertise perçue et les trajectoires individuelles des conseillers.

- L'accompagnement comme espace de négociation identitaire

Ces exemples confirment que l'accompagnement n'est pas qu'un transfert descendant de savoirs ou d'informations, mais aussi un espace de négociation identitaire et stratégique. Les agriculteurs ont une capacité d'agir, en naviguant entre plusieurs référentiels professionnels, en comparant les offres, en testant les acteurs et en ajustant progressivement leurs engagements. Le Plan Bio, dans sa logique de gouvernance ouverte et non prescriptive, rend possible cette pluralité de trajectoires. Il crée un cadre souple dans lequel les agriculteurs peuvent circuler, expérimenter, parfois hésiter, et recomposer leur parcours. Loin de lisser les postures, cette architecture multi-acteurs favorise une appropriation différenciée du projet de conversion, entre inscription dans des routines institutionnelles et expérimentation de voies alternatives. Ces formes d'appropriation ne sont pas anecdotiques : elles sont au cœur de la réussite des politiques agricoles territorialisées. Ce fonctionnement participe d'une logique de gouvernance par les instruments, où les dispositifs sont co-construits dans l'interaction avec leurs usagers, et évoluent au gré des contextes locaux et des négociations quotidiennes (Moisdon, 2004).

Elles rappellent également que l'efficacité d'un plan tel que le Plan Bio ne repose pas uniquement sur ses objectifs formels, mais sur sa capacité à laisser place à des dynamiques d'ajustement, de traduction et de négociation locales.

Ce chapitre met donc en évidence le rôle central des agriculteurs comme acteurs de leur propre accompagnement. Loin d'être de simples bénéficiaires d'un dispositif, ils s'approprient les ressources disponibles, sélectionnent leurs interlocuteurs et modulent leur engagement à partir de leurs convictions, de leurs contraintes et de leurs opportunités. L'accompagnement devient alors un lieu d'interprétation de la « bio » : il n'impose pas un modèle, mais offre un espace d'expérimentation identitaire, technique et relationnelle. Cette approche proactive rejoint les travaux sur les parcours d'engagement différenciés dans la transition écologique (Nicolas, 2017), où les acteurs s'approprient les dispositifs de manière plurielle, non linéaire, parfois ambivalente. Le Plan Bio, dans sa forme actuelle, permet cette pluralité. Il reconnaît la diversité des profils et des chemins de conversion, et propose un cadre souple pour que chacun puisse y trouver sa place. Cette capacité d'adaptation est l'un de ses principaux atouts — mais elle suppose aussi une vigilance constante pour éviter que les écarts d'accompagnement ne creusent des inégalités, ou que la complémentarité ne devienne une concurrence.

CHAPITRE 6 : LE PLAN BIO COMME ESPACE D'IMBRICATION ENTRE MODÈLES AGRICOLES

L'agriculture biologique a longtemps été perçue comme un contre-modèle à l'agriculture conventionnelle. Cette opposition s'expliquait notamment par sa difficile institutionnalisation et les tensions qu'elle suscitait. Cependant, les dynamiques observées dans le cadre du Plan Bio des Hauts-de-France révèlent une réalité plus nuancée et complexe. Loin de fonctionner sur le mode de la rupture ou de la substitution, ce dispositif public apparaît comme un espace de cohabitation, de chevauchement et d'ajustement entre plusieurs visions de l'agriculture. Le Plan Bio ne constitue ni un programme prescriptif, ni un instrument de standardisation. Il organise plutôt un pluralisme encadré, dans lequel les structures d'accompagnement – qu'elles soient techniciennes, militantes, institutionnelles ou associatives – coopèrent, négocient, et parfois se concurrencent. Ce processus engendre des collaborations ponctuelles, des compromis opératoires, mais aussi des différences culturelles marquées.

Ce chapitre explore alors comment ce cadre de gouvernance ouvert permet, ou au contraire limite, la mise en synergie des acteurs. Il interroge la manière dont le Plan Bio favorise des configurations hybrides, où les trajectoires agricoles se redéfinissent au croisement de normes techniques, de convictions éthiques et de contraintes économiques. À travers cette imbrication de modèles, ce sont les frontières mêmes de l'AB – entre engagement et pragmatisme, entre conversion et adaptation – qui se trouvent reconfigurées.

I. Des coopérations ponctuelles, un vivre-ensemble institutionnel plus qu'un partenariat structuré

Le Plan Bio repose sur une gouvernance partenariale ouverte, censée favoriser la complémentarité entre acteurs plutôt que leur hiérarchisation. Dans les faits, cependant, la coopération entre structures telles que la Chambre régionale d'agriculture et Bio en Hauts-de-France prend souvent la forme de cohabitations ponctuelles, davantage fondées sur des ajustements pratiques que sur une vision concertée du développement agricole.

- Une coopération par opportunité

L’analyse des interactions entre la Chambre régionale d’agriculture et Bio en Hauts-de-France révèle une forme de coopération pragmatique, davantage fondée sur l’ajustement opportun que sur une stratégie concertée. Des collaborations concrètes existent. Elles prennent, par exemple, la forme de co-construction de formations, de réponses conjointes à des appels à projets ou encore de coordination autour du Point Accueil Bio. Toutefois, ces initiatives ne s’inscrivent pas dans une logique de planification partagée. Elles relèvent plutôt d’un mode d’action souple et adaptatif, guidé par les besoins et les contraintes du terrain. Alison, conseillère en grande culture à la CRA, évoque un travail commun sur certaines actions, mais précise l’absence de coordination globale entre les deux organismes, même s’ils « essaie[nt] de travailler en bonne intelligence » (Entretien Alison). De son côté, Harold, conseiller en élevage chez Bio HDF, évoque une forme de coopération contrainte, marquée par la nécessité de cohabiter plus que par une réelle convergence culturelle ou professionnelle :

« Les gens qui sont chez Bio en Hauts-de-France, à la Chambre d’agriculture [...], ces gens-là sont obligés de s’entendre, finalement, même si on est plutôt volontaire » (Entretien Harold)

Cette situation s’apparente à une cogestion, un vivre-ensemble institutionnel – parfois sous contrainte et avec des formes de concurrence – où la coopération repose sur la négociation quotidienne de l’interdépendance plus que sur une stratégie partagée (Bergeron et al., 2021). On est loin d’un partenariat pleinement intégré. Cette situation est typique des configurations où coexistent des institutions aux cultures professionnelles distinctes – ici, une structure consulaire inscrite dans l’héritage technocratique de la modernisation agricole, et une association issue du mouvement de l’agriculture alternative et militante. Comme vu précédemment, la coordination repose donc sur des mécanismes informels, souvent interpersonnels et sur une certaine plasticité des rôles. Il ne s’agit pas d’un partenariat institutionnalisé par des règles formelles, mais d’un agencement fluide, qui permet aux structures de composer localement selon les opportunités, les projets et les relations de confiance existantes.

La relation entre la Chambre régionale d’agriculture et Bio en Hauts-de-France ne relève donc pas d’un modèle de coopération verticale ou contractualisée. Elle s’apparente plutôt à ce que Michel Crozier et Erhard Friedberg désignent comme un système d’action

concret. Autrement dit, un ensemble d'acteurs interdépendants, contraints de coopérer dans un environnement incertain, sans nécessairement partager les mêmes objectifs ou logiques organisationnelles (Crozier, Friedberg, 1977). Dans cette perspective, la coordination observée au sein du Plan Bio n'est pas fondée sur une rationalité instrumentale ou sur une convergence idéologique. Elle repose davantage sur des ajustements mutuels, négociés au quotidien, souvent au gré des projets, des opportunités locales ou des affinités interpersonnelles. Cette forme de coopération empirique et contingente, plutôt que planifiée ou stratégique. La coopération entre CRA et Bio HDF se manifeste donc comme une cohabitation fonctionnelle plutôt qu'un partenariat structurant. Ce mode de coordination présente plusieurs avantages : il laisse de la place à l'autonomie des structures, permet une certaine flexibilité dans l'action et s'adapte aux contextes locaux. Il favorise des formes de bricolage organisationnel, où les solutions émergent moins d'une gouvernance structurée que de l'expérience, de la discussion et de la relation entre acteurs. Mais cette coopération, à la fois pragmatique et intuitive, comporte également des fragilités. Elle repose souvent sur les individus plus que sur les institutions. La capacité à collaborer dépend des personnes en poste, de leurs compétences relationnelles, de leur histoire professionnelle. Dans cette perspective, le Plan Bio apparaît davantage comme un cadre permissif, imbriquant plusieurs institutions, mêlant différentes visions de l'agriculture et de la « bio ».

- Une logique d'arrangement plus que de convergence

Le modèle d'action qui émerge du Plan Bio dans les Hauts-de-France repose moins sur l'intégration que sur une logique de coexistence. Les structures impliquées ainsi que les agriculteurs accompagnés s'inscrivent dans une dynamique où la collaboration repose davantage sur la reconnaissance réciproque des rôles que sur la convergence des finalités. Cette posture est bien illustrée par les agriculteurs eux-mêmes, à l'instar de Rémy, pour qui la diversité des modèles agricoles doit être acceptée comme un fait :

« Après en fait, j'aime pas trop à chaque fois qu'on mette les deux agricultures en concurrence. Chaque agriculture répond à des demandes de consommateurs parce qu'au final, nous, en tant qu'agriculteurs, on peut faire que ça » (Entretien Rémy).

Son propos révèle un positionnement peu partagé par les autres agriculteurs ayant témoigné. Rémy, contrairement à d'autres, ne perçoit pas nécessairement l'agriculture biologique comme un modèle devant supplanter l'agriculture conventionnelle, mais comme une modalité alternative de réponse à une demande sociale spécifique. Ce raisonnement renvoie à une logique de segmentation des marchés agricoles, où différents modèles de production coexistent pour répondre à la pluralité des attentes, telles que la productivité, la durabilité, la traçabilité, la qualité sanitaire, ou encore les prix. Ce paradigme de coexistence est également celui implicitement promu par la Chambre d'agriculture, qui se présente comme un organisme interprofessionnel, représentatif de l'ensemble des agricultures et dont la posture institutionnelle privilégie la neutralité technico-économique sur les prises de position normatives. En ce sens, le Plan Bio, bien qu'initialement centré sur le développement de l'agriculture biologique, s'intègre dans une vision plus large de cohabitation fonctionnelle des modèles agricoles, sans chercher à imposer une transition systémique ou un changement de paradigme total.

Ainsi, en reconnaissant que « chaque agriculture répond à des demandes » (Entretien Rémy), les acteurs comme les institutions adoptent une lecture pluraliste de la transition agricole. L'agriculture biologique n'est plus pensée comme l'aboutissement unique du progrès technique ou social, mais comme une option légitime parmi d'autres, appelée à cohabiter, interagir et parfois influencer les pratiques conventionnelles sans pour autant les faire disparaître.

II. La conversion comme espace de recomposition : brouillage et redéfinition des frontières « bio »/conventionnelles

Loin de constituer une rupture nette avec l'agriculture conventionnelle, le passage à l'agriculture biologique apparaît, dans les parcours étudiés, comme un processus de recomposition progressive. Le Plan Bio, en favorisant l'hybridation des trajectoires et l'ouverture des espaces d'échange, contribue à atténuer les frontières traditionnelles entre « bio » et conventionnel.

- Des formations mixtes aux objectifs divergents

Les formations co-animées par Bio en Hauts-de-France et la Chambre régionale d'agriculture représentent un espace central d'hybridation entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle. Ces moments collectifs incarnent une forme de pédagogie ouverte, accueillant une diversité de profils sans imposer de trajectoire unique. Ce sont des dispositifs inclusifs, où la cohabitation de différents référentiels professionnels permet l'émergence de dynamiques de socialisation croisée. Comme le souligne Anaëlle, conseillère en élevage à la CRA, les formations qu'elle organise sont délibérément mixtes, rassemblant des producteurs « bio » et conventionnels à parts égales :

« Je dois dire que dans mes formations, j'ai 50% de personnes qui sont déjà en bio et 50% qui sont en conventionnel » (entretien Anaëlle).

Ici est mis en évidence une volonté délibérée d'ouverture et de décloisonnement entre les mondes agricoles, en réunissant agriculteurs bio et conventionnels dans un même espace de formation. Cette pratique révèle une stratégie d'accompagnement orientée vers le dialogue, la transmission croisée et l'acculturation progressive, plutôt qu'une opposition frontale entre modèles. Cette composition reflète une orientation stratégique de la Chambre, qui voit ces formations non comme des outils de conversion, mais comme des espaces de transfert de pratiques et d'échanges d'expérimentations, où l'important est moins le statut biologique que l'amélioration continue des performances agronomiques et environnementales dans un contexte global changeant.

Chez Bio HDF, la dynamique est différente. Si les formations restent ouvertes à tous, Harold, conseiller en élevage biologique dans l'association, explique que leur visée est plus clairement politique, au sens d'un engagement à faire évoluer les représentations agricoles. Il insiste particulièrement sur l'utilité transversale des techniques « bio » :

« C'est des techniques, des choses qui sont utilisées y compris en agriculture conventionnelle, c'est pas réservé au bio et donc potentiellement, c'est des formations qui peuvent attirer aussi des conventionnels » (Entretien Harold)

Harold défend une approche de la formation qui repose sur la valorisation des techniques « bio » comme bien commun agricole, accessible et utile à tous. Derrière cette ouverture, se dessine un projet politique implicite : favoriser la transition agroécologique le lobbying, en s'adressant à un large éventail de producteurs. La formation devient ainsi un outil

stratégique de transformation des pratiques et des représentations, bien au-delà des seuls agriculteurs certifiés « bio ». En effet, cette accessibilité à la formation cache un objectif plus ambitieux, celui d'un effet d'exposition aux pratiques biologiques, pensé comme un levier de conversion progressif. Luna, conseillère en élevage caprin à Bio HDF, résume bien cette stratégie de sensibilisation douce :

« Le but, c'est d'avoir un mélange, un échange entre les bio et les conventionnels, que les conventionnels se sentent libres aussi de s'intéresser à des techniques bio. Il y a aussi beaucoup de techniques, qui peuvent être utilisées en conventionnel et aussi, potentiellement un conventionnel, c'est peut-être le futur bio de demain » (Entretien Luna).

La posture de Bio HDF et de ses conseillers est donc plus offensive, que celle des conseillers de la CRA. Thomas, conseiller en maraîchage, revendique cette approche militante, en soulignant que la mixité des formations ne vise pas la simple diffusion d'innovations techniques, mais la mobilisation de consciences professionnelles :

« On n'est pas là pour exclure les conventionnels. Au contraire, on est là pour les aider à comprendre, du coup, la bio et à voir s'ils ont une sensibilité à se convertir » (Entretien Thomas).

Deux conceptions de l'intermédiation se dégagent ici. D'un côté, une posture pragmatique et évolutive (CRA), qui valorise l'adoption de bonnes pratiques sans remettre en cause les référentiels dominants. De l'autre, une posture plus transformatrice (Bio HDF), qui cherche à provoquer des déclics, à susciter un réexamen des trajectoires, voire à engager des bifurcations. Pour autant, ces divergences ne débouchent pas sur une opposition frontale, elles convergent. En créant des lieux de dialogue, elles participent à la porosité entre mondes agricoles – entre conventionnel et biologique – souvent opposés. Ces formations deviennent alors des espaces d'hybridation professionnelle, où les agriculteurs peuvent tester, observer, interroger, sans nécessairement s'engager immédiatement dans une transformation radicale. Le Plan Bio, en promouvant ce type de formation ouverte, agit comme un instrument de recomposition des frontières professionnelles, mais aussi comme une interface entre trajectoires individuelles et objectifs collectifs de transition.

- Une reconfiguration des appartenances professionnelles

Le Plan Bio apparaît comme un dispositif d'activation progressive des engagements, où les parcours de conversion à l'agriculture biologique ne relèvent ni d'un saut idéologique brutal, ni d'un modèle unifié de transition. Il favorise des trajectoires d'engagement différencié, où l'entrée dans l'AB ne repose pas sur une conversion idéologique soudaine, mais sur une série de petites décisions, de rencontres, d'opportunités économiques et de prises de conscience successives. Cette dynamique induit que l'engagement en AB peut se faire par étapes, à travers des ajustements progressifs plutôt que par rupture. L'exemple de Diane et son époux illustre cette trajectoire de réflexion. Elle décrit le cheminement de son mari vers l'AB non comme un basculement soudain, mais comme une lente maturation entamée dès 2010, et marquée par des interrogations économiques, des journées d'information, puis un passage à l'acte presque dix ans plus tard :

« Il a converti en 2019, mais on va dire qu'il s'intéressait, euh a l'agriculture biologique, il me semble, autour des années 2010. Euh, à l'époque, il avait fait quelques formations enfin ou des journées d'information des choses comme ça. Il a fallu que le temps s'achemine, parce qu'on se posait beaucoup de questions et la crainte était toujours financière au départ parce qu'il était installé sur une petite surface, une surface correcte, mais pas une grande exploitation »
(Entretien Diane).

Le Plan Bio, en tant que cadre permissif, permet ce type de temporalité souple. Il ne prescrit pas un parcours linéaire mais offre un environnement institutionnel tolérant à la pluralité des rythmes, permettant l'expérimentation et le tâtonnement. Cette permissivité se traduit aussi dans l'acceptation de formes d'engagement partiel, où l'on peut adopter certaines pratiques biologiques, participer à des formations ou côtoyer des réseaux alternatifs, sans pour autant franchir officiellement le cap de la certification.

D'autres agriculteurs, comme Rémy, incarnent aussi des postures intermédiaires, mais dans le sens où l'on peut travailler avec la Chambre tout en étant en contact avec Bio HDF, participer à des formations bio sans être militant, ou encore défendre des pratiques conventionnelles tout en s'ouvrant à des alternatives. Ce flou est une ressource, il permet à l'AB de se diffuser au-delà de ses cercles militants, en s'adaptant aux contraintes de chacun.

Dans ce contexte, la conversion ne désigne plus uniquement un changement de référentiel technique, mais devient un processus d'exploration identitaire, où les

appartenances professionnelles se redessinent au croisement de dispositifs publics, d'épreuves économiques et d'expériences de terrain. Toutefois, de manière hypothétique, on peut penser que cette fluidité des trajectoires – si elle permet l'élargissement des publics touchés par la bio – n'est pas sans ambiguïté. En favorisant des formes d'engagement modulables, le Plan Bio pourrait aussi contribuer à un affaiblissement du sens politique de la « bio », notamment lorsqu'elle est réduite à un ensemble de pratiques techniques décontextualisées. Autrement dit, l'élargissement des profils agricoles engagés ne garantirait pas en soi la préservation d'une orientation transformatrice de l'agriculture biologique. Ce brouillage des frontières – entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle, entre militantisme et pragmatisme – constitue donc à la fois une ressource stratégique (pour ouvrir des passerelles, faciliter les conversions) et un risque symbolique potentiel (celui d'une dilution du projet politique initial).

Le Plan Bio apparaît ainsi comme un dispositif d'imbrication plus que de rupture. Il n'organise pas la transition vers un modèle unique, mais autorise la coexistence négociée de plusieurs régimes agricoles. Cette posture permet de conjuguer l'expertise technique, l'ancrage militant et la diversité des trajectoires professionnelles. En reconnaissant la légitimité des approches multiples, en ouvrant des espaces de dialogue et en favorisant les circulations entre mondes agricoles, le Plan Bio devient un laboratoire de recomposition des frontières, à la fois entre institutions et entre modèles. Il incarne non pas une agriculture biologique homogène, mais un champ de possibles, au sein duquel les agriculteurs – comme les structures – négocient leur place et redéfinissent leurs engagements.

CONCLUSION :

Pour ce mémoire de recherche, mon objectif initial était d'analyser comment des structures d'intermédiation, aux visions parfois divergentes de l'agriculture biologique, co-construisent, traduisent et s'approprient une même politique publique régionale : le Plan Bio des Hauts-de-France. Il s'agissait de dépasser une lecture institutionnelle ou strictement programmatique, pour entrer dans la fabrique concrète de la politique, là où s'expriment les logiques d'acteurs. Ce travail s'inscrit dans le champ de la sociologie de l'action publique. Il adopte une approche qui insiste sur le rôle des intermédiaires – ici les structures d'accompagnement – comme organes consultatifs, de formation, d'expertise et de mise en œuvre, mais aussi de traduction, d'interprétation, voire de redéfinition des dispositifs. Cette recherche repose sur un postulat central : les structures intermédiaires n'agissent ni de façon neutre, ni de manière uniforme. La Chambre régionale d'agriculture et Bio en Hauts-de-France mobilise des cadrages normatifs, des référentiels professionnels et des ressources différentes. Elles s'appuient aussi sur des conceptions distinctes de l'agriculture biologique et de sa place dans la transition agroécologique. L'une est inscrite dans une tradition de conseil technico-économique et institutionnel. L'autre appartient à un réseau associatif, ancré dans une vision plus militante et transformatrice. L'enjeu était donc de comprendre comment ces deux institutions, aux logiques d'intervention contrastées, cohabitent dans un même dispositif. Comment parviennent-elles à dialoguer, à coordonner leurs actions, voire à coopérer ? De quelle manière traduisent-elles les grandes orientations du Plan Bio en pratiques concrètes d'accompagnement ? Et comment leurs propres objectifs, leurs formats d'intervention, ou leurs publics cibles influencent-ils les trajectoires de conversion des agriculteurs ? Enfin, que produit cette cohabitation sur les agriculteurs eux-mêmes ? Comment expérimentent-ils, au contact de ces structures, leur propre transition vers l'agriculture biologique ? L'analyse de ces articulations – entre convergence affichée et différenciation pratique – permet de saisir le rôle structurant des intermédiaires. Non pas comme de simples relais d'une politique descendante, mais comme des co-producteurs actifs de l'action publique. Pour explorer cette problématique, trois volets d'enquête ont été mobilisés. Chacun éclaire à sa manière les dynamiques d'appropriation différenciée du Plan Bio, à travers les prismes institutionnel, professionnel et biographique.

D'abord, ce mémoire de recherche s'est attaché à décrire le Plan Bio comme un cadre d'action publique régionale non contraignant, construit selon une logique de

gouvernance partenariale, distribuée et souple. Issu d'un processus de concertation associant acteurs publics, agricoles et associatifs, le Plan Bio repose sur un modèle de copilotage horizontal entre la Région Hauts-de-France et la DRAAF et sur la coresponsabilité des structures partenaires (Bio en Hauts-de-France, CRA, A PRO BIO, Agences de l'eau, cinq Départements des Hauts-de-France). Cette gouvernance par incitation – et non par prescription – est marquée par une logique de pilotage à distance et par un recours accru à des instruments souples comme les appels à projets, les conventions annuelles ou les dialogues de gestion. D'un côté, cette architecture fluide permet une large inclusion d'acteurs, une adaptabilité aux réalités locales et l'expérimentation de formats d'accompagnement diversifiés. Elle ouvre des espaces de co-construction où les structures peuvent ajuster leurs actions en fonction de leur expertise, de leurs ressources et de leurs priorités territoriales. Mais cette souplesse génère aussi des effets ambivalents. En l'absence de cadre prescriptif clair, elle tend à fragmenter l'action publique, à diluer les responsabilités et à encourager des formes de concurrence entre opérateurs pour l'accès aux financements. Le recours aux appels à projets comme principal levier de soutien induit une dynamique d'autosélection et d'autodiscipline, qui avantage les structures déjà bien équipées en ingénierie administrative (Breton, 2014), au détriment d'acteurs émergents ou moins institutionnalisés. Elle favorise également une certaine opacité dans la priorisation des actions et renforce le poids des logiques gestionnaires au sein même des projets. Cette situation, si elle permet une pluralité d'initiatives et une innovation par le bas, interroge néanmoins la capacité de la politique régionale à garantir une cohérence d'ensemble et à préserver l'ambition politique initiale d'un projet de transition agroécologique structurant.

Dans la continuité de cette architecture souple, cette enquête s'est attachée à analyser la manière dont cette latitude institutionnelle permet l'expression de styles d'intermédiation différenciés portés par les deux structures responsables de l'accompagnement à la conversion du Plan Bio : la Chambre régionale d'agriculture et Bio en Hauts-de-France. Là où la première partie mettait en évidence un cadre permissif de l'action publique, cette deuxième section en explore les conséquences concrètes sur les pratiques d'accompagnement à la conversion. Loin d'agir comme de simples opérateurs neutres, ces structures incarnent des rapports contrastés à l'agriculture biologique, traduisant le Plan Bio selon des logiques professionnelles, culturelles et politiques distinctes. La CRA mobilise un référentiel d'action fondé sur la sécurisation technico-économique, l'optimisation agronomique et la continuité des trajectoires professionnelles. Son accompagnement

Conclusion :

privilégie une posture de neutralité, visant à rassurer des agriculteurs conventionnels en quête de diversification ou de réponse à des contraintes de marché. À l'inverse, Bio en Hauts-de-France revendique une approche plus militante et transformatrice, enracinée dans l'histoire du réseau FNAB. Elle promeut l'agriculture biologique comme un levier de rupture avec les modèles productivistes, et comme un projet politique global de transition écologique, sociale et territoriale. Ces divergences se manifestent dans la manière dont les structures s'adressent aux agriculteurs – entre technicisation du conseil et appel à l'engagement – et dans la définition implicite de leurs « publics cibles ». Tandis que la CRA tend à s'adresser à un public plus large, y compris peu sensibilisé à la « bio », en valorisant une approche graduelle, Bio HDF cible en priorité des porteurs de projet engagés ou des agriculteurs déjà sensibilisés à des pratiques alternatives. Le Plan Bio, en tant que cadre de gouvernance souple et non prescriptif, n'abolit pas ces différences, il les autorise et les canalise. Il agit comme une arène de mise en tension entre deux visions de la transition agricole, sans chercher à produire une harmonisation par le haut. Cette coexistence peut être féconde, à condition qu'elle soit reconnue, assumée et organisée. Elle l'est parfois de manière formelle – par des co-animations de formation ou des appels à projets conjoints – mais le plus souvent de façon informelle, par ajustements, improvisations et compromis entre cultures professionnelles. Autrement dit, le Plan Bio ne produit pas une unification des pratiques d'accompagnement, mais une coordination contingente d'acteurs aux référentiels différenciés, dans un espace commun mais instable. Ce constat ouvre la voie à l'analyse de leurs effets concrets sur les trajectoires agricoles, objet de la troisième partie.

Enfin, cette enquête a tenté de comprendre comment les agriculteurs eux-mêmes s'approprient les dispositifs d'accompagnement portés par le Plan Bio. Loin d'être de simples récepteurs passifs, ils apparaissent comme des acteurs réflexifs et stratégiques. Ils naviguent entre les structures, sélectionnent les offres pertinentes et composent des trajectoires hybrides, parfois fragiles mais toujours situées. Plusieurs enquêtés témoignent d'une posture active dans leur parcours de conversion. Ils combinent les ressources de la Chambre régionale d'agriculture – pour la technicité et la sécurisation économique – avec celles de Bio en Hauts-de-France – pour l'appui administratif, l'insertion dans des réseaux militants ou les échanges de pair à pair. Ces logiques d'hybridation révèlent à la fois une forte capacité d'agir et une personnalisation croissante de la relation d'accompagnement. Les producteurs ne se fient pas uniquement à l'identité institutionnelle des structures. Ils accordent une attention particulière aux conseillers, à leur posture, à la relation de confiance

instaurée, à leur capacité d'écoute et d'adaptation. L'accompagnement devient ainsi un espace de négociation identitaire. C'est là que se redéfinissent les appartenances professionnelles, les normes agricoles et les engagements individuels. Le Plan Bio, dans sa forme actuelle, rend possible cette flexibilité. Il ne propose pas un parcours de conversion linéaire. Il autorise des cheminements évolutifs, ouverts, parfois ambivalents. Les formes d'engagement observées sont elles aussi hétérogènes. Elles vont de l'agir moral radical – où l'AB est perçue comme un impératif éthique, voire religieux – à des formes plus pragmatiques et progressives, motivées par des raisons sanitaires, économiques ou sociales. La conversion à l'agriculture biologique ne relève donc pas d'un basculement net. Elle s'apparente plutôt à un processus graduel, recomposé, dans lequel les frontières entre bio et conventionnel sont sans cesse rediscutées. Le Plan Bio agit comme un catalyseur de cette hybridation. En promouvant des dispositifs d'accompagnement ouverts et inclusifs, il favorise la diversité des trajectoires. Les formations mixtes organisées par la CRA et Bio HDF illustrent bien cette dynamique. La CRA y voit un levier d'amélioration des pratiques agricoles, sans imposer la conversion. Bio HDF, au contraire, s'en saisit comme un outil de sensibilisation politique et de diffusion des normes bio. Cette cohabitation crée des espaces de dialogue entre producteurs biologiques et conventionnels, sans trajectoire prescrite. Au-delà de ces formations, la reconfiguration des appartenances professionnelles se lit dans les trajectoires agricoles elles-mêmes. Les producteurs expérimentent, ajustent, combinent les référentiels en fonction de leurs contraintes et de leurs aspirations. Certains adoptent des pratiques biologiques sans viser la certification. D'autres fréquentent simultanément les deux structures. Ce brouillage des lignes constitue à la fois une ressource stratégique – en élargissant le public touché par la bio – et un risque symbolique – celui d'une dilution de son projet politique initial. Le Plan Bio, en misant sur la coexistence plutôt que sur la rupture, devient un dispositif d'imbrication entre modèles agricoles biologiques et conventionnels. Il permet d'articuler expertise technique et ambition transformatrice, sans trancher entre elles. Il ouvre ainsi un champ de possibles, où structures et agriculteurs redéfinissent continuellement leurs engagements.

En définitive, ce mémoire de recherche montre que les trajectoires de conversion à l'agriculture biologique ne sont pas simplement accompagnées, elles sont façonnées. Elles sont le produit d'une double médiation : celle du dispositif d'action publique – le Plan Bio – et celle des institutions qui en traduisent les orientations dans leurs pratiques professionnelles. Ces structures intermédiaires jouent un rôle crucial dans la mise en forme

Conclusion :

des politiques publiques. Elles en sont à la fois les relais, les interprètes, mais aussi les agents de sélection. Leur action n'est jamais neutre, elle est inscrite dans des rapports de pouvoir, des cultures organisationnelles et des choix stratégiques. Étudier leur rôle permet ainsi de mieux comprendre ce que « faire de la bio » signifie, non pas dans les textes, mais dans la pratique concrète des accompagnements, des formations, des diagnostics et des décisions agricoles. À travers ce travail, il apparaît que la coexistence de structures aux référentiels divergents, loin de constituer un obstacle, peut être féconde – à condition d'être assumée, organisée et reconnue. Car c'est précisément dans l'intermédiation, dans ces espaces de négociation entre normes publiques et réalités agricoles, que se joue aujourd'hui l'effectivité des transitions écologiques.

Ce mémoire a permis de mettre en lumière un angle mort de la sociologie de l'agriculture biologique, en s'intéressant non pas aux seules trajectoires individuelles des producteurs, mais à la manière dont deux structures intermédiaires – la CRA et Bio HDF – s'approprient un même cadre de politique publique, le Plan Bio des Hauts-de-France, pour orienter les parcours de conversion. Si l'enquête a permis d'éclairer les logiques d'intermédiation différenciées, les tensions institutionnelles, les recompositions identitaires et la pluralité des trajectoires d'engagement en bio, plusieurs limites méthodologiques et analytiques doivent être soulignées, ouvrant la voie à de futures recherches.

D'abord, le mémoire repose sur une enquête qualitative menée principalement auprès de deux structures – la Chambre régionale d'agriculture et Bio en Hauts-de-France – et d'un échantillon restreint d'agriculteurs accompagnés. Ce choix, cohérent avec une démarche compréhensive et exploratoire, limite cependant la représentativité des résultats. D'autres structures impliquées dans le Plan Bio, comme A PRO BIO, les collectivités territoriales, ou des coopératives agricoles, n'ont été que partiellement intégrées à l'analyse. Il serait pertinent, dans une recherche ultérieure, d'ouvrir l'enquête à une pluralité d'acteurs périphériques ou émergents afin d'élargir le spectre des formes d'intermédiation.

De plus, ce travail s'est concentré sur les discours et les pratiques d'accompagnement à la conversion. Il a peu abordé les effets concrets des dispositifs sur la durabilité des fermes biologiques, la qualité de l'installation, ou encore la viabilité économique des exploitations converties. Une enquête de type longitudinal, croisant données qualitatives et quantitatives, permettrait d'analyser l'impact différencié des

modalités d'accompagnement sur la trajectoire économique, technique et sociale des fermes.

Par ailleurs, les trajectoires d'engagement des agriculteurs ont été analysées à partir de leurs récits. Cela permet de comprendre leurs justifications et les logiques d'appropriation de la transition. En revanche, certaines dimensions restent moins visibles ou peu abordées. C'est le cas des dynamiques familiales, des rapports de genre dans la conversion, ou encore des inégalités sociales d'accès aux dispositifs. Les effets de l'intermédiation sur la transmission intergénérationnelle sont également peu pris en compte. Ces dimensions, absentes de ce mémoire, constituent des angles d'analyse à approfondir.

Enfin, si ce mémoire a permis d'éclairer les dynamiques d'appropriation différenciée du Plan Bio par les structures intermédiaires, ainsi que les trajectoires d'entrée dans l'agriculture biologique, il reste silencieux sur un aspect pourtant essentiel et encore peu exploré : celui des parcours de refus, de retrait ou de rupture avec la bio. Dans un contexte marqué par la crise du marché biologique, la baisse de la demande, l'instabilité des prix et le désengagement partiel de certains financeurs publics, de plus en plus d'agriculteurs expriment des doutes. Certains ralentissent leur transition, d'autres y renoncent ou font marche arrière. Ces mouvements – parfois qualifiés de « déconversion » ou de « sortie silencieuse » – interrogent la solidité des engagements. Ils posent aussi la question de l'efficacité réelle des dispositifs d'accompagnement censés les soutenir. Pourquoi certains agriculteurs, initialement intéressés ou engagés, décident-ils de ne pas poursuivre ? Quelles désillusions, quelles contraintes ou quelles injonctions contradictoires sont à l'origine de ces ruptures ? Quelle a été la place et le rôle des structures d'intermédiation face à ces bifurcations ? Ont-elles su prévenir les désengagements, adapter leur accompagnement ou repérer les signaux faibles ? Ces questions invitent à déplacer le regard. Elles appellent à se pencher sur les marges du dispositif, sur ce qui échappe, résiste ou s'effondre. À travers cette focale, il serait possible d'analyser l'envers du Plan Bio : non plus les dynamiques d'adhésion, mais les ressorts du désenchantement. Un futur travail de recherche pourrait ainsi s'intéresser aux trajectoires inabouties ou interrompues. Il pourrait explorer les expériences vécues de retrait, les sentiments de solitude ou de mise à l'écart, mais aussi les arbitrages opérés par les agriculteurs face à un modèle jugé trop risqué, trop normatif ou inadapté à leur réalité, ou à celle de la société. Un tel projet viendrait compléter l'analyse du Plan Bio en restituant les voix dissonantes. Il permettrait de mieux comprendre les limites structurelles du dispositif, mais aussi ses effets inattendus. Cela offrirait une

Conclusion :

lecture plus complète et plus nuancée d'une politique publique conçue pour être inclusive, mais qui ne l'est pas toujours dans ses effets.

BIBLIOGRAPHIE :

- BACQUÉ, Marie-Hélène, BIEWENER, Carole. (2015). « L'empowerment, un nouveau paradigme pour l'intervention sociale », in BACQUÉ, Marie-Hélène, BIEWENER, Carole (dirs.), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, p. 21-57
- BARTHE, Yannick, CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil
- BENAMOUZIG, Daniel, LAZEGA, Emmanuel. (2022), « Chapitre 13. Routines bureaucratiques et innovations collégiales », dans BORRAZ, Olivier (dir.), *La société des organisations*, Presses de Science Po, p. 215-228
- BENFORD, Robert, SNOW, David. (2000). « Framing Processes and Social Movements : An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, Vol. 26, p. 611-639
- BERGERON, Henri, BORRAZ, Olivier, CASTEL, Patrick. (2021). « Analyse organisationnelle de la gestion de la crise du Covid-19 », *Conseil d'analyse économique*.
- BLANCARD, Stéphane, BOUSSEMART, Jean-Philippe. (2006). « Productivité agricole et rattrapage technologique : le cas des exploitations de grandes cultures du Nord-Pas-de-Calais », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, vol. 80, p. 5-28
- BOLTANSKI, Luc, THÉVENOT, Laurent. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard
- BORRAZ, Olivier (2005). « Chapitre 3 : Les normes. Instruments dépolitisés de l'action publique », dans LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS, Patrick, *Gouverner par les instruments*, Presse de Sciences Po, p. 123-161
- BRETON, Éléonor. (2014). « Répondre à l'appel (à projets). Récit d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale », *Politix*, n°105, p. 213-232

Bibliographie :

- BRUNIER, Sylvain (2015), « Tournant de la qualité : le rôle des organisations professionnelles agricoles dans la construction de la Marque Savoie (1960-1990) », dans MARRACHE, Corinne, MEYZIE, Philippe (dir.), *Les Produits de terroir. L'empreinte de la ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 245-258.
- BRUNIER, Sylvain (2016) « Des intermédiaires sur mesure. Les conseillers agricoles ont-ils été des modernisateurs (1945-années 1970) », *Varia*, Vol. 5, n°3, VARIA, p. 59-81
- BUÉE, Clara (2024). *Les initiatives solidaires alimentaires. Une entreprise située d'imposition d'une culture légitime, le « bien manger »*
- CHEVALLIER, Thomas. (2022), « Financements publics et limitation de l'autonomie des associations dans les quartiers populaires. Une démarche exploratoire par ethnographie budgétaire auprès de deux associations à Lille », *Sociologie*, Vol. 13, n°4, p. 439-459
- CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Edhard. (1977). *L'acteur et le système*, Le Seuil
- DE SILGUY, Catherine (1994), « Agriculture biologique. Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement », *Dossier Agriculture biologique impact sur la qualité des produits et l'environnement organisation des filières*, p. 59-63
- GILLOT, Lucie (2023). « [Crise de la bio] Arrêt sur l'image », *Sesame*, n°13, p. 38-43
- GOFFMAN, Erving (1968). *Asiles*, Les Éditions de Minuit
- JORRO, Anne (2022). « Ethos professionnel », *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Boeck Supérieur, p. 193-196
- LAMINE, Claire. (2012). « "Changer de système" : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux », *Terrains et Travaux*, n°20, p. 139-156
- LEROUX, Benoît (2013), « Devenir agriculteur biologique. Approche des processus de (re)conversions socioprofessionnelles », *Regards Sociologiques*, n°45-46, p. 233-246

- LEROUX, Benoît (2015), « L'émergence de l'agriculture biologique en France : 1950-1990 », *Pour*, n°227, p. 59-66
- MOISDON, Jean-Claude (2004). « Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès (Eds.), Gouverner par les instruments », *Sociologie du travail*, vol. 47, n°4, 550-552
- NICOLAS, Frédéric (2017), « L'agriculture biologique : un travail pas comme les autres ? », *Tracés*, n°32, p. 69-90
- PAHUN, Jeanne (2020), « Résumé de thèse », *L'agriculture face aux politiques alimentaires. Une analyse comparée dans trois régions françaises*.
- POTTE-BONNEVILLE, Mathieu, (2010). « 9. Individualisation et subjectivation : remarques à partir de Michel Foucault », dans LE BART, Christian. CORCUFF, Philippe. DE SINGLY, François. (dirs) *L'individu aujourd'hui*, Presse Universitaires de Rennes ; p. 117-125
- RIVAL, Madina, RUANO-BORDALAN, Jean-Claude (2017). « La fabrique des politiques publiques co-construites : idéologie et pratiques innovantes », *Politiques et management public*, n°34, p. 5-16
- SAMAK, Madlyne (2013), « Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes », *Politix*, vol. 26, n°103, p. 125-148
- SÉNÉGAS, Léa (2020), « 10. La différenciation des politiques régionales de soutien à l'agriculture biologique », dans FOUILLEUX, Ève, MICHEL, Laura, (dir.) *Quand l'alimentation se fait politique(s)*, Presses Universitaires de Rennes, p. 217-233.
- SÉNÉGAS, Léa (2024), « L'agriculture biologique, une politique régionale emblématique. Analyse comparée du changement des politiques publiques dans deux contextes d'alternances ». *Gouvernement et action publique*, Vol. 13, n°4, p. 5-30.
- SIMÉANT-GERMANOS, Johanna. (2001). « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol. 51, p. 47-72

Bibliographie :

- WEBER, Max. (1904). « Premier essai : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politiques sociales », *Essais sur la théorie de la science*, Librairie Plon, p. 106-168. Traduit de l'Allemand et introduit par FREUND, Julien (1965).

SOURCES PRIMAIRES ET SECONDAIRES :

Sources primaires :

Dossiers documentaires :

- DRAAF Hauts-de-France, (2017), « Plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France 2017-2021 » : chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PLAN_BIO_A4-compressed_cle0e3434.pdf
- Chaine YouTube Bio en Hauts-de-France, (2012). <https://www.youtube.com/c/BioenHautsdeFrance>
- Chaine YouTube Bio en Hauts-de-France, (2025). « [WEBINAIRE] Tout savoir sur la PAC 2025 et les autres aides à l'AB » : <https://www.youtube.com/watch?v=YxvyKXeAJBM&t=3809s>
- Chaine YouTube Chambres d'Agriculture Hauts-de-France, (2019). <https://www.youtube.com/@chambresdgriculturehauts-5974>
- Chaine YouTube Chambres d'Agriculture Hauts-de-France, (2025). « Webinaire FiLoLéG : "Protéagineux : semences et sélection variétale" » : <https://www.youtube.com/watch?v=pUESEI2AR-E&t=1101s>
- Point Accueil Bio (2023), « Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France 2023-2027 » (Téléchargé, mais actuellement non-disponible en ligne)

Entretiens semi-directifs :

- *Entretien avec Alison*, le 20 mars 2025, 9h30 à la Cité de l'Agriculture de Saint-Laurent-Blangy :

Alison, fille d'un père kinésithérapeute et d'une mère travaillant dans le milieu hospitalier, s'est rapidement passionnée pour les questions écologiques et environnementales. Très vite, elle a choisi d'y consacrer ses études en réalisant des études d'ingénieur agronome. Aujourd'hui, elle conseillère en grandes cultures biologiques à la Chambre d'Agriculture

Sources primaires et secondaires :

Interdépartementale du NPDC depuis plus de 7 ans. Elle travaille sur la conversion des agriculteurs vers l'AB dans le cadre du Plan Bio.

- *Entretien avec Anaëlle*, le 18 mars 2025, à 8h30 en visioconférence :

Anaëlle, titulaire d'un master à l'institut général d'agriculture et compagne d'éleveur, est conseillère en élevage biologique à la Chambre d'Agriculture du NPDC, dans l'Avesnois. Elle y travaille depuis 2016, mais c'est seulement à partir de 2019 qu'elle est devenue conseillère en AB. Ses missions concernent la conversion des éleveurs laitiers vers l'AB dans le cadre du Plan Bio.

- *Entretien avec Barnabé*, le 30 janvier 2025, à 9h30 en visioconférence :

Barnabé est issu d'un milieu agricole conventionnel avec des parents et un frère agriculteur. Après des études d'ingénieur agronome, en 2017, il s'est lui-même tourné vers l'agriculture, mais en grandes cultures biologiques. Avant de se lancer, il n'a pas réalisé de diagnostic de sa ferme, mais a suivi une formation de trois jours, dispensée par Bio en Hauts-de-France, intitulée « se lancer en grandes cultures bio ». En 2021, sa femme a rejoint l'exploitation en tant qu'associée. Barnabé s'est ensuite engagé dans l'association Bio en Hauts-de-France, en 2022, en tant qu'administrateur pour défendre et promouvoir l'AB.

- *Entretien avec Diane*, le 17 mars 2025, à 14h30 en visioconférence :

Diane est infirmière puéricultrice de formation, mais elle est issue d'une famille d'agriculteurs, puisque ses parents, son oncle et sa tante étaient du milieu. En 2014, elle décide de se reconvertir et de rejoindre son mari sur sa ferme en grandes cultures conventionnelles. Son mari pensait déjà depuis quelques années à convertir ses terres en « bio ». En 2019, le couple veut passer le pas, mais leur décision vient se confronter au cancer que développe Diane. Cette dernière est convaincue de l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et ce diagnostic renforce son idée de « passer au bio ». Accompagnés par Bio HDF pour les démarches administratives et par la CRA pour le suivi technico-économique, le couple se lance dans la conversion en 2019.

- *Entretien avec Guillaume*, le 22 janvier 2025, à 14h30 par appel :

Guillaume est issu du milieu agricole, ses parents étaient éleveurs de vaches laitières en agriculture conventionnelle. C'est naturellement qu'il se dirige vers des études agricoles et qu'il devient titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en production animale et d'une licence professionnelle de conseiller d'élevage. Mais depuis 11 ans, Guillaume a décidé de s'installer sur une ferme déjà convertie à l'agriculture biologique pour y faire, comme ses parents, de l'élevage de vaches laitières. Même s'il n'a pas converti la ferme lui-même, il a suivi de nombreuses formations proposées par Bio HDF. En 2022, il s'est engagé en tant qu'administrateur dans l'association pour défendre sa vision de l'AB et la promouvoir auprès d'autres agriculteurs en conventionnel.

- *Entretien avec Harold*, le 17 mars 2025, à 11h à Phalempin dans les locaux de Bio HDF :

Harold est issu du milieu agricole depuis plusieurs générations, puisque ses parents et ses grands-parents étaient agriculteurs. Sa compagne est aussi agricultrice. Quant à lui, il est paysan boulanger et conseiller en polyculture et élevage biologique chez Bio en Hauts-de-France. Avant d'exercer ses deux emplois, il a réalisé des études d'ingénieur agronome. Aujourd'hui, il promeut et défend l'AB, notamment à travers son activité et le Plan Bio, en accompagnant les agriculteurs dans leur conversion à l'AB.

- *Entretien avec Hugo*, le 4 avril 2025, à 14h30 en visioconférence :

Hugo est issu d'un milieu agricole avec des grands-parents anciennement agriculteurs, une mère dans la recherche agricole et un père dans la conception de machines agricoles. Quant à lui, il a commencé ses études avec une licence de Science Politique, qu'il a continué en réalisant un master intitulé « Métiers de l'administration publique ». Cela lui a permis d'obtenir un emploi au conseil régional, dans lequel il est aujourd'hui chargé de mission Plan Bio Régional.

- *Entretien avec Luc*, le 19 février 2025, à 9h en visioconférence :

Sources primaires et secondaires :

Luc est issu du milieu agricole par son père qui était agriculteur. Après deux ans de classe préparatoire et un master d'ingénieur agronome, Luc a occupé des postes prestigieux, notamment à l'Agence Bio. Mais en 2018, il décide de se reconvertir et de s'installer sur la ferme conventionnelle de son père. Très vite, avec l'aide de Bio HDF et de la CRA, notamment par le biais de formations organisées par les deux structures, Luc a converti l'exploitation à l'AB. Du fait du hasard, un des administrateurs, voisin de Luc, décide de céder sa place chez Bio HDF et propose à Luc de la reprendre (ce qu'il a fait).

- *Entretien avec Luna, le 29 janvier 2025, à 9h30 dans les locaux de Bio HDF, à Phalempin :*

Luna est issue d'une famille ouvrière, mais proche de la nature. Très vite, l'agriculture est devenue un de ses centres d'intérêt et elle a donc entamé des études agricoles. Elle commence avec un BTS production animale, puis fait un bachelor métiers et conseils en élevage et enfin une licence professionnelle intitulée « agriculture biologique, conseil et développement ». En 2019, après un poste en stage chez Bio HDF, elle est embauchée dans l'association mais dans l'Aisne, pour ensuite rejoindre l'antenne de Phalempin en 2021, en tant que conseillère en polyculture et élevage caprin. Aujourd'hui, elle participe pleinement au Plan Bio, en accompagnant les éleveurs à la conversion.

- *Entretien avec Rémy, le 7 avril 2025, à 10h en visioconférence :*

Rémy est agriculteur, issu du milieu agricole puisqu'il suit les pas de ses parents et de ses grands-parents. Au départ, il a réalisé un BTS technologies végétales, puis une licence professionnelle, spécialisation mécanique agricole. En 2008, Rémy commence à travailler sur l'exploitation familiale, qu'il reprend à son compte en 2012. Sur la même période, il s'engage chez les JA, d'abord en tant que président au niveau du NPDC, puis en tant que président de canton, pour enfin devenir représentant foncier des JA au niveau national. Puis, avec l'aide de la CRA et dans le cadre du Plan Bio, en 2020, Rémy commence la conversion vers la « bio » de sa ferme.

- *Entretien avec Thomas, le 3 avril 2025, à 16h en visioconférence :*

Thomas a grandi dans un milieu plutôt rural, mais sans lien à l'agriculture. Il commence ses études en faisant un BTS agricole, puis une licence professionnelle. Pendant ses études, il a travaillé à plusieurs reprises en tant que maraîcher saisonnier. A la suite d'un stage, il y a 7 ans, il a été embauché chez Bio HDF en tant que conseiller en maraîchage biologique. Aujourd'hui, il accompagne les maraîchers souhaitant se convertir à la « bio », dans le cadre du Plan Bio, notamment. A la différence de ses collègues, il travaille peu avec la CRA qui n'accompagne pas beaucoup de conversions en maraîchage.

Observation :

- *Observation sur « la gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées », le 4 février 2025, à La Fredon de Loos-en-Gohelle, de 9h à 17h30 :*

La formation observée, organisée par Bio HDF, portait sur la gestion des bio-agresseurs dans les cultures de fleurs coupées, une problématique centrale pour les producteurs floricoles en agriculture biologique. Destinée principalement aux floriculteurs, elle visait à renforcer leurs compétences techniques : reconnaissance des bio-agresseurs, évaluation des risques sanitaires, et choix de méthodes de lutte adaptées, dans une logique de réduction des phytosanitaires. Bien que ciblant ce public, la formation était ouverte à tous. Un maraîcher, conseillé par Bio HDF, y a donc également participé, la gestion des bio-agresseurs présentant de nombreuses similitudes avec le maraîchage. En tout, six participants étaient présents, accompagnés d'un formateur, d'un organisateur et de moi-même en tant qu'observatrice. La session a débuté par une présentation engageante de l'association Bio en Hauts-de-France. Le formateur a ensuite posé le cadre général et présenté les enjeux, mobilisant des supports visuels et des échanges interactifs pour détailler les différentes familles de bio-agresseurs : maladies, ravageurs, adventices. L'approche pédagogique, participative et horizontale, a favorisé l'expression des représentations initiales, la confrontation d'expériences professionnelles et la reformulation des savoirs par les participants. Ces derniers étaient attentifs, prenaient des notes et participaient activement ; leurs interventions étaient valorisées, et le formateur répondait avec précision, illustrant ses propos d'exemples concrets tirés du terrain. Il convient aussi de souligner qu'au-delà de l'aspect technique, la formation portait une forte dimension militante en faveur de l'agriculture biologique. Le discours du formateur, parfois critique envers l'agriculture conventionnelle, témoignait d'un engagement clair pour des pratiques plus durables. Enfin, les temps informels – repas et pauses – ont constitué des moments précieux d'échanges.

Sources primaires et secondaires :

Ces instants de convivialité ont permis de créer du lien, de partager des expériences et de renforcer les relations entre producteurs, favorisant une dynamique collective enrichissante.

Sources secondaires :

- Alison, conseillère à la Chambre NPDC, (2025). « Graphique de l'évolution des accompagnements à la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, entre 2018 et 2024 », (sur base des rapports annuels de la CRA entre 2018 et 2024)
- Cour de Comptes (2022), « Le soutien à l'agriculture biologique », *Synthèse du rapport public thématique de la Cour des comptes*, p. 1-30. : chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20220630-synthese-soutien-agriculture-bio.pdf
- FNAB, (2017), « Charte des valeurs des productrices et producteurs bio du réseau FNAB », p.1-3 : chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.fnab.org/wp-content/uploads/2022/02/2017_FNAB_Charte_synthetique_version_web.pdf
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (2023), « Aide à la conversion à l'agriculture biologique – CAB » : <https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fagriculture.gouv.fr%2Ftelecharger%2F135114&psig=AOvVaw352k2SWgKuJUnprYMKB8mR&ust=1746277725463000&source=images&cd=vfe&opi=89978449&ved=0CAQQn5wMahcKEwiworDN7YSNAxAAAAAHQAAAAAQBA>
- Plan Bio Hauts-de-France, (SD). « Les étapes clés pour réussir votre projet de conversion bio ! », Extrait d'un flyer plus large : « Devenir Agriculteur Bio en Hauts-de-France », transmis par Alison lors de notre entretien.
- Site internet des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France, (SD). « Chambre d'agriculture régionale des Hauts-de-France. Piloter l'agriculture régionale pour un avenir durable » : <https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/votre-chambre/qui-sommes-nous/nos-etablissements/chambre-agriculture-regionale-hauts-de-france>

- Site Internet d'A PRO BIO, (SD). « Nos engagements » : <https://www.aprobio.fr/qui-sommes-nous/nos-engagements>
- Site Internet de l'Agence Bio, (2023), « Répartition géographique des fermes et des surfaces bio ou en conversion ».
- Site Internet de l'Agence Bio, (SD). « Qui sommes-nous ? » : <https://www.agencebio.org/qui-sommes-nous/>
- Site internet de l'Agence de l'eau Seine Normandie, (SD). « Le bassin de la Seine » : <https://www.eau-seine-normandie.fr/agence-de-leau/le-bassin-de-la-seine>
- Site Internet de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, (2024). « Qui sommes-nous ? » : <https://www.eau-artois-picardie.fr/lagence-de-leau/qui-sommes-nous>
- Site Internet de la DRAAF Hauts-de-France, (2025). « Appel à Initiative pour le développement de l'agriculture Biologique dans les Hauts-de-France – 2025 Huitième édition » : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/appel-a-initiative-pour-le-developpement-de-l-agriculture-biologique-dans-les-a4862.html>
- Site Internet Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, (2021). « EGALIM 1 : tout savoir sur la loi Agriculture et Alimentation » : <https://agriculture.gouv.fr/egalim-1>
- Site Internet Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, (2015). « DRAAF : rôle et fonction » : <https://agriculture.gouv.fr/draaf-role-et-fonction>
- Site Internet Bio en Hauts-de-France, (2023). « Qui sommes-nous ? » : <https://www.bio-hautsdefrance.org/bio-hdf/>
- Site internet Bio en Hauts-de-France, (2025). « Terr'eau bio, le salon bio des Hauts-de-France » : <https://www.bio-hautsdefrance.org/terreau-bio-bayonvillers-80/#:~:text=Le%20salon%20bio%20des%20Hauts%2Dde%2DFrance%20revient%20%3A%20un,chez%20In%C3%A8s%20et%20Sylvain%20Deraeve.>

ANNEXES :

Annexe n° 1 : Tableau récapitulatif des onze entretiens semi-directifs :

Non Anonymes	Date, heure, lieu et durée de l'entretien	Âge	Profession	Niveau d'étude et diplôme	Situation Familiale	Rapport familial à l'agriculture
Alison	20/03/2025, 9h30, Cité de l'agricultur e (Saint- Laurent- Blangy), 1h20min	33 ans	Conseillère en grandes cultures biologiques, à la CRA	Bac + 5 : ingénierie agronome (avec double diplôme, master d'ingénierie de l'environnement en Angleterre)	Mariée, un petit garçon de 1 an	Pas de rapport à l'agriculture, parents dans le médical
Anaëlle	18/03/2025, 8h30, visio, 40min	31 ans	Conseillère en élevage à la CRA	Bac + 5 : Master à l'institut général d'agriculture	Pacsée avec un éleveur	Conjoint éleveur
Barnabé	30/01/2025, 9h30, visio, 42min	38 ans	Agriculteur en grandes cultures biologiques	Bac + 5 : Prépa et école d'ingénieur agronome	Marié, garçons	Parents et frère dans l'agriculture
Diane	17/03/2025, 14h30, visio, 1h01	41 ans	Agricultrice en grandes cultures biologiques	Bac + 3 : étude d'infirmière puéricultrice	Mariée, enfants	Mari agriculteur, Parents agriculteurs, oncles et tantes agriculteurs biologiques et beaux-parents agriculteurs
Guillaume	22/01/2025, 14h30, appel, 45min	37 ans	Éleveur laitier biologique	Bac + 3 : BTS production animale et licence pro conseiller d'élevage	Marié, enfants	Parents en agriculture (vache en conventionnel e, mais parcelle de luzerne en bio)
Harold	17/03/2025, 11h, locaux de Bio HDF (Phalempin) , 49min	43 ans	Conseiller en Polyculture et élevage biologique à Bio HDF et paysan boulanger	Bac +5 : diplôme d'ingénieur agronome	Marié avec une agricultrice, 3 enfants	Parents agriculteurs, compagne agricultrice et lui-même paysan boulanger

Convertir sans rompre ?

Hugo	04/04/2025, 14h30, visio, 44min	27 ans	Chargé de mission Plan Bio à la région	Bac + 5 : master de Science Politique (Métiers de l'administration publique)	Ne sais pas	4 grands-parents agriculteurs et parents travaillant dans le domaine agricole (maman en recherche et papa en conception de machines)
Luc	19/02/2025, 9h, visio, 43min	39 ans	Agriculteur en grandes cultures biologiques	Bac + 5 : 2 ans de prépa et école d'ingénieur agronome	Marié, enfant	1 Père agriculteur
Luna	29/01/2025, 9h30, locaux de Bio HDF (Phalempin), 1h35min	27 ans	Conseillère en polyculture et élevage chèvre biologique à Bio HDF	bac +3 : BTS Production animale + Bachelor métiers et conseils en élevage + licence pro agriculture, biologique, conseil et développement	En couple	Pas de rapport avec l'agriculture dans sa famille, Issue du milieu ouvrier
Rémy	07/04/2025, 10h, visio, 43min	38 ans	Agriculteur en grandes cultures biologiques	Bac + 3 : BTS technologies végétales et licence pro spécialisation mécanique agricole	En concubinage ou marié (discret sur sa situation familiale)	Parents et GP agriculteurs
Thomas	03/04/2025, 16h, visio, 35min	30 ans	Conseiller en maraîchage biologique à Bio HDF	Bac + 3 : BTS agricole et licence pro	Pacsé, enfant	1 A grandi dans un milieu rural mais pas de famille dans l'agriculture

Annexe n° 2 : Guide d'entretien, pour des conseillers de bio en Hauts-de-France

Présentation :

- Quel âge avez-vous ?
- Quelle est votre situation familiale ?
- Pouvez-vous me décrire votre parcours scolaire ?
- Pouvez-vous me décrire brièvement votre parcours professionnel ?
- Avez-vous de la famille qui travaille dans le domaine agricole ?
- Pouvez-vous me parler de votre parcours au sein de Bio en Hauts-de-France ?
 - Quel est votre rôle/statut au sein de la structure ?
 - Depuis quand y travaillez-vous ?
- Considérez-vous que votre métier est un engagement (social, politique, écologique)

L'association :

- Pouvez-vous me décrire ce que vous savez de l'histoire de la structure ?
 - Depuis quand existe la structure ?
 - Comment a-t-elle été créée ? Et dans quel but au départ ?
 - Le but actuel est-il celui d'origine ?
- Combien de salariés compte la structure ?
- Et combien accompagne-t-elle de producteurs ?
- Qui sont ses soutiens ?
 - Sont-ils privés ou publics ?
 - Sont-ils nombreux ?
 - Sont-ils des soutiens moraux, financiers, communicationnels, ... ?

Le métier de conseiller/animateur :

- Quelles sont vos missions en tant que conseiller ?
- Par qui vous sont telles dictées ? Agissez-vous selon des recommandations étatiques ? régionales ? départementales ?
- Quelle est la place des politiques publiques dans vos actions ?
- Quels sont les accompagnements mis en place chez Bio en Hauts-de-France pour les conversions à la bio ?
- Dans les faits qu'est-ce qu'un diagnostic ?

- Durée ?
- Qui fait appelle à qui ? Est-ce que c'est vous qui allez chercher les agriculteurs ou c'est eux qui vous sollicitent ?
- Est-ce gratuit ?
- En termes de chiffre les diagnostics aboutissent plus à des conversions ou à rester en conventionnel ?
- Dans les faits, à quoi consiste une formation ?
 - Durée ?
 - Qui sont les participants ? Combien sont-ils ?
 - Qu'est-ce qui est transmis ?
 - Forme que ça prend : conférence ? Pratique ?
 - Sont-elles ouvertes à tous les agriculteurs de la région ou seulement les membres de bio en Hauts-de-France ?
 - Quelle est la place de la formation dans la conversion ?
 - Qui les finance ?
 - Quels en sont les enjeux ? Sensibiliser au bio ? Apprendre à « transitionner » vers la bio ? Se faire des contacts ? Rencontrer d'autres agriculteurs bio ? Est-ce que la bio est un enjeu central ou secondaire ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites face aujourd'hui, dans l'aide à la conversion ?
- Est-ce que la Bio en Hauts-de-France est la seule à proposer cet accompagnement à la conversion sur le territoire ?
- Qu'est-ce qui différencie votre action de celle de la Chambre d'Agriculture ?
- Existe-t-il des logiques de concurrence avec d'autres associations promouvant la bio, ou même avec la CRA ?

Annexe n° 3 : Transcription d'un extrait d'entretien avec Alison, conseillère à la chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais (20 mars 2025)

Clara : Et du coup, vous disiez que vos missions, c'était majoritairement de l'accompagnement. Mais est-ce que ce sont des missions qui vous sont dictées entre guillemets par les politiques publiques ou c'est vous qui faites un peu votre cahier des charges ?

Alison : Quand on répond à une annonce d'offre d'emploi, on a un peu la teneur du poste. Dans la chambre d'agriculture, elle a vocation de toute façon à accompagner un agriculteur, en gros, de son installation à sa retraite. Et quel que soit ce qui se passe un peu entre deux, que ce soit pour le développement d'un atelier d'élevage ou de transformation sur la diversification, etc., développer ses circuits de vente, sa communication, évoluer techniquement, etc., c'est vraiment le rôle de la chambre d'agriculture. Donc l'accompagnement, c'est évidemment la mission numéro un d'un conseiller chambre. Après, tout ce qui va être sensibilisation, accompagnement des conversions, oui, ça, c'est pas dicté par des pouvoirs publics ou par une politique publique, mais c'est soutenu par des dispositifs, notamment de financement. On va pas se cacher, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Et donc, en fait, la chambre, comme Bio en Haut-de-France, on perçoit des financements, notamment d'agences de l'eau ou de la région, qui a une assez forte politique aussi au début le développement, maintenant plutôt le maintien de l'agriculture biologique en Hauts-de-France. Mais voilà, par essence même, l'accompagnement fait partie de ce que fait la chambre d'agriculture et est soutenu et appuyé par les financements publics qui découlent du coup d'une volonté de politique publique.

Clara : Du coup, vous disiez que vous étiez financés par l'agence de l'eau et par la région. Est-ce que vous avez une liste relativement exhaustive de qui vous finance pour les conversions ?

Alison : Pour les conversions, c'est le dispositif du plan bio qui a été créé en 2018-2019, qui a dû être signé le 1er en 2018, je pense, où les financeurs publics se sont mis autour de la table pour faire un pot commun et pour qu'on ait un guichet unique d'accompagnement et de dispositif de financement. Donc, il y a les deux agences de l'eau, puisque on est en région Hauts-de-France, donc il y a l'agence de l'eau Artois-Picardie et l'agence de l'eau Seine-Normandie. On a un petit peu les conseils généraux des cinq départements, qui ne mettent

pas grand-chose, on ne va pas se cacher. On a la région Hauts-de-France, qui est un gros contributeur. Notamment, je ne l'ai pas dit, mais dans mes missions, il y a aussi quand même beaucoup d'expérimentations, justement, pour créer de la référence technique et pouvoir ensuite bien conseiller les agriculteurs. Donc, la région Hauts-de-France, elle nous soutient beaucoup sur l'expé. Les deux agences de l'eau, la région, les départements et un petit peu la DRAAF. Voilà, sur les financeurs publics.

Clara : OK, merci. Est-ce que dans vos missions, vous faites du diagnostic de fermes avant la conversion ?

Alison : Ah bah oui. En fait, le parcours de conversion, vous l'avez derrière vous, c'est... Donc, on a un guichet unique sur le plan bio. Quand on a un contact, bon, ça fait longtemps que ce n'est pas arrivé, puisque les conversions sont un peu en berne, mais quand on a un contact, en fait, on a une personne qui est à la réception des mails et des appels qui nous dit, ben voilà, j'ai eu un contact dans tel secteur. À l'époque, on avait pas mal de sollicitations, on organisait ce qu'on appelait des cafés de la bio, donc c'était des réunions d'information d'une heure ou deux où on faisait venir les gens en collectif pour leur présenter un peu quel était le cahier des charges de l'agriculture biologique, déjà, pour savoir si c'est compatible avec ce qu'on a envie de faire et avec la structure de la ferme. Ensuite, présenter aussi un peu les démarches de conversion et puis les interlocuteurs sur lesquels ils peuvent être travaillés et être accompagnés. Si, à la fin de la réunion, l'agriculteur ou l'éleveur disait, ben ouais, moi ça m'intéresse, j'ai envie de creuser le sujet, il prenait un rendez-vous avec un conseiller technique, donc soit bio en Hauts-de-France, soit chambre, sur lequel là, du coup, c'était un rendez-vous, ce qu'on appelait de diagnostic de conversion, c'est-à-dire qu'on faisait un peu un état des lieux de la ferme avec toutes contraintes par rapport à la conversion bio et, ben voilà, puis elles sont un peu en fonction de la nature de l'exploitation et du projet de l'agriculteur, bien sûr, comment un peu s'y prendre et quelles sont les démarches. Si, à l'issue du diagnostic, l'agriculteur a dit, ouais, ben moi, ça me botte bien toujours, mais par contre, j'aimerais bien avoir une visibilité sur qu'est-ce que ça va donner économiquement, puisque pendant la conversion, il faut savoir qu'on produit en agriculture bio, enfin, on respecte le cahier des charges d'agriculture bio, mais on n'est pas payé en bio encore, puisque le produit n'est pas labellisé, bien qu'il respecte le cahier des charges. Donc, il y a un manque à gagner, puisqu'on va faire moins de rendement, on doit investir dans du matériel et on va pas être payé à niveau de l'agriculture bio, donc c'est ce qui s'appelle l'étude technico-économique, donc c'est l'étape 2. Étude technico-économique, voilà, donc ça

permettait à l'agriculteur un peu de se projeter, de dire, ou même sur des questions pratiques, est-ce que je convertis 5 hectares, est-ce que je convertis 20 hectares, est-ce que je les convertis tous en même temps, ou est-ce que je fais 5 à 5, ou est-ce que je fais tout d'un coup, enfin voilà, ça permettait de faire des petites simulations comme ça. On donnait aussi les contacts des opérateurs qui travaillaient en région sur les cultures d'intérêt, pour qu'ils puissent se renseigner sur les prix, les recherches, les cultures les plus recherchées, est-ce qu'il y a de la place pour du contrat, etc. Voilà, et après, à l'issue de ça, l'agriculteur faisait son choix, et alors il y en a qui vont pas forcément jusqu'à l'étude technico-économique, un diagnostic de conversion, ça leur suffit, ils sont suffisamment établis et assis pour se dire, moi, financièrement, je pense que je vais avoir la capacité. Donc l'étude technico-économique, c'était pas un passage obligatoire. Et après, ils décidaient ou pas de se convertir, et souvent, quand ils le font, ils nous tiennent au courant, et on l'accompagne après la suite, la mise en place.

Clara : Ok. Et du coup, tout ce dispositif-là, est-ce qu'il est financé par les pouvoirs publics, ou est-ce que l'agriculteur doit aussi débourser ?

Alison : Non, nous, on a fait un choix politique, du coup, au sein de la chambre agriculture, de rendre l'accompagnement complètement gratuit pour l'agriculteur, sachant que nous, on n'est pas financé à 100%, on n'est jamais financé à 100%. Donc sur un accompagnement de conversion, on est financé entre, je sais plus, mais entre 60 et 80%, grossso modo. Et le reste à charge était, enfin, la Chambre avait pris le parti de ne pas le facturer à l'agriculteur, en fait. Donc on avait un accompagnement gracieux pour les exploitants agricoles, mais qui n'était pas gratuit, dans le sens où la Chambre, en fait, mettait une partie de l'accompagnement qui n'était pas financé, quoi.

Clara : Et est-ce que vous avez, je ne sais pas si vous avez les chiffres ou pas, mais du nombre de diagnostics qui aboutissent à une conversion ?

Alison : Je pourrais vous redonner les chiffres, il aurait fallu que vous me les demandiez en amont pour que je puisse vous sortir ça, mais je pourrais les retrouver et te les envoyer si tu veux, mais... Non, à l'époque où on faisait... En fait, il y a un effet de... Il y a un effet d'opportunité, aussi, la conversion bio, c'est... est un engagement de valeur et de pratique, et c'est aussi, en tout cas, ça l'a été, une opportunité économique, clairement. En 2018-2019, on avait des prix super bons, tout le monde cherchait du bio, donc ça a créé de la curiosité et de l'intérêt chez des gens qui n'étaient pas forcierement convaincus, mais sur lequel il y

avait un peu moins ces aspects enjeux environnementaux, protection de la biodiversité, etc. Donc on a fait énormément de diagnostics, 2018-2019, je dis un truc à la louche, mais il faudrait que je ressorte des chiffres, mais si on faisait peut-être 25 diagnostics, il y en avait peut-être 5 qui se convertissaient, Ouais, je pense largement moins de 10, quoi. Donc, en proportion, c'est... Après, il faut aussi voir ça sur le temps, parce qu'il y a des agriculteurs, on fait un diagnostic une année N, ils vont prendre le temps de la réflexion, fin d'année, ils vont dire en fait, ça me travaille quand même, mais j'arrive pas à me décider, est-ce qu'on peut faire une étude économique ? Donc on fait une étude économique, ça reprend 6 mois de réflexion, et au final, la conversion, elle arrive 2 ans après. Donc, voilà. Mais si je prends du 1er janvier au 31 décembre, je pense qu'on est dans ces taux-là. Après, il faudrait reprendre les diagnostics sur plusieurs années, de voir qui, *in fine*, s'est converti. Mais voilà, en taux, parce que ça présente aussi des contraintes, quand on est... On peut être bio et conventionnel sous une même entité juridique, et souvent, sur les grosses structures, notamment, on conseille de convertir petit à petit, pour se faire un peu la main, pour pas avoir ce déficit économique tout d'un coup sur sa ferme, etc. Mais ça présente des contraintes d'avoir les 2 systèmes, parce qu'on ne peut pas produire la même culture, en fait, sur la partie bio et sur la partie conventionnelle. Donc, voilà, pour ceux qui cultivaient beaucoup de blé, de dire, ouais, mais du coup, qu'est-ce que je vais mettre si je ne peux pas mettre du blé à côté ? Il faut trouver une autre céréale à paille qui rentre à peu près dans les mêmes critères agronomiques. Mais du coup, cette céréale-là, elle vaut moins que le blé. Enfin, voilà. Et pour ceux qui avaient des cultures un peu spécialisées, notamment aux légumes, ça pouvait poser des trop grosses contraintes. Et en culture, et au stockage, aussi, parce qu'il faut que les choses soient séparées. Ou alors, il faut qu'il y ait... Parce qu'il y a des exceptions. Par exemple, si on fait une pomme de terre, on pourrait faire une pomme de terre avec une peau jaune et une pomme de terre avec une peau rouge, chacune sur un des systèmes, en fait. Une jaune en conventionnelle et une rouge, par exemple, en bio. C'est pour qu'il n'y ait pas de possibilité de mélange, en fait, et de... soit de tromperie, soit de... de maladresse, et qu'il y ait un mélange des lots. Donc, quand c'est comme ça, au stockage, il suffit de faire un tas jaune, un tas rouge, on voit bien la différence. Mais quand c'est des différences morphologiques un peu plus subtiles, il faut qu'il y ait un des deux lots qui partent directement au silo, pas que les deux soient stockés à la ferme, par exemple. Voilà, ça engendre quand même des contraintes et c'est aussi pour ça, je pense qu'il y a pas mal de diagnostics qui sont pas forcément allés au bout, quoi. Des gens qui étaient curieux, intéressés, quand ils se sont rendus compte de... Bah oui, que c'est pas si simple à mettre en

œuvre, et ça pose quand même des contraintes, on y réfléchit à deux fois et éventuellement on passe le pas, quoi.

Clara : Ok. Mais du coup, à la chambre d'agriculture, c'est plus les agriculteurs qui viennent vous démarcher ?

Alison : Ah, c'est complètement ça. Nous, on a toujours prôné le fait que la conversion à l'agriculture biologique, c'est un projet d'entreprise dans le projet d'agriculteur, en fait. C'est pas à nous d'aller prospecter des agriculteurs pour qu'ils se convertissent, enfin... Après, moi, ça m'est arrivé de côtoyer quelques agriculteurs, notamment au sein des groupes de développement, les GEDA, des gars qui sont vraiment pas loin au niveau technique, ils ont une rotation très longue, ils font du désherbage mécanique, ils aiment pas trop les phytos. Bon, bah là, évidemment qu'on peut enclencher la discussion, de dire est-ce que t'as déjà réfléchi ? Et tout. Mais nous, on n'a jamais prospecté pour déclencher des conversions, pas du tout.

Clara : D'accord. Merci. Une formation, ça ressemble à quoi dans les faits ? Enfin, en bio, surtout parce que j'ai vu que vous faisiez plein d'autres formations que...

Alison : Quand on propose une formation aux agriculteurs ?

Oui.

Alison : Bah, ça dépend, en fait. On essaie toujours de proposer des thématiques qui nous paraissent être dans les questionnements des agriculteurs. Et après, soit on a des connaissances et des références sur nos propres travaux Chambre d'Agriculture, Hauts-de-France, soit on s'appuie sur le réseau national, parce que c'est une grosse force dans les Chambres d'Agriculture, On ... Enfin, c'est pas qu'on connaît, mais en tout cas, on a une facilité d'accès. Parce que déjà, tout ce qu'on fait doit être rendu public, puisqu'on travaille sur du financement public, donc toutes nos publications, tous nos expé, tous nos résultats d'essais sont accessibles, en fait. Il suffit de faire un peu de recherche. Ou alors, quand on a besoin d'un point de vue, du point de vue de l'expérimentateur qui a vécu l'essai, il suffit qu'on envoie un mail ou qu'on passe un coup de fil à un collègue, puisqu'on est dans le même réseau, et on a une facilité d'accès. Et puis, quand vraiment, on n'a pas la compétence ou la connaissance, c'est un peu plus rare en bio, je trouve, mais on peut faire appel à un intervenant extérieur. Et une journée, ça ressemble à quoi ? Souvent, c'est sur une journée parce qu'on ne veut pas mobiliser trop longtemps les exploitants, et on essaye de faire une

partie d'apport de connaissances, une partie de travail de réflexion sur son exploitation, comment je peux mettre en œuvre un peu ce que j'ai vu pendant le déroulé de la présentation, et une partie terrain. On essaye de combiner un peu les trois parties qui nous paraissent complémentaires.

Clara : Et du coup, qui participe à ces formations-là, bio ? Est-ce que c'est uniquement des producteurs qui sont déjà en bio, ou alors c'est un public assez mixte ?

Alison : Ça dépend du type de formation. En fait, à l'époque où on faisait beaucoup de diagnostics de conversion, et qu'il y a eu quand même une belle vague de conversion, on s'est dit, on ne pourra pas accompagner individuellement tous ces gars-là. On n'aura pas la capacité humaine de suivre tout le monde, et pourtant, ça nous paraissait essentiel qu'ils puissent avoir des clés pour ne pas se planter au démarrage. Et donc, avec mes collègues Hauts-de-France, Chambre Hauts-de-France, on a développé un parcours de formation qu'on avait appelé bio-pratique. La première, c'était plutôt construction de son système, donc ça c'est plutôt quand on n'est pas encore en bio, quand on va tout juste démarrer. Comment je fertilise mes cultures, comment je réfléchis la fertilisation aussi à l'échelle de la rotation, comment je mets en place des intercultures en bio, et puis la dernière, c'était plutôt sur le désherbage, la gestion de l'enherbement, etc. Donc, c'était un cursus en quatre journées, qui était indépendant. Les directeurs pouvaient faire le choix de venir qu'à une seule des quatre. Nous, on conseillait quand même de suivre le parcours, parce que c'était un parcours qu'on avait construit avec un sens logique. Et donc, ce public-là, c'était plutôt soit des pas encore convertis, soit des tout jeunes convertis. On n'a plus tellement affaire à ce genre de public, parce que les conversions se sont complètement taries depuis 2021, je pense. En 2021, on a eu des conversions qui étaient en réflexion depuis 2019, grossièrement, ou 2018. On n'a pas eu vraiment de nouvelles réflexions en 2020, et conversions en 2020. S'il y a eu des conversions en 2020, c'est plutôt des gars qui avaient commencé à réfléchir avant. Du coup, à partir de 2021, je pense que s'il y a eu quelques conversions que nous, on a accompagné, ça ne représente pas grand-chose. Et donc, on n'est plus sur un public vraiment de néophytes, en fait. Donc, nos formations, forcément, elles sont tournées vers des publics déjà plus avertis, plus expérimentés. Et donc, on va chercher des sujets plus poussés, en fait. Donc, dernièrement, qu'est-ce qu'on a proposé ? On a proposé une formation sur la réduction du travail du sol en bio. On a proposé une formation, mes collègues, moi, j'étais en congé maternité, sur le changement, adapter ses pratiques en fonction du changement climatique. On essaie de proposer aussi des formations sur les

nouvelles cultures émergentes en bio. Donc, il y a quelques années, le colza bio, c'était assez peu cultivé. Donc, on a fait un gros travail de référence. Et ensuite, du coup, de diffusion de cette connaissance-là sur le colza, sur le lin textile. On en a fait sur le soja et le tournesol aussi, parce qu'il y a encore 3-4 ans, c'était pas du tout cultivé chez nous, parce que le climat le permettait pas. Puis là, on se rend compte qu'en fait, c'est des cultures qui sont potentiellement intéressantes, notamment sur certains départements du sud et Hauts-de-France. Mais le tournesol, on en voit aussi un peu en Nord-Pas-de-Calais. Et du coup, c'est un public plus averti, un peu plus expérimenté. Et donc, on apporte des thématiques aussi un peu plus poussées.

Clara : OK. Merci. Du coup, est-ce que vous ciblez... Enfin, c'est un peu la même question, mais vu que c'est un public qui est quand même, du coup, très bio et très ciblé, est-ce que vous ouvrez quand même les formations à tous, ou vous privilégiez ce public-là en leur transmettant les info à eux, quoi ?

Alison : Alors, le public cible de ces formations-là, c'est quand même des agriculteurs bio, parce que on n'a pas les mêmes considérations quand on est en conventionnel ou quand on est en bio. C'est-à-dire que nous, quand on parle de réduction de travail du sol en bio, en fait, le travail du sol, c'est quand même un des premiers moyens avec la rotation pour gérer l'enherbement. Les conventionnels ne se posent pas la question. Enfin, il y en a plein qui font du SMI direct en conventionnel, mais parce qu'ils sont la solution chimique. En bio, c'est pas si facile. Et donc, mettre les deux publics dans la même salle quand on n'a pas les mêmes contraintes, c'est compliqué. Par contre, ce qui peut se passer, c'est que des collègues à moi en conventionnel me sollicitent pour une intervention sur des techniques alternatives. Et dans ces cas-là, ça permet de diffuser un peu les pratiques au-delà du public bio. Et par contre, à contrario, quand on fait des tours de plaine, les tours de plaine sont ouverts à tous. Alors, généralement, viennent plutôt des bio. Ça fait quelques années, mais au début, quand j'ai commencé... Moi, j'ai commencé début 2018, donc j'étais en plein dans l'essor des conversions et de la bio. Les tours de plaine, il y avait aussi des gens qui n'étaient pas encore convertis, mais soit qui étaient curieux, soit qui se posaient la question. Du coup, on disait, venez voir ce que ça donne chez un agriculteur bio, en fait. Et voilà. Nos tours de plaine sont toujours ouverts à tous. Quand on fait une réunion d'information aussi, notamment dans le cadre du mois de la bio, au mois de novembre, généralement, le public... En tout cas, le public cible, c'est le public mixte, bio et conventionnel, parce qu'on fait plutôt là de la sensibilisation et de la diffusion de connaissances autour des pratiques.

Clara : OK. Et ça, du coup, le tour de plaine, c'est vraiment une visite d'une ferme en bio ?

Alison : Oui, c'est ça. En fait, ça dépend un peu de comment on l'aborde. Soit on fait effectivement un peu le tour de toutes les parcelles, toutes les cultures que l'agriculteur bio a sur sa ferme. Soit, dernièrement, on a pris le parti aussi de faire des tours de plaine un peu plus focalisés, pour se dire voilà, ce gars-là, je vais dire une bêtise, il fait du lin et du colza, ça nous paraît être des cultures qui sont quand même super intéressantes. On focus le tour de plaine juste sur ces deux cultures-là. On fait soit un peu du thématique, soit, effectivement, on brosse l'exploitation dans sa globalité de culture. Ça dépend un peu de chez qui on va.

Clara : D'accord, merci. Désolée, je jongle un peu. Pour en revenir à la formation, est-ce que ça... Je suppose qu'actuellement, non, ça n'a pas une grande place dans la conversion. Mais est-ce que avant, la formation avait une place dans la conversion et pouvait aboutir à une conversion pour quelqu'un qui était intéressé mais pas sûr ?

Alison : En fait, généralement, ceux qui venaient aux formations bio-pratiques étaient ceux qui étaient déjà en réflexion et qu'on a éventuellement vu à un café de la bio ou vu en diagnostic de conversion. C'était un peu le public privilégié. C'est déjà arrivé aussi qu'on ait des gens qu'on ne connaissait ni d'Eve ni d'Adam qui sont venus en formation. En fait, c'est mon sentiment, mais j'ai l'impression que les agriculteurs qui se convertissent sont ceux qui sont suivis et accompagnés. C'est-à-dire qu'il y a toujours des agriculteurs qui vont se convertir un peu tout seuls dans leur coin et qui ne vont rien demander à personne. Et ces gens-là, on les côtoie même pas forcément après parce que du coup, ils n'ont pas pris soit le réflexe, soit le fait de savoir même qu'il y avait un accompagnement de proposé. Mais ceux qui sont passés par un peu toutes les étapes de l'accompagnement qu'on peut composer sont souvent ceux qui aboutissent à la conversion. Parce qu'il semble qu'il y a un appui. Ils ne vont pas être lâchés dans la nature. Le projet a été réfléchi, c'est extrêmement important, pour démarrer dans les meilleures conditions. Donc réfléchir sur la date de début de conversion, savoir un peu où on va économiquement, savoir que技iquement, on aura un interlocuteur et que si on a des questions, soit on peut appeler le conseiller, soit on a été déjà mis un peu en contact avec des agriculteurs bio plus ou moins loin de chez soi, parce qu'on est quand même sur une répartition géographique assez éclatée. Tout ça, ça conforte, en fait, le projet.

Clara : Du coup, la formation c'est plus un appui ?

Alison : Ouais, c'est un soutien, je pense. C'est pas ça qui déclenche, mais ça vient renforcer.

Clara : Du coup, vu que ça renforce, est-ce que l'enjeu principal c'est la bio ou est-ce que c'est plus de la... Est-ce que c'est plus que vraiment une volonté de sensibiliser à la bio ?

Alison : Je suis pas sûre de comprendre la question.

Clara : L'enjeu principal de ces formations-là, du coup, c'est pas sensibiliser l'agriculteur à la bio dès qu'il y est déjà sensible, c'est plus l'aider sur son savoir et techniquement et est-ce qu'il y a aussi tout un pan un peu relationnel et social, le mettre en lien avec d'autres agriculteurs lors de ces formations-là ?

Alison : Ça peut aider, ce qu'on a... En fait, la grosse difficulté qu'on a, c'est qu'on est sur deux départements. Nous, en Nord-Pas-de-Calais, donc c'est une chambre d'agriculture pour deux départements, donc c'est deux fois plus d'agriculteurs et deux fois plus de territoires sur lesquels il faut qu'on couvre. Et du coup, les conversions sont plus dispersées. Donc la formation c'est un moyen, ou les tours de plaine aussi, c'est un moyen de faire se connaître entre eux les agriculteurs qui démarrent et aussi leur montrer qu'il y a des référents ou des plus expérimentés, plus ou moins loin de chez eux. Et après, c'est l'effet de proximité qui va faire ou pas qu'on y va ensemble ou des fois on investit ensemble, on crée une CUMA ensemble. Et on a un bel exemple du côté de Montreuil-sur-Mer, en fait, où il y a tout un pôle d'agriculteurs, pas forcément du même âge, mais qui se sont lancés en même temps en bio. Donc les diagnostics de conversion se sont faits un peu à la suite. Et mon collègue qui couvrait ce secteur-là à l'époque s'est dit, mais attends, ils sont tous ... allez, à une demi-heure les uns les autres, c'est trop dommage, ils ne se connaissent pas. Je vais faire une réunion pour les faire se rencontrer et tout. Et aujourd'hui, ils ont une CUMA ensemble, ils travaillent énormément ensemble sur quand ils ont des matériels spécifiques. Quand il y a des tours de plaine chez l'un, chez l'autre, on voit qu'ils se déplacent parce qu'ils se connaissent, ils en sont à peu près au même point techniquement, etc. Donc ça, ça marche bien, mais c'est faisable que lorsqu'on a un pôle un peu proche, géographiquement. Même si dans nos tours de plaine, du coup, on essaie de faire venir, même de loin, les plus intéressés, les plus motivés font le déplacement. Mais c'est vrai que c'est un frein, quand même, la distance. Et après, *à contrario*, on se rend compte aussi que quand ils ont des cultures un peu techniques, même s'ils ne sont pas forcément proches, mais qu'ils se lancent

en même temps, voilà, et bien en fait, ils s'appellent entre eux aussi, j'ai échangé avec un tel et tout, vous vous connaissez, ok, enfin, toi, tu connais les deux. Il y en a un qui est à Lille et l'autre qui est à Cambrai, enfin, c'est un vrai exemple. Et en fait, les deux se parlent parce qu'ils font du lin en même temps, ils ont commencé le lin en même temps, ils font de la carotte pareil en même temps, ou ils sont à la même CUMA qui est au milieu, enfin, bon, voilà. Donc, c'est pour nous, c'est important aussi qu'il y ait ce réseau. Depuis l'automne 24, je crois, on a, ou l'été 24, on a créé, enfin, Blandine de Bio en Hauts-de-France, je ne sais pas si tu l'as rencontrée, Blandine, ouais, elle a proposé de mettre en place un groupe WhatsApp des producteurs, par exemple, et c'est un groupe qui marche bien, il y a une soixantaine, alors, tout le monde n'y est pas parce qu'il y a un peu plus que ça en bio dans le Nord-Pas-de-Calais, mais il y a une soixantaine de gars ou de femmes, d'ailleurs, il y en a des agricultrices sur le groupe. Et voilà, et ça échange, et bien, moi, j'ai commencé à mettre des herbages, j'en ai tout, ma culture, elle fait la gueule, est-ce que chez vous, c'est pareil, il y en a un. Et nous, du coup, on laisse pas mal échanger, vraiment, quand ça coince, on essaie d'apporter un peu un regard extérieur, ou c'est un biais aussi pour nous de communiquer sur nos formations ou sur nos événements communs, quoi. Voilà, je ne sais pas si ça répond un peu à la question.

Clara : Si, si, très bien, merci. Je vais beaucoup jongler, mais du coup...

Alison : Les transitions ne sont pas fluides, je rigole.

Clara : Désolée. Du coup, on va faire une transition quand même. Vu qu'on parle de bio en Hauts-de-France, est-ce que vous avez les mêmes accompagnements, vous proposez exactement la même chose, en tout cas en bio ?

Alison : L'accompagnement à la conversion, il est censé être le même, puisque ça a été co-construit dans le cadre du plan bio. En fait, l'idée, c'était que les financeurs mettent l'argent dans un pot commun et que les structures receveuses de ces financements puissent accompagner de manière uniforme les agriculteurs et aussi ne pas les accompagner, entre guillemets, deux fois. C'est-à-dire que je pense que les financeurs ont dû se rendre compte qu'un coup, M. Untel, il avait fait son diagnostic avec la Chambre et puis les agriculteurs, ils aiment bien avoir un deuxième avis, donc M. Untel avait refait un diagnostic avec Bio en Hauts-de-France. Et les financeurs se sont dit, attends, on a financé deux fois le même gars, c'est quand même dommage. Donc l'idée, c'était aussi de pouvoir mettre en commun les accompagnements qu'on fait pour éviter le double financement de la part des financeurs

publics et aussi pour qu'il y ait quelque chose d'uniforme qui soit proposé, qu'on soit accompagné par l'une ou l'autre des deux structures. Après, au-delà de l'accompagnement à la conversion, je ne pense pas qu'on propose la même chose. Nous, on fait de l'expé et Bio en Hauts-de-France n'en fait pas, ou très peu. C'est un autre sujet, mais pour moi, ce n'est pas de l'expé à proprement parler. Nous, on fait de la formation, Bio en Hauts-de-France fait de la formation, on essaie de travailler en bonne intelligence et ne pas se marcher dessus au niveau des sujets, même si des fois il y a des loupés, enfin c'est pas de loupés mais on propose les deux thématiques, on propose la même thématique, on peut forcément aborder de la même manière, mais parce que le sujet nous paraît intéressant et qu'on a chacun une vision des choses sur le sujet. De l'accompagnement individuel, je ne sais pas, moi, j'en fais beaucoup, Bio en Hauts-de-France, je pense qu'ils n'en font pas ou peu, en tout cas en grande culture. Après, ils ont Danaë qui est sur l'ABC, mais du coup, elle a un angle de vue un peu particulier, un peu spécifique. Mais par exemple, Blandine n'en fait pas. Elle a des connaissances globales, mais sur vraiment de l'appui technique, elle renvoie vers moi. En maraîchage, à contrario, je pense qu'ils ont un bon accompagnement individuel, que nous, on n'a pas. On avait quelqu'un qui était conseiller maraîchage, mais qui faisait plutôt beaucoup d'expé, donc qui créait plutôt de la référence plutôt que qui faisait de l'accompagnement producteur. Je pense qu'on n'est pas exactement, à part sur l'accompagnement à la conversion, on n'est pas exactement sur ni les mêmes missions, ni les mêmes vocations, et du coup, pas la même mise en œuvre.

Clara : Du coup, j'ai deux questions. C'est quoi les différentes vocations ? Qu'est-ce qui vous différencie vraiment dans les vocations ? Est-ce que, du coup, il n'y a pas une forme un peu de concurrence entre les deux organes pour qui aura le diagnostic ? D'autant plus que, eux, c'est une association qui est privée. Du coup, ils fonctionnent un peu... Enfin, ils arrivent à vivre grâce à la performance, entre guillemets.

Alison : Bah, t'as déjà eu le son de cloche de Bio en Hauts-de-France, donc j'espère qu'on sera raccords. Mais... Bon, là, moi, c'est un partage d'un sentiment personnel. Donc, voilà. Mais... Pour moi, Bio en Hauts-de-France, c'est... De toute façon, là, pour le coup, c'est factuel, mais ils sont affiliés à la FNAB, qui est un syndicat agricole. Et donc, ils ont une grosse partie de lobbying, de défense d'intérêts, etc. Et qui est très bien pour les producteurs bio. Enfin, je pense que, là-dessus, c'est important que les producteurs bio puissent avoir une structure comme celle-là sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour revendiquer et défendre leurs droits et leurs intérêts. Maintenant, dans les accompagnements... Bon, je parle pour ce

que je connais, c'est-à-dire la version plutôt accompagnement agriculteur. Parce que je sais que Bio en Hauts-de-France fait aussi beaucoup de boulot sur l'accessibilité, l'employabilité. Enfin, voilà. Ils font aussi pas mal d'autres choses. Mais sur... Sur l'aspect technique et création de références et tout ça, moi, je trouve qu'ils sont pas bons. Enfin, ils déposent énormément de projets, notamment auprès de l'Agence de l'eau. Et pourtant, ils sont financés par du financement public, donc, on devrait être capable de retrouver leur livrable. Soit c'est extrêmement compliqué de mettre la main sur le livrable. Soit, des fois, on a l'impression qu'il n'y en a pas. Ou ils sont assez creux. Enfin, voilà. Donc ça, c'est un peu... C'est un sentiment personnel. Mais moi, j'ai un peu de frustration par rapport à ça, de voir que, des fois, ils sont largement financés pour pas grands résultats, *in fine*, on va pas se mentir. *A contrario*, je pense qu'ils font plein de trucs bien. Mais voilà. Et nous, côté chambre de la culture, notre syndicat majoritaire, c'est la FNSEA, donc, c'est pas vraiment la mine des bios, quoi. Mais en Nord-Pas-de-Calais, en tout cas, c'est plus le cas depuis les nouvelles élections, on avait la chance d'avoir un président qui avait quand même une partie de bio sur son exploitation, qui, du coup, était très soutenant aussi sur... Il faut qu'on puisse accompagner toutes les avicultures. L'aviculture biologique en fait partie. Et donc, on met des moyens, en fait. Et donc, en Nord-Pas-de-Calais, enfin, il faut quand même le souligner, on a actuellement trois conseillers en production végétale à temps plein sur deux départements. Dans les autres départements, ils ont un conseiller par département. Donc, on a quand même... On a un demi-ETP par département, en plus par rapport aux autres structures. On a deux conseillères en élevage bio. Sur les autres départements, il y a une personne référente, mais elle n'est pas à temps plein. Et elles sont assez peu investies parce que ce n'est pas la majorité de leur mission et donc, du coup, je comprends que ça puisse... Voilà, puis elles sont peut-être aussi un peu moins sollicitées. Nous, on a quand même deux gros pôles aussi, le Boulonnais et l'Avesnois, qui sont très herbagées, du coup, très développées en éleveurs bio. On a quelqu'un... Alors, maintenant, elle est passée à mi-temps, mais avant, on avait un poste à temps plein sur le maraîchage bio, donc qui faisait énormément d'expé, un petit peu d'animation collective. Maintenant, ce n'est plus un temps plein. Je crois que c'est un mi-temps ou un trois-quarts temps, un truc comme ça. Et elle fait d'autres missions à côté. Enfin, voilà, il y avait quand même une grosse volonté politique de pouvoir accompagner les exploitants bio puisque ça fait partie d'un des types d'agriculture et que la Chambre d'agriculture a vocation à accompagner tous les agriculteurs de leur installation à la transmission, quel que soit leur mode de production. Donc, voilà, je pense que... Et *a contrario* aussi, je pense que ce qui nous différencie de Bio en Hauts-de-

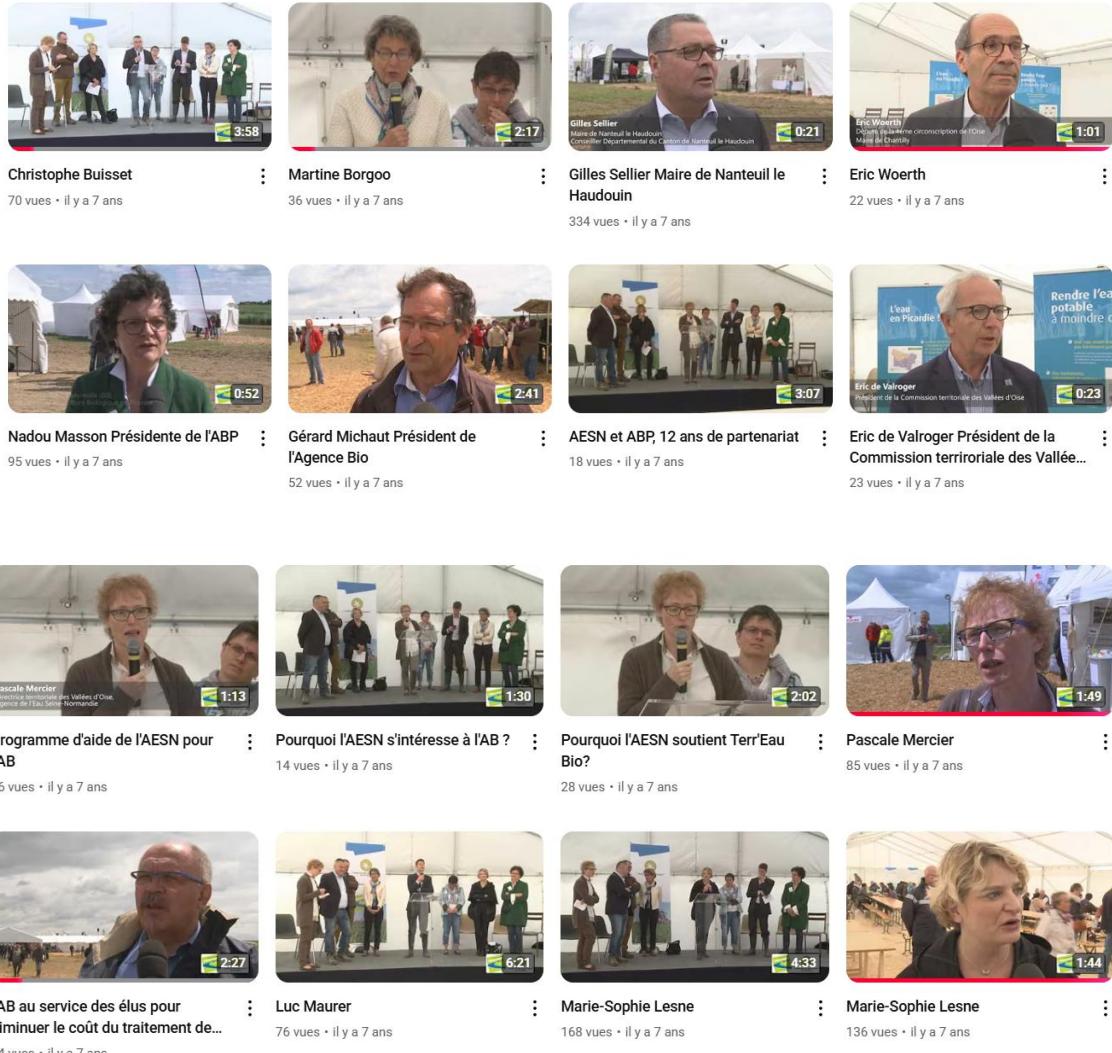
France, tu parlais, je ne sais pas si c'est parce que c'est quelque chose que tu as entendu chez Bio en Hauts-de-France, mais tu demandais si on avait des marchés pour faire de la conversion. Nous, à la Chambre, on estime que l'agriculteur bio, ou futur bio, doit être... Enfin, que le projet doit être à son initiative, en fait. Et on n'est pas là pour convaincre, on est là pour accompagner du mieux qu'on peut. Et je sais que Bio en Hauts-de-France, en tout cas, j'avais eu vent de ça, que eux, par contre, n'hésitaient pas à prospecter. Et moi, je trouve ça complètement hallucinant parce qu'on n'irait jamais dire au patron de Total ou de je ne sais pas qui de dire mais tu ne voudrais pas faire de l'éolien quand même ? C'est vachement mieux que le pétrole, quoi. En fait, non, c'est un chef d'entreprise, c'est une structure privée. Il a sa stratégie, il a ses valeurs, il a son... Donc, voilà un peu quelles sont les différences, je pense, de politique, de vision, de choses comme ça. Après, pour les producteurs bio, c'est très bien qu'ils aient un syndicat, ou en tout cas une association qui puisse défendre leurs intérêts. Eux aussi sont fédérés en réseau national, notamment au niveau du changement de la PAC sur les éco-régimes, la FNAP s'était beaucoup battue sur l'obtention d'une plus-value pour la bio qui était mis au même niveau que le HVE, alors qu'elle n'a pas du tout la même contrainte. Et pour ça, je trouve ça très bien que la FNAP ait fait du boulot de lobbying, de défense, d'argumentation, etc. Mais voilà, sur l'aspect manière de s'y prendre, et c'est pareil, là, 2020-2021, on voyait qu'il n'y avait plus tellement de dynamique de conversion, et Bio en Hauts-de-France défendait encore auprès de l'Agence de l'eau qu'il fallait développer les surfaces bio, et tout ça. Et là, attendez, déjà, maintenons ceux qui sont en place, soyons réalistes aussi de ce qui se passe, juste augmenter les surfaces parce que ça vous fait gonfler le pourcentage dans vos objectifs, ça n'a pas d'intérêt, en fait. C'est envoyer des gens au casse-pipe. Là, le marché est super instable, il y en a qui se posent même des questions de déconversion, etc. Pourquoi vous allez pousser des gens à aller se convertir alors que le contexte n'y est pas ? Quand tout va bien, vous faites du démarchage, bon, à la limite, quoi. Mais sous une situation de crise, et donc on a eu des différends aussi parce qu'on est censés parler d'une seule voix devant nos financeurs, et c'est pas évident parce que, voilà, politiquement, Bio en Hauts-de-France, c'est des fervents défenseurs de la bio, et parfois, un peu au dépend aussi de la réalité, quoi. C'est un point de vue assez personnel.

Annexe n° 4 : « Les étapes clés pour réussir votre projet de conversion bio ! »,
Extrait d'un flyer plus large : « Devenir agriculteur bio en Hauts-de-France », réalisé
par l'équipe du Plan Bio Hauts-de-France



Annexes :

Annexe n° 5 : Capture d'écran de plusieurs vidéos YouTube, publiées par Bio HDF en 2017, sur le salon « Terr'eau bio » avec la participation de différents élus et acteurs de l'AB



Annexe n° 6 : Compte-rendu d'observation de la formation sur « La gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées », dispensée par bio en Hauts-de-France le mardi 4 février de 9h à 17h30, à la FREDON de Loos-en-Gohelle.

(Je suis introduite en tant qu'étudiante en observation)

Thématique de la formation : La gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées.

Lieu : La Fredon, Loos-en-Gohelle.

Matériaux récoltés : photo d'insecte, questionnaire de satisfaction et convention de formation professionnelle.

Arrivée : 9h, les plus en retard arrivent à 9h10 et tous ont l'air de se connaître, du moins, ils ont tous, au minimum, déjà croisé un des producteurs autour de la table. Je suis la seule étrangère à leurs yeux et je vais avoir l'occasion de me présenter officiellement pendant un tour de table.

Nombre de participants : deux hommes, quatre femmes

- Premier homme : ferme de fleurs avec sa compagne, majoritairement en fleurs séchées mais aussi un peu de fleurs fraîches. Il s'est inscrit à la formation par curiosité.
- Première femme : productrice de fleurs et d'aromates en bio, elle s'intéresse à la formation car elle a eu affaire à des ravageurs, il y a quelques années, mais elle cherche quand même à comprendre comment réagir si cela est amené à se reproduire.
- Deuxième femme : productrice de fleurs coupées en bio, mais elle considère « bidouiller » et a la volonté d'en apprendre plus pour éviter les bio-agresseurs par le biais de cette formation.
- Troisième femme : maraîchage et floriculture en bio, installée depuis un an avec son conjoint. Elle se considère peu formée et pas assez connaisseuse donc elle fait la formation pour apprendre et transmettre à son conjoint.
- Second homme : maraîcher bio depuis 2 ans, qui ne fait pas de fleurs coupées, mais à qui on a dit qu'il y avait beaucoup de parallèles à faire entre la gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées et en maraîchage. Il a eu des problèmes de bio-agresseurs sur ses cultures et cherche à trouver des solutions avec cette formation.

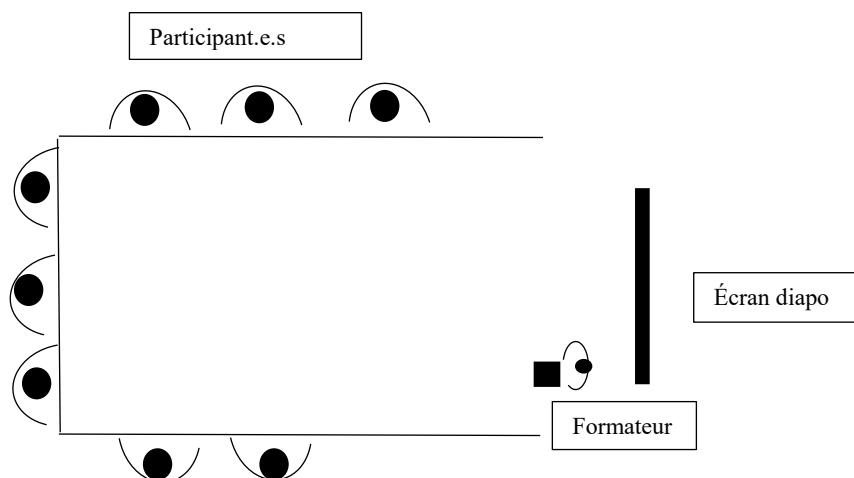
- Quatrième et dernière femme : porteuse de projet, depuis quatre ans elle recherche un terrain pour faire de la culture bio, mais elle abandonne car elle ne trouve pas. Elle est là, car elle expérimente la production de fleurs coupées chez elle, sur 400m². Elle a eu des attaques de ravageurs et aimerait connaître les clés pour les éviter ou les stopper.

Organisateur/interlocuteur : Étienne³⁷ (conseiller/animateur chez Bio HDF)

Formateur : Robert (conseiller/animateur chez Bio HDF). Il a fait de la floriculture en début de carrière, mais il y a longtemps. Il a ensuite fait du maraîchage mais trouve des similarités dans ces deux cultures, il explique que la formation est aussi adaptée au maraîchage.

Début de la formation (9h30) :

Disposition des personnes et de la salle



- Tour de table, présentation de chacun et de ses attentes vis-à-vis de la formation.
- Rappel : la formation se fait par le biais de Bio en HDF et que l'objectif de cette association est de développer et promouvoir la bio, notamment par la formation de producteurs.
- Présentation du lieu : La Fredon (Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles) est un réseau national sans but lucratif fédéré depuis 1931. Il intervient principalement sur des missions de surveillance du patrimoine végétal

³⁷ Tout comme pour les entretiens, les prénoms sont anonymisés selon la sociologie des prénoms de Baptiste Coulmont.

français, de gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, la santé des végétaux et la santé environnementale. Le réseau est composé de fédérations régionales indépendantes : chaque région se saisit de problématiques inhérentes à son territoire.

- Rappel de la possibilité d'adhésion à Bio en HDF et de faire partie du CA, et de la dimension nationale de ce dernier de par les équivalents dans chaque région de Bio HDF.
- Gratuité de la formation si adhérents à Bio HDF → volonté de renforcer l'engagement.

Introduction au sujet de la formation vers 10h : montrer en quoi la production de fleurs coupées peut avoir un impact environnemental et relever de questions de santé publique (« construire de la santé »). L'idée ici était de montrer que la bio ne cherche pas à lutter contre les parasites mais de faire en sorte que ça fonctionne avec. Il y a une insistance sur la différence entre la « bio » donc la « vie » et le suffixe de pesticides, « cide », qui renvoie à la « mort ».

Remarque sur ce que je vois : tous les participants sont munis d'un carnet ou d'un ordinateur, ils écoutent attentivement et prennent des notes. Il y a même des interactions qui arrivent petit à petit. Au début c'est timide, mais la parole se délie au moment où l'une des participantes pose une question.

Le but de cette formation est de montrer qu'il est possible de se défaire des bio-agresseurs, tout en préservant l'autonomie des producteurs, l'autonomie éco-agricole et la santé. Le cœur de l'introduction n'est pas vraiment autour de la gestion intégrée des bio-agresseurs en fleurs coupées, mais plutôt sur les vertus de l'AB, sur l'alimentation, sur la santé, sur la justice sociale, ... Contrairement à ce qui m'est dit en entretien, ma formation est clairement orientée pour mettre en avant la bio, en tout cas l'introduction particulièrement.

Petit à petit on va rentrer dans une partie plus technique, mais très intelligible pour moi, il y a une forme de vulgarisation scientifique, qui rend la formation accessible. Ce qui est pertinent, puisqu'on a des personnes qui sont installées depuis peu (seulement un an pour l'une des agricultrices).

La suite de la formation ressemble à une liste de conseils pour éviter les invasions de bio-agresseurs et pour les reconnaître. Le premier conseil est par exemple d'observer la

plante, ce qui est à l'extérieur et à l'intérieur de la terre. Il est expliqué que l'observation prend du temps, mais ne doit pas être une charge mentale, mais plutôt un mécanisme ancré dans l'organisation du producteur. Un autre exemple de conseil est de toujours s'interroger sur ce que l'on voit, c'est la méthode CQQCOQ : Comment ? Qui ? Quoi ? Combien ? Où ? Quand ? Pourquoi ? Cela paraît presque enfantin, mais c'est une méthode qui est transmise.

Remarque d'analyse : les participants sont souvent valorisés, le formateur ne cesse de leur rappeler qu'ils connaissent déjà beaucoup de choses, qu'ils maîtrisent le sujet, qu'ils sont de vrais acteurs. Il leur dit « l'outil c'est vous ». Il valorise aussi leur instinct en leur disant « faites confiance à votre pif ».

La formation alterne entre des moments très théoriques, sur le modèle d'une conférence ou d'un cours, et d'autres plus ludiques et pratiques avec la participation de chacun. C'est le cas d'une question autour d'un chou, pour savoir s'il est considéré comme trop attaqué ou non, impropre à la vente ou non, la réaction à avoir face à l'agresseur, ...

Ensuite est brièvement expliqué comment identifier les parasites les plus répandus dans le nord et dans les cultures maraîchères ou de fleurs. Le formateur montre plusieurs exemples de bio-agresseurs, sous plusieurs formes : œufs, larves et insectes. Puis il recommande de compléter tout cela en faisant référence à d'autres guides/sites internet, tels que *Ephytia* de l'INRAE, mais il insiste aussi sur le fait qu'il est possible d'envoyer des messages sur les groupes WhatsApp avec des membres de bio en HDF pour échanger, avoir des conseils, en cas de doutes. D'ailleurs, un des participants explique avoir souvent recours à cette méthode.

Pendant la présentation des différents stades des bio-agresseurs, des exercices participatifs sont faits, on demande aux participants de pratiquer en reconnaissant qui est quoi, si ce sont des auxiliaires ou des parasites, ... Le but étant d'apprendre à différencier les auxiliaires des nuisibles et de se débarrasser des bio-agresseurs dès le stade d'œufs ou larvaire.

On arrive à un moment de la formation, où il y a de plus en plus d'interventions.

Ensuite, la formation se concentre sur le fait qu'il est important d'avoir des plantes adaptées à l'environnement, et pas l'inverse. Il ne faut pas choisir une plante et changer l'environnement en fonction. Être producteur, ce n'est pas seulement produire, mais c'est aussi connaître son environnement, donc savoir reconnaître les insectes et leurs fonctions.

Suite à cela, chacun.e partage ses expériences pour essayer de trouver des solutions biologiques. Par exemple, une des femmes explique avoir eu beaucoup de mal à se débarrasser d'une invasion de pucerons sur ses rosiers.

Pause à 11h25 et reprise à 11h40 : à la pause, tout le monde se lève, boit un café, un thé, du jus de pomme et mange des biscuits ou des oléagineux. Tous les produits consommés sont issus de l'agriculture biologique. On m'invite à participer à ce moment convivial, à boire une boisson chaude avec eux. Les discussions tournent beaucoup autour de leur activité, de leurs connaissances communes et chacun.e demande des conseils en fonction de leur expérience.

La formation reprend sur la question des pucerons qui a été abordée plus tôt suite à l'expérience d'une des productrices, donc il y a vraiment des réponses aux questions des participants, on cherche des solutions individualisées pour chaque cas. Ce partage de connaissances et cette aide se prolongent à tous puisque tout le monde expose ses difficultés et collectivement on cherche à les résoudre. C'est un moment où tout le monde prend la parole, donne des conseils, des astuces, les positions sont floues, on ne voit plus qui est le formateur et qui sont les apprenants.

Après ce moment d'échange, la formation reprend sous une forme plus traditionnelle, en essayant d'apporter des leviers d'actions face aux bio-agresseurs. De manière théorique sont distingués les leviers de prophylaxie (préventifs), considérés comme à privilégier, de ceux curatifs qui, eux, sont plus à éviter. Ce qui est opposé ici en réalité, ce sont la biologie contre la chimie, le système contre les intrants chimiques. Chacun va pouvoir participer de manière ludique pour réaliser une liste de ce qui est préventif et ce qui est curatifs, en mettant en avant les moyens les plus respectueux de l'environnement, ceux à privilégier. Le formateur est dans une position où il transmet beaucoup, mais chacun apporte tout de même son expertise. On peut clairement parler d'un échange intellectuel, un échange de savoirs et de connaissances, mais aussi un échange social (qui va être privilégié par les pauses et le repas du midi).

Cette partie de la formation est très axée biologie, et ça pourrait s'apparenter à un cours de SVT. En effet, les participants apprennent que certaines haies, certaines fleurs peuvent attirer des auxiliaires pouvant eux-mêmes lutter contre des bio-agresseurs, sans intervention humaine et chimique. On apprend que la végétation est donc un super régulateur pour les bio-agresseurs.

Annexes :

Pause repas à 13h : chacun devait ramener son repas, mais certains ont préféré aller chercher un sandwich à la boulangerie. En revenant, les deux formateurs qui ont fait ça ont dit qu'ils avaient un peu honte de ne pas manger bio, mais qu'ils n'avaient pas eu le temps de préparer quoi que ce soit. Bien que tout le monde n'ait pas le même repas, le moment reste très convivial, les participants continuent de partager leurs expériences, tout le monde fait connaissance. De plus, les organisateurs ont ramené de la bière biologique à partager. On me pose des questions, les gens sont intéressés par mon travail mais pas du tout méfiants. Par ailleurs, je ne suis pas non plus au centre de l'attention, je n'ai pas l'impression de faire grande interférence sur le terrain.

Reprise à 14h13 : parenthèse dans la formation initiale avec l'intervention de deux professionnelles de la Fredon. Elles viennent pour déposer des échantillons d'insectes et des pièges que le labo utilise. Elles présentent la Fredon, leur rôle auprès des agriculteurs et des services que la structure propose. Elles expliquent qu'elles analysent les maladies et insectes qu'il y a dans les productions que des particuliers ou des producteurs leur amènent pour trouver l'origine du problème et sa solution. Le formateur indique aux participants que la Fredon est donc un levier de plus pour eux, pour lutter contre les bio-agresseurs. La Fredon est aussi animatrice d'un Bulletin Santé du Végétal. A la fin de cette intervention, on peut observer en vrai les insectes dont on avait parlé précédemment et vus sur le vidéoprojecteur. J'ai d'ailleurs pris des photos des échantillons.

14h51, reprise de la présentation par Alain, le formateur : on poursuit le tableau et les listes sur le préventif et le curatif.

Ensuite, Alain va parler de l'importance de l'Agence de l'eau dans les financements des formations et dans le soutien à l'AB.

Après avoir parlé beaucoup d'insectes, on parle des rongeurs : comment les différencier, comment différencier leurs habitats (taupinières, ...). La question qui revient le plus est comment lutter contre les campagnols terrestres, étant donné que leur cycle de vie est de 5 ans. Toujours dans l'apprentissage biologique on apprend qu'un couple de campagnols fait environ 260 bébés par an.

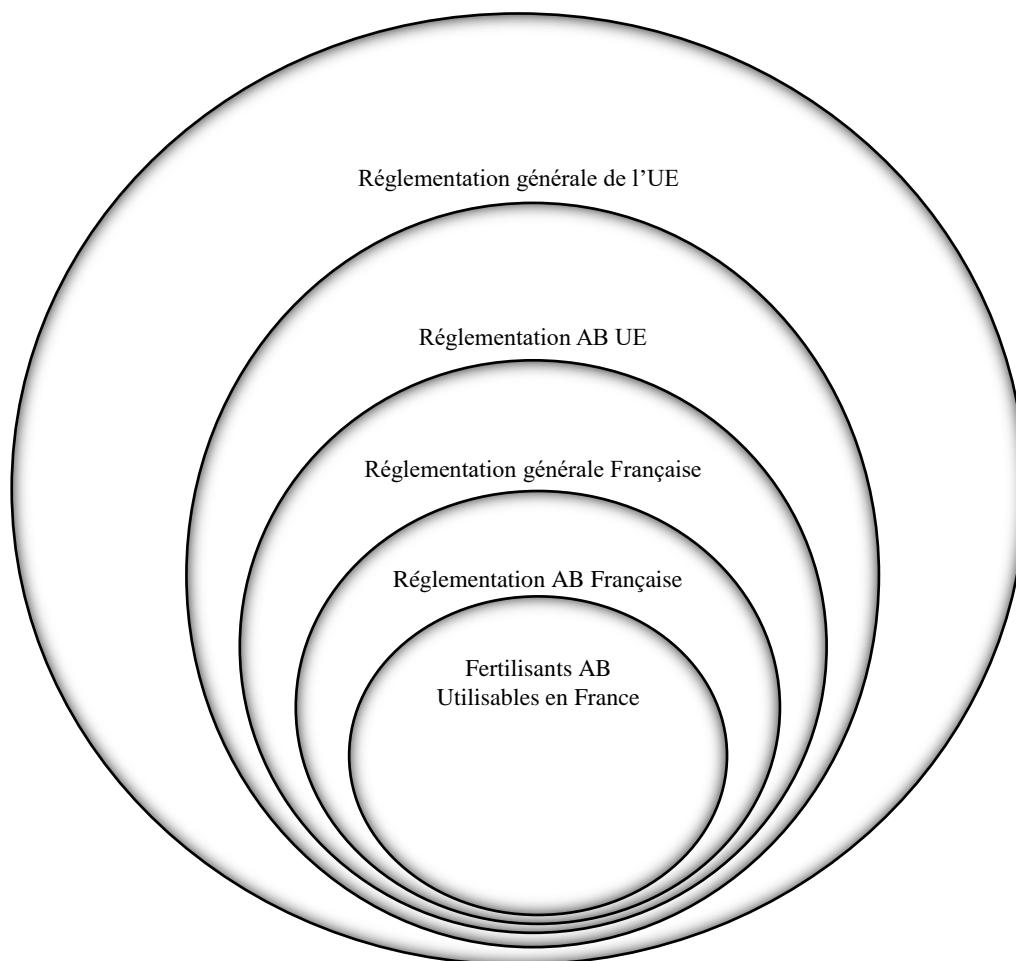
Ensuite, Alain, va donner des conseils sur la densification des cultures, pour lutter contre les parasites sans intrants chimiques. Je remarque à ce moment que la formation ne dit pas clairement qu'il faut passer à la bio, mais tous les conseils donnés sont biologiques.

16h, ce que je vois : bientôt la fin de la journée, mais tous les participants sont encore concentrés, prennent des notes et participent oralement.

16h10, pause : ambiance toujours conviviale autour de la table où se trouvent les boissons et la nourriture. Une femme partage de nouveau son expérience, elle vient de s'installer sur un nouveau terrain et en profite pour demander aux organisateurs s'il est possible que quelqu'un de chez Bio HDF puisse venir faire un diagnostic sur ses terres non utilisées. Elle cherche à savoir ce qu'elle peut cultiver sur ce sol, pour préparer la terre. De nouveau, chacun va donner ses idées.

16h30, reprise : la formation s'oriente maintenant sur la question de la réglementation, avec la présentation du code rural et du règlement européen de la CE. On se concentre sur la définition des substances de base qui peuvent être utilisées en bio. Il est précisé que la réglementation bio s'ajoute à une réglementation préexistante, celle de l'agriculture conventionnelle.

Schéma de la réglementation européenne et française.



Analyse personnelle : j'ai l'impression que le sujet des fleurs coupées semble être un prétexte pour élargir au sujet de la bio en général. Il me semble important de dire tout de même que toutes les problématiques des participants en fleurs coupées ont été abordées en essayant de les résoudre. Tous les sujets abordés s'appliquaient aux fleurs coupées, mais pouvaient clairement viser un public plus large.

Ensuite, le formateur pose la question de l'opposition entre chimie et biologie. Il explique qu'il faut certes bannir l'agrochimie dans l'AB, mais pas la chimie. On a besoin de la chimie pour pratiquer l'AB, il faut donc associer chimie et biologie.

La dernière question abordée est celle de la condition de vie des organismes du sol, les participants sont toujours intéressés et prennent des notes alors que l'heure de fin de la formation est passée, il est 17h15.

La formation prend fin à 17h27.

RESUME :

Ce mémoire de recherche interroge le rôle des structures intermédiaires – la Chambre régionale d'agriculture (CRA) et l'association Bio en Hauts-de-France (Bio HDF) – dans la mise en œuvre du Plan Bio des Hauts-de-France, un dispositif régional de soutien à la conversion à l'agriculture biologique (AB). Plutôt que de centrer l'analyse sur les trajectoires individuelles des agriculteurs, il s'intéresse à la manière dont deux institutions-clés, précédent citées, traduisent, s'approprient et mettent en œuvre une même politique publique. Ces structures ne se contentent pas de relayer les orientations du Plan Bio : elles participent activement à leur interprétation, réélaboration et mise en forme concrète, agissant comme co-productrices de la politique publique.

L'enquête montre que la CRA et Bio HDF portent des conceptions contrastées de l'AB : la première adopte une approche technico-économique, orientée vers la sécurisation des risques, tandis que la seconde défend une vision militante et écologique, ancrée dans une logique de transition agroécologique. Cette divergence ouvre un espace d'hybridation, où des logiques différentes coexistent, se combinent ou s'entrechoquent.

Fondé sur une méthodologie qualitative (entretiens, observations, analyse documentaire), le travail met en évidence plusieurs dynamiques : le panachage des dispositifs d'accompagnement, la personnalisation croissante du conseil, mais aussi des tensions identitaires et institutionnelles traversant l'agriculture biologique. Ces tensions, perceptibles tant chez les agents que chez les agriculteurs, soulignent les enjeux de légitimité et d'adaptation propres à l'intermédiation.

En définitive, le Plan Bio apparaît comme un dispositif souple, capable de faire coexister plusieurs modèles agricoles. Cette flexibilité constitue à la fois une richesse – en laissant place à des parcours différenciés – et une fragilité, face à l'instabilité des soutiens ou des orientations politiques. Ce travail ouvre ainsi des perspectives pour penser la fabrique de la transition agroécologique à travers le prisme des médiations, et les possibles cohabitations entre agriculture biologique et conventionnelle.

Mots-clés : agriculture biologique, Plan Bio Régional des Hauts-de-France, structures intermédiaires, intermédiation, transition agroécologique, Chambre Régionale d'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, politique publique, trajectoires de conversion.